

COMMISSION DES SERVICES FINANCIERS DE L'ONTARIO

RAPPORT ANNUEL 2000-2001



COMMISSION DES SERVICES FINANCIERS DE L'ONTARIO

RAPPORT ANNUEL 2000-2001

RAPPORT SUR LES ASSURANCES 2000 DE LA SURINTENDANTE

Table des matières**Rapport annuel**

Message de la présidente et de la directrice générale	2
Mandat et structure de la CSFO	7
Profil de la CSFO et des secteurs réglementés	9
Régimes de retraite	9
Assurance	10
Établissements de dépôt	11
Aperçu de la CSFO au travail	13
Délivrance de permis et application des mesures législatives	13
Direction des régimes de retraite	16
Appui au système d'assurance-automobile	18
Information des consommateurs et services de traitement des plaintes	22
Élaboration des politiques	22
Optimisation des ressources de la CSFO	22
Rapport de rendement par rapport aux objectifs de la CSFO	25
Appliquer une approche équitable et équilibrée en matière de réglementation	25
Chef de file de la réglementation des services financiers au Canada	26
Promouvoir la conformité et appliquer rigoureusement les mécanismes pertinents ...	29
Fournir un service à la clientèle de haut calibre	30
Insister sur la protection des consommateurs par le biais de l'éducation	31
Rapport du bureau de l'ombudsman des assurances	33
Rapport du tribunal des services financiers	35
Organigramme	48
Rapport du vérificateur et états financiers	51
Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles – Notes afférentes aux états financiers	63
Rapport sur les assurances 2000 de la surintendante	69

Message de la présidente et de la directrice générale

Le document que voici est le troisième rapport annuel de la Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO). Il décrit les démarches positives entreprises par la CSFO au cours de l'exercice clos le 31 mars 2001 afin de s'acquitter de sa mission, c'est-à-dire s'efforcer d'être un organisme de réglementation efficace, équitable et tourné vers l'avenir, avec une présence constructive et vigilante sur le marché des services financiers de l'Ontario.

Tous les organismes de réglementation des services financiers du Canada sont confrontés au même défi, à savoir s'efforcer constamment d'adapter la réglementation aux réalités du marché. Étant donné le rythme de l'évolution de l'industrie des services financiers, c'est une tâche énorme. Nous croyons que la CSFO a relevé ce défi. Ainsi, en 2000-2001, la CSFO a affiché de solides résultats par rapport aux objectifs fixés dans son troisième Énoncé des priorités, publié au début de l'été 2000.

Un marché en évolution

Il n'y a pas longtemps, les assureurs, les établissements de dépôt et les maisons de courtage exerçaient des activités tout à fait différentes. Maintenant, les secteurs d'activité convergent et les fournisseurs de services financiers se disputent la faveur d'une clientèle chevauchante. Les nouveaux circuits de distribution ont intensifié les pressions concurrentielles, les produits financiers étant commercialisés non seulement en personne, mais également par le truchement de publi-postages directs, du téléphone et d'Internet. Grâce aux progrès du commerce électronique, les fournisseurs peuvent désormais commercialiser les produits tels l'assurance et les hypothèques en ligne, et traiter avec les vendeurs et les partenaires par voie électronique.

En même temps, en raison des tendances démographiques – notamment le vieillissement de la génération du baby-boom – les services de gestion du patrimoine

s'ajoutent de plus en plus souvent à la protection financière traditionnelle recherchée par les consommateurs. En outre, la demande de services intégrés augmente et les représentants des ventes détiennent souvent plusieurs permis afin de pouvoir offrir un éventail de produits. Enfin, la participation aux régimes de retraite à cotisations déterminées et aux autres régimes fondés sur l'accumulation du capital offrant des prestations de retraite est en hausse.

Ensemble, ces tendances signalent l'apparition d'un marché unique des services financiers au Canada, relié par le commerce électronique et recoupant les frontières sectorielles et géographiques. Un point commence à faire l'unanimité : pour que le système de réglementation protège les consommateurs efficacement et s'adapte rapidement aux nouveaux développements et problèmes, il faut que la réglementation des services financiers vise les fonctions ou les activités, plutôt que les établissements ou les canaux de distribution.

Fusion proposée de la CSFO et de la CVMO

Reconnaissant cet impératif, le ministre des Finances a annoncé en mai 2000 la prochaine étape de l'intégration de la réglementation des services financiers en Ontario : une proposition visant à fusionner la CSFO et la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO) en un seul organisme qui assurera la réglementation des marchés financiers et des différents secteurs des services financiers. L'organisme consolidé protégera efficacement les intérêts des consommateurs, des investisseurs et des participants des régimes de retraite, adaptera rapidement la réglementation en réponse à l'évolution des structures du marché et favorisera l'équité, l'efficacité et l'efficacé au sein du marché des services financiers. On propose également la création d'un tribunal des régimes de retraite. Le ministère des Finances a publié un document de travail sur la fusion en septembre 2000 et un document de consultation en

avril 2001 sollicitant des commentaires et des suggestions sur les propositions législatives.

La CSFO s'est engagée à tenir tous les intervenants au courant des progrès de la proposition de fusion et à faire en sorte que le nouvel organisme réponde aux besoins des secteurs qu'elle réglemente. Dans l'interim, elle continue à poursuivre les orientations stratégiques qu'elle a adoptées en réponse à un environnement complexe qui évolue rapidement.

Chef de file national en matière de réglementation

Au palier national, la CSFO est fière de jouer un rôle de premier plan dans la coopération sans précédent entre l'Association canadienne des organismes de contrôle des régimes de retraite (ACOR), le Conseil canadien des responsables de la réglementation d'assurance (CCRRA) et le Forum conjoint des Autorités de réglementation du marché financier qui regroupe l'ACOR, le CCRRA et les Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Voici quelques exemples des nombreux projets de collaboration entrepris en vue de renforcer la protection des consommateurs et de rehausser la coordination de la réglementation nationale :

- Le groupe d'étude sur la résolution des conflits mis sur pied par le Forum conjoint et composé de représentants principaux des secteurs public et privé, est entré en activité en février 2001. Son mandat consiste à élaborer un processus de traitement des plaintes et de règlement des différends pour tous les consommateurs de services financiers du Canada.
- Répondant à la demande croissante de professionnels qualifiés dans le domaine de la gestion des finances personnelles, le Forum conjoint a avalisé des normes de compétence uniformes pour les intermédiaires des services financiers qui se présentent comme des planificateurs financiers. En Ontario, après avoir consulté des interlocuteurs, on a élaboré une règle sur les valeurs mobilières et

un règlement en matière d'assurance renfermant des dispositions semblables. Des modifications visant à clarifier les normes ont fait l'objet de discussions avec les représentants de l'industrie au printemps 2001.

- Pour rehausser la sécurité des régimes de retraite, l'ACOR appuie des travaux intensifs sur des lignes directrices communes relatives à la gouvernance des régimes de retraite et à un outil d'autoévaluation pour leur mise en œuvre.

Le CCRRA a appuyé une stratégie nationale de protection des consommateurs sur la divulgation des renseignements en matière d'assurance-vie aux points de vente et le libellé des contrats d'assurance-vie. Un groupe de travail présidé par la CSFO met au point ces propositions.

Une approche équitable et équilibrée en matière de réglementation

La CSFO cherche constamment à rehausser l'efficacité et l'efficience des procédures de réglementation, reflétant ainsi son engagement envers une réglementation équitable et équilibrée. En février 2001, la CSFO a mis en œuvre un nouveau processus de présentation de propositions de tarifs rationalisé (connu sous le nom de Respond to Market (R2M)) pour le secteur de l'assurance-automobile. Le nouveau processus permet aux assureurs de s'adapter plus rapidement aux conditions du marché, car le système exige moins d'information détaillée et l'examen réglementaire est plus rapide.

Promouvoir la conformité et appliquer rigoureusement les mécanismes pertinents

La conformité constante et vigilante aux exigences réglementaires protège les consommateurs de services financiers et les participants des régimes de retraite.

En collaboration étroite avec l'industrie, la CSFO a mis en place en 2000-2001 un programme d'examen de conformité des assureurs de personnes fondé sur un

questionnaire d'autoévaluation rempli par les assureurs suivi de vérifications sur place par des examinateurs. Le CCRRA a avalisé le programme, l'élargissant à l'échelle du pays pour rehausser la confiance du public envers les pratiques commerciales des assureurs.

Dans le secteur des régimes de retraite, la CSFO continue de se diriger vers un mécanisme de surveillance fondé sur les risques permettant de détecter rapidement les problèmes éventuels. À compter du 1^{er} juillet 2000, tous les rapports d'évaluation déposés doivent être accompagnés d'un Sommaire des renseignements actuariels. Un système automatisé de repérage des régimes dont le profil de risque est élevé et qui nécessitent un examen approfondi, fondé sur le Sommaire des renseignements actuariels, fournit une protection additionnelle pour les droits à pension des travailleurs ontariens.

Un service à la clientèle de haut calibre

Pour rehausser le service à la clientèle en cette ère numérique, la CSFO offre un plus grand nombre de services par le biais des affaires électroniques. Ainsi, elle a élaboré la première étape d'un système Internet pour l'inscription des agents d'assurance – une première au Canada – dont la mise en œuvre a eu lieu au printemps 2001. Les agents pourront renouveler leurs permis, mettre à jour leurs coordonnées, modifier le statut de leur permis et régler les droits applicables en ligne, 24 heures par jour, sept jours par semaine.

La CSFO visait l'excellence du service à la clientèle lorsqu'elle a mis en œuvre les dispositions de la *Loi modifiant des lois concernant les régimes de retraite* autorisant le retrait des fonds immobilisés dans des comptes d'épargne-retraite en cas de difficultés financières graves. À cet égard, une nouvelle unité de la CSFO a avalisé 3 365 demandes pour une valeur totale de 38 109 979 dollars en fonds dégagés. En même temps, le Tribunal des services financiers a rationalisé les procédures relatives au traitement des demandes d'audience sur les décisions prises par la surintendante dans ce genre de cas.

Le Groupe de règlement des différends (GRD) de la CSFO est resté à la hauteur de l'augmentation rapide de la demande de médiation pour les différends associés aux indemnités payables à la suite d'un accident de véhicule. Les médiateurs ont clos 38 p. 100 de dossiers de plus qu'il y a un an, tout en conservant un taux de règlement de plus de 70 p. 100.

Le GRD a également lancé son répertoire des causes de règlement des différends articulé sur le Web. Ce répertoire sûr, protégé par mot de passe offre aux assureurs un préavis des demandes de médiation, d'arbitrage ou d'appel devant le GRD, facilite l'accès aux renseignements de base figurant au dossier des assurés, accélère l'avancement des dossiers dans le système de règlement des différends et facilite la gestion des cas.

La protection des consommateurs par le biais de l'éducation

Vu la complexité du marché moderne des services financiers, il est essentiel que les consommateurs comprennent les avantages et les risques des produits qu'ils achètent et des services qu'ils utilisent. Pour aider les consommateurs à faire des choix éclairés, la CSFO offre du matériel éducatif en format papier et par le truchement d'un site Web convivial, www.fsco.gov.on.ca. De plus, les résultats publiés du troisième sondage annuel sur la satisfaction des demandeurs des assureurs automobiles fournissent aux consommateurs des renseignements utiles aux fins de comparaison.

En conclusion

Les réalisations excitantes de la CSFO au cours de la dernière année sont dues, en grande partie, aux conseils et au soutien de l'industrie, des consommateurs, des autres interlocuteurs et du personnel de la CSFO. Cette dernière remercie les interlocuteurs du temps et des efforts qu'ils ont consacrés aux comités, aux groupes de travail et aux autres forums pour l'aider à améliorer progressivement le système de réglementation.

Le personnel de la CSFO compte sur la participation et le soutien continus des interlocuteurs pour atteindre son objectif, à savoir édifier un système de protection des intérêts des consommateurs plus efficace et exhaustif, tout en maintenant un climat commercial positif pour l'industrie dynamique des services financiers de l'Ontario.



Martha Milczynski

Présidente

Commission des services financiers de l'Ontario

Présidente

Tribunal des services financiers



Dina Palozzi

Directrice générale

Commission des services financiers de l'Ontario

Surintendante des services financiers

Mandat et structure de la CSFO

La Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO) est un organisme de réglementation et d'arbitrage établi en vertu de la *Loi de 1997 sur la Commission des services financiers*. Elle relève du ministre des Finances.

La CSFO réglemente les assurances, les régimes de retraite, les sociétés de prêt et de fiducie, les caisses populaires et les *credit unions*, les courtiers en hypothèques et les coopératives. Son mandat consiste à protéger les intérêts de la population et à augmenter la confiance du public envers les secteurs réglementés. Pour ce faire, la CSFO s'efforce de prodiguer des services de réglementation efficaces et opportuns qui permettent d'assurer aussi bien la défense des intérêts des consommateurs et des participants des régimes de retraite que la promotion d'une industrie solide et concurrentielle.

La CSFO regroupe :

- un conseil de cinq membres doté de responsabilités précises aux termes de la *Loi de 1997 sur la Commission des services financiers*, notamment, la présentation au ministre des Finances de recommandations sur des questions touchant les secteurs réglementés;
- le directeur général et surintendant ou la directrice générale et surintendante des services financiers qui assure la surveillance générale des secteurs réglementés, l'administration et l'application de la *Loi sur la Commission des services financiers* et d'autres lois pertinentes, ainsi que la direction des affaires financières et administratives de la CSFO. Le personnel de la CSFO, qui est nommé aux termes de la *Loi sur la fonction publique*, aide le surintendant ou la surintendante à s'acquitter de ces fonctions;
- le Tribunal des services financiers, un organisme d'arbitrage autonome qui tient des audiences concernant les ordonnances proposées par le surintendant.

Les cinq membres du Conseil de la CSFO sont le président ou la présidente, deux vice-présidents nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil, le surintendant ou la surintendante des services financiers, qui est également directeur général ou directrice générale de la CSFO et le directeur ou la directrice des arbitrages qui s'occupe du mécanisme de règlement des différends touchant l'assurance-automobile. Le président ou la présidente et les vice-présidents de la CSFO sont également président ou présidente et vice-présidents du Tribunal des services financiers.

Les bureaux de la CSFO sont situés dans le Nord de Toronto. L'organisme comptait environ 385 employés à plein temps et un budget de 36 millions de dollars au cours de l'exercice 2000-2001 clos le 31 mars 2001.

Profil des secteurs réglementés

Ensemble, les secteurs réglementés par la CSFO représentent ce qui est essentiellement une industrie des services financiers saine et dynamique appelée à jouer un rôle moteur dans la solidité de l'économie de l'Ontario et la sécurité financière des particuliers et des familles.

Régimes de retraite

Les régimes de retraite enregistrés réglementés par la CSFO font partie intégrante du système d'épargne retraite de l'Ontario. Leur actif s'élève à plus de 200 milliards de dollars. En 2000-2001, le nombre total de régimes a diminué de trois pour cent pour s'établir à environ 6 300, tandis que le nombre de participants aux régimes a monté de deux pour cent pour atteindre 1,84 million.

La majorité des participants appartiennent à trois types de régimes : les régimes à prestations déterminées, qui fournissent un niveau de prestation prédéterminé au cours de la retraite; les régimes à cotisations déter-

minées, qui précisent le montant des cotisations et versent des prestations basées sur les cotisations accumulées et le rendement de placement; et les régimes interentreprises (à prestations déterminées ou à cotisations déterminées) conçus pour les industries ou les métiers dont les travailleurs tendent à changer fréquemment d'employeur. Bien que les régimes interentreprises représentent seulement deux pour cent du nombre total des régimes enregistrés en Ontario, ces régimes accaparent 37 p. 100 du nombre total des participants aux régimes de retraite.

Régimes de retraite enregistrés en Ontario et participants

Le nombre des participants aux régimes de retraite a légèrement augmenté en 2000-2001 (de 1 796 885 à 1 838 566) alors que le nombre de régimes diminuait, passant de 6 478 à 6 312. La répartition des participants aux régimes était semblable à celle de l'an dernier.

Type	Au 31 mars 2001		Au 31 mars 2000	
	Nombre	% du total	Nombre	% du total
- Régimes à prestations déterminées	2 742	43 %	2 867	44 %
- Participants	902 995	49 %	895 483	50 %
- Régimes à cotisations déterminées	3 447	55 %	3 487	54 %
- Participants	255 597	14 %	242 012	13 %
- Régimes interentreprises à prestations déterminées	87	1 %	85	1 %
- Participants	666 935	36 %	646 452	36 %
- Régimes interentreprises à cotisations déterminées	36	1 %	39	1 %
- Participants	13 039	1 %	12 938	1 %
- Nombre total de régimes de retraite	6 312	100 %	6 478	100 %
- Nombre total de participants	1 838 566	100 %	1 796 885	100 %

Assurances

Le secteur des assurances de l'Ontario vaut 21 milliards de dollars. Le volume total annuel des primes se maintient à ce niveau approximatif depuis le début des années 90. Au cours de cette période, les montants des primes ont toujours été répartis dans des proportions presque égales entre l'assurance-vie et l'assurance IARD (y compris l'assurance-automobile). Ces tendances témoignent d'un marché établi où intervient une forte

concurrence dans diverses gammes de produits. En tout, 430 compagnies d'assurance sont autorisées à exercer leurs activités dans la province.

Au 31 mars 2001, le coût moyen de l'assurance-automobile en Ontario était 4,63 p. 100 plus élevé que l'année précédente, mais représentait encore une diminution de 7,79 p. 100 depuis la mise en œuvre de la *Loi de 1996 sur la stabilité des taux d'assurance-automobile* qui a apporté des changements majeurs à l'assurance-automobile.

Compagnies d'assurance autorisées en Ontario

Type d'activité	Au 31 décembre 2000	Au 31 décembre 1999
Assurance-vie	114	113
Assurance IARD	232	233
Autre	84	87
Total	430	433

Volume des primes d'assurance directe en Ontario

Type d'activité	2000 milliards de dollars	1999 milliards de dollars
Assurance-vie	11,247	10,828
Assurance IARD	10,350	9,820
Autre	0,202	0,184
Total	21,799	20,832

Établissements de dépôt

Reflétant une tendance continue au fusionnement, les *credit unions* et caisses populaires de l'Ontario ont accru leur actif total en 2000-2001 en dépit d'une diminution de leur nombre. En tout, par suite des fusionnements et de leur croissance, l'actif total des 318 *credit unions* et caisses populaires se chiffrait à 15,7 milliards de dollars au 31 mars 2001. Le capital réglementaire (servant à garantir les dépôts) représentait 6,70 pour 100 des éléments d'actif, contre 6,65 pour 100 en 2000 et 6,56 pour 100 en 1999, ce qui témoigne d'une industrie saine. Le nombre de membres des caisses populaires et des *credit unions* s'est maintenu à 1,6 million.

À la fin de l'exercice, l'actif total des trois sociétés de prêt et de fiducie constituées en Ontario se chiffrait à 943 millions de dollars. Sur ce montant, 73 pour 100 étaient des prêts hypothécaires et 20 pour 100 d'autres types de prêt et d'investissement. Dans son budget de 2001, le gouvernement de l'Ontario a annoncé son intention de déposer une loi visant à dégager l'Ontario de la réglementation du secteur des sociétés de prêt et de fiducie. Après une période qui

reste à déterminer, seules les sociétés constituées en vertu d'une loi fédérale seront autorisées à exercer leurs activités en Ontario.

Au 31 mars 2001, il y avait 1 821 coopératives en Ontario (1 485 coopératives actives). Vingt nouvelles coopératives ont été constituées en Ontario au cours de l'exercice – une coopérative agricole, trois coopératives d'habitation, neuf de services, six de travailleurs et une de garderie.

L'Ontario comptait 390 courtiers en hypothèques enregistrés à la fin de l'exercice, contre 403 pour l'exercice précédent. La valeur des hypothèques administrées se chiffrait à 17 milliards de dollars, ce qui représente une hausse de 6,1 milliards de dollars par rapport à l'exercice précédent.

*Aux termes du règlement de l'Ontario 76/95 pris en application de la *Loi de 1994 sur les caisses populaires et les credit unions*, les *credit unions* sont tenues de maintenir un capital réglementaire adéquat, c'est-à-dire un capital égal à cinq pour cent au moins de l'actif total. Aux termes de la politique de la CSFO, on détermine ce pourcentage à l'aide de règles élaborées par la Banque des règlements internationaux (BRI).

Credit Unions et caisses populaires de l'Ontario

Mesure	Au 31 décembre 2001	Au 31 décembre 1999
Tous les établissements		
Nombre total	318	343
Actif total	15,7 milliards \$	14,5 milliards \$
Institutions dont l'actif excède 10 millions \$		
Nombre	179	182
Actif	15,3 milliards \$	14,1 milliards \$

Aperçu de la CSFO au travail

Les fonctions quotidiennes de la CSFO tombent dans six catégories :

- Délivrance de permis et application des mesures législatives
- Supervision des régimes de retraite
- Appui au système d'assurance-automobile
- Information des consommateurs et services de traitement des plaintes
- Élaboration des politiques
- Optimisation des ressources de la CSFO

Voici un aperçu des activités en cours à la CSFO dans ces secteurs en 2000-2001.

Délivrance des permis et application des mesures législatives

La CSFO inscrit des personnes et des entreprises offrant des services financiers pour assurer le respect des normes de protection du public, ou leur délivre des permis. Elle mène des examens sur le terrain des compagnies d'assurance, des régimes de retraite, des courtiers en hypothèques, des *credit unions* et des caisses populaires pour assurer qu'ils observent les lois et les règlements. Elle mène des enquêtes sur les présumées infractions et intente des poursuites si celles-ci sont justifiées.

En 2000-2001, la CSFO a délivré plus de 25 000 permis et inscriptions. Les demandeurs doivent satisfaire aux exigences de délivrance des permis établies aux termes de différentes lois, ce qui peut comprendre la réussite à un examen d'admission et une formation permanente.

Durant l'année, la CSFO a obtenu 32 condamnations ou plaidoyers de culpabilité pour les infractions commises par des personnes qui ont exercé des activités d'agent d'assurance-vie sans permis, fourni de faux renseignements sur une demande de permis aux termes de la *Loi*

sur l'assurance, fait office de courtier en hypothèques sans être inscrit en vertu de la *Loi sur les courtiers en hypothèques* et n'ont pas déposé de déclaration en vertu de la *Loi sur les régimes de retraite*. Des amendes totalisant 160 150 dollars ont été imposées.

Des conseils consultatifs tiennent des audiences sur l'inscription des agents d'assurance et présentent leurs recommandations à la surintendante des services financiers. La majorité des cas sont désormais traités par le truchement d'un procès-verbal de transaction, sans qu'une audience formelle ne soit tenue. Au cours de l'année, la surintendante a rendu dix décisions relatives à des permis aux fins d'audience devant le conseil consultatif.

Le remaniement de son personnel a permis à la CSFO d'atteindre son objectif, à savoir l'intégration des fonctions de délivrance de permis et d'examen. Les examinateurs de la CSFO reçoivent désormais une formation polyvalente qui leur permet d'exercer dans les secteurs de l'assurance, des régimes de retraite et des établissements de dépôt, tandis que le personnel qui délivre les permis peut traiter avec différents types d'intermédiaires et d'organismes.

CSFO : Délivrance de permis et inscription

Activité	2000-2001	1999-2000
Particuliers		
<i>Nouveaux permis délivrés</i>		
Permis d'agent d'assurance-vie	3 404	3 678
Permis d'agent d'assurance IARD	696	539
Permis d'agent d'assurance accidents et maladie	270	305
Permis d'expert	162	400
<i>Permis renouvelés</i>		
Permis d'agent d'assurance-vie*	15 968	4 943
Permis d'agent d'assurance IARD*	1 735	1 896
Permis d'agent d'assurance accidents et maladie	136	157
Permis d'expert	912	946
Entreprises		
<i>Nouveaux permis délivrés</i>		
Permis d'agence d'assurance-vie et d'assurance IARD	413	224
Permis d'expert d'entreprise	10	22
Permis de courtier en hypothèques	55	34
Permis de société de prêt et de fiducie	4	4
Nouvelles compagnies d'assurance	10	8
<i>Permis renouvelés</i>		
Permis d'agence d'assurance-vie et d'assurance IARD*	1 822	351
Permis d'expert d'entreprise	138	154
Permis de courtier en hypothèques	390	403
Coopératives		
Offres de valeurs mobilières	19	19
Nouvelles constitutions en personne morale	20	28
Credit unions/caisses populaires		
Nouvelles constitutions en personne morale	0	2
Nouvelles demandes de changement d'activité	168	239
Fusions	18	32

*Les permis sont délivrés pour une période de deux ans et la mise en œuvre des modifications apportées en 1995 au processus de délivrance des permis a provoqué un cycle d'année d'activité élevée et d'année de faible activité. Les chiffres reflètent l'année de faible activité.

*Les chiffres indiqués pour les transactions de délivrance de permis devront être modifiés pour : les demandes reçues au cours de l'exercice mais qui n'ont pas été complètement traitées et sont classées dans un dossier d'attente, les remboursements traités et le passage d'un agent de niveau I au niveau II à une date différente que la date d'expiration du permis, auquel cas aucuns frais ne sont exigés.

CSFO : Activités de suivi

Type	2000-2001	1999-2000
Examens effectués		
Compagnies d'assurance – solvabilité	36	82
Annexe 3 404 sur les pratiques de demandes de règlement en matière d'indemnité d'accident légales	7	19
Compagnies d'assurance-automobile collective	24	-
Conduite du marché des assureurs vie	38	-
Courtiers en hypothèques	35	31
<i>Credit unions/caisses populaires</i>	15	10
Sociétés de prêt et de fiducie	3	4
Vérifications policières des demandeurs de permis d'agent	4 940	4 753
Vérifications de la formation continue des agents d'assurance-vie	1 105	494
Examens des plaintes*	163	186

*Plaintes reçues par le bureau de l'ombudsman étant acheminées au service de la délivrance des permis et de l'application des mesures législatives aux fins de réexamen.

CSFO : Mesures d'application

<i>Type</i>	<i>2000-2001</i>	<i>1999-2000</i>
Annulations de permis	33	22
Annulations de permis	16	25
Résignations de permis	6	7
Refus de permis	0	1
Poursuites terminées	32	36
Ordonnances de cesser et de s'abstenir	4	1
Conditions imposées par le biais d'un procès- verbal de transaction	11	30
Lettres de blâme	73	42
Retraits de parrainage	13	23
TOTAL	188	187

Direction des régimes de retraite

La CSFO vérifie la conformité à la *Loi sur les régimes de retraite* qui régit les régimes de retraite privés. Aux termes de la *Loi*, la surintendante des services financiers rend des décisions réglementaires sur une vaste gamme de transactions, déléguant parfois cette autorité à son personnel. En plus d'assumer ce pouvoir décisionnel, la CSFO traite les déclarations courantes relatives aux régimes de retraite, dont le nombre a atteint 17 297 en 2000-2001.

Lorsque les sociétés font faillite, la surintendante nomme généralement un tiers administrateur pour mettre fin aux activités du régime. Elle peut également en faire de même lorsqu'un régime de retraite est mal

administré. Au 31 mars 2001, la CSFO coordonnait l'administration de 176 régimes de retraite d'employeurs insolubles pour veiller à ce qu'ils soient liquidés comme il se doit.

Le Fonds de garantie des prestations de retraite (FGPR) administré par la CSFO offre un niveau minimal de protection aux participants des régimes de retraite à prestations déterminées lorsque les compagnies font faillite et ne peuvent respecter leurs engagements. Les états financiers du FGPR figurent aux pages 57-61 du présent rapport annuel.

CSFO : Transactions traitées au titre des régimes de retraite

Type	2000-2001	1999-2000
Nouveaux régimes enregistrés		
À prestations déterminées	107	42
À cotisations déterminées	175	101
Autres	0	0
Total	282	143
Modifications de régimes enregistrés	2 926	3 267
Liquidations totales traitées		
À prestations déterminées	144	119
À cotisations déterminées	162	165
Autres	0	3
Total	306	287
Liquidations partielles traitées		
À prestations déterminées	66	63
À cotisations déterminées	39	38
Autres	3	2
Total	106	103
Fusions de régimes de retraite/ transferts d'actif approuvés		
À prestations déterminées	127	119
À cotisations déterminées	44	27
Autres	3	2
Total	174	148
Remboursement d'excédent aux employeurs dans le cas d'une liquidation totale approuvée		
À prestations déterminées	26	35
À cotisations déterminées	4	2
Autres	0	3
Total	30	40

Fonds de garantie des prestations de retraite

Demandes réglées	2000-2001	1999-2000
Nombre	7	14
Valeur totale	1 134 179,50 \$	5 237 000 \$

Appui au système d'assurance-automobile

Étant donné que l'assurance-automobile est obligatoire pour les conducteurs de l'Ontario, la CSFO assume d'importantes responsabilités dans ce segment de l'industrie de l'assurance.

Examen des taux d'assurance-automobile

Pour protéger les consommateurs, les compagnies d'assurance-automobile de l'Ontario sont tenues d'obtenir l'approbation de la CSFO avant de modifier leurs systèmes de tarification et de classification des risques. En 2000-2001, on estime que le système d'examen des taux a permis aux consommateurs d'économiser 16,6 millions de dollars, du fait de la différence entre les taux déposés à l'origine et les taux approuvés.

CSFO : Déclarations des taux d'assurance des véhicules traitées

Mesure	2000-2001	1999-2000
Véhicules de tourisme privés		
Déclarations de taux reçues	115	88
Nombre moyen de jours entre la réception de la déclaration et le traitement complet de la demande	8	7
Nombre moyen de jours pour examiner et approuver les déclarations	37	41
Déclarations comportant des augmentations de taux	82	34
Déclarations comportant des diminutions de taux	14	29
Déclarations ne comportant aucun changement de taux	19	25
Véhicules de tourisme non privés		
Déclarations de taux reçues	218	189
Nombre moyen de jours entre la réception de la déclaration et le traitement complet de la demande	12	13
Nombre moyen de jours pour examiner et approuver les déclarations	13	21
Déclarations comportant des augmentations de taux	136	60
Déclarations comportant des diminutions de taux	36	65
Déclarations ne comportant aucun changement de taux	46	64

Services de règlement des différends

Établi parallèlement au système d'assurance sans égard à la responsabilité, le Groupe de règlement des différends (GRD) offre une gamme d'options pour le règlement des différends concernant les demandes d'indemnités d'accident légales. Il offre notamment des services de médiation, d'arbitrage et d'évaluation indépendante ainsi que des modifications, des révocations et des possibilités d'appel au directeur des arbitrages.

La médiation est la première étape du processus de règlement des différends. Les causes qui ne sont pas réglées par la médiation peuvent aller en arbitrage devant la CSFO, en arbitrage privé ou être portées devant les tribunaux. L'évaluation indépendante – qui donne aux parties une opinion impartiale sur les résultats que l'on peut vraisemblablement escompter si la cause va en arbitrage ou est portée devant les tribunaux – est une seconde possibilité si la médiation n'a pas réussi.

En 2000-2001, le volume de demandes de médiation et d'arbitrage a augmenté de plus de 20 pour 100. La hausse reflète certaines tendances de l'industrie, notamment la

croissance du nombre de conducteurs assurés, l'augmentation des demandes et la proportion accrue de demandes qui entrent dans le système de règlement des différends.

Le *Code des pratiques pour le règlement des différends* est un guide pratique en langage simple qui explique ce qui est requis de toutes les parties à mesure qu'elles progressent dans le processus de règlement des différends. Durant l'année, on a achevé la quatrième édition qui reflète les recommandations sur le système de règlement des différends de l'honorable George Adams, les modifications à la *Loi sur l'exercice des compétences légales* et de longues consultations avec les parties intéressées. Postée dans le site Web de la CSFO et vendue par Publications Ontario, la nouvelle version comprend des échéanciers standard pour les diverses étapes du processus de règlement des différends et les formulaires nécessaires en format téléchargeable.

Avocats et représentants de l'industrie ont présenté leurs observations sur la nouvelle édition lors de séances de sensibilisation tenues conjointement avec le Barreau du Haut-Canada, à London, Thunder Bay et Toronto. Le conseil des avocats et le conseil des compagnies ont

Activités du Groupe de règlement des différends

Mesure	2000-2001	1999-2000
Médiation		
Nouvelles demandes reçues	11 325	9 278
Dossiers classés	11 267	8 153
Taux de règlements complets	51 %	49 %
Taux de règlements partiels	20 %	25 %
Arbitrage		
Nouvelles demandes reçues	1 474	1 215
Dossiers classés	1 307	1 710
Réglés	1 088	1 460
Décisions rendues	91	129
Appels		
Nouvelles demandes reçues	60	74
Dossiers classés	65	73
Réglés	12	11
Décisions rendues	34	49

continué à fournir à la CSFO des commentaires utiles sur le fonctionnement du système de règlement des différends.

Au cours de la dernière décennie, le Groupe de règlement des différends a produit un ensemble respecté de décisions d'arbitrage et d'appel. En général, la Cour supérieure de justice (Cour divisionnaire) a confirmé ces décisions dans les demandes d'examen judiciaire.

En 2000-2001, le tribunal a entendu 10 demandes d'examen judiciaire de décisions d'appel rendues par le directeur de l'arbitrage ou un délégué. Toutes les causes concernaient le droit à des prestations d'indemnité d'accident légales au titre du contrat d'assurance-automobile. Depuis 1996, les appels sont restreints aux questions de droit.

La Cour divisionnaire a déterminé, pour neuf de ces dix causes, qu'elle ne s'ingérerait pas dans une décision de la CSFO à moins que la décision ne soit manifestement déraisonnable. Dans une cause traitant d'un délai de prescription, la Cour a jugé que la décision devait être correcte – mais a déterminé qu'elle l'était. La Cour a infirmé une seule décision, déterminant dans cette cause que le délégué du directeur avait outrepassé sa compétence en tranchant des questions qui n'étaient pas exclusivement des erreurs de droit.

Surveillance des centres d'évaluation désignés (CED)

Les centres d'évaluation désignés (CED) aident les demandeurs et les assureurs à parvenir à un accord sur

les indemnités d'accident légales en procédant à des évaluations impartiales des blessures subies dans les accidents de voiture. Ces évaluations permettent aux parties d'éviter d'avoir recours au processus de règlement des différends de la CSFO ou aux tribunaux. La CSFO dirige et surveille les CED et apporte un soutien au Comité ministériel du système des centres d'évaluation désignés (CED) établi par le ministre des Finances. Le comité nomme les CED au rôle, précise le type d'évaluation que chaque CED peut effectuer et élabore des lignes directrices qui font valoir la neutralité du système.

En 2000-2001, la CSFO a mis en œuvre les nouveaux guides d'évaluation élaborés par le Comité de l'année précédente. Les guides établissent un processus d'évaluation commun, énoncent un format de rapport structuré et requièrent des normes plus élevées pour les ressources humaines et physiques. La CSFO a examiné 119 demandes de CED concernant l'invalidité, les soins médicaux et de réadaptation et les soins auxiliaires pour assurer que les établissements sont en mesure de satisfaire aux normes plus élevées. Cet examen a mené à une réduction du nombre de centres. En effet, bon nombre de CED exploités par une seule personne se sont regroupés pour former des équipes d'évaluation multidisciplinaires.

Durant l'année, le nombre de plaintes à propos des CED a diminué d'environ dix pour cent. Cette baisse est attribuable en partie à la mise en œuvre des nouveaux guides d'évaluation.

Centres d'évaluation désignés*

Mesure	2000	1999
Nombre total de CED	119	135
Renvois	11 394	10 940
Évaluations effectuées	8 480	8 557
Nombre de plaintes examinées par la CSFO	87	101

*Les activités des CED sont enregistrées selon l'année civile.

Protection de dernier recours pour les personnes blessées dans des accidents de véhicules automobiles

Le Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles (FIVAVA) sert à indemniser les victimes d'accidents qui mettent en cause des véhicules automobiles non assurés, non identifiés ou volés ou lorsqu'il n'y a pas d'assurance. Le FIVAVA tire la plus grande partie de son financement des droits de un

dollar versés par chaque automobiliste qui veut obtenir ou renouveler un permis de conduire en Ontario. Il recouvre également des sommes perçues au titre de la responsabilité civile auprès des automobilistes non assurés qui sont responsables d'un accident et ordonne la suspension du permis de conduire des conducteurs en défaut de paiement. Les états financiers du FIVAVA figurent aux pages 63-67 du présent rapport annuel.

Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles

<i>Mesure</i>	<i>2000-2001</i>	<i>1999-2000</i>
Nombre de demandes d'indemnités	522	503
Total des décaissements	7,7 millions \$	10,7 millions \$
Nombre total des demandes d'indemnités d'accident légales	277	269
Total des paiements des indemnités d'accident légales	3,5 millions \$	5,3 millions \$
Total des paiements relatifs à la responsabilité civile pour des blessures corporelles ou des dommages matériels	4,2 millions \$	5,4 millions \$
Remboursement des créances	2,4 millions \$	2,6 millions \$
Nombre de suspensions de permis de conduire	751	761
Nombre de remises en vigueur de permis de conduire	517	566
Nombre de créances traitées	12 855	14 022
Nombre de débiteurs ayant payé les créances	1 669	1 840
Nombre de comptes clients actifs	2 395	2 831

Information des consommateurs et services de traitement des plaintes

La CSFO s'attache à fournir aux consommateurs l'information dont ils ont besoin pour faire des choix informés. Pour ce faire, elle publie des guides pratiques et met en œuvre des initiatives de relations publiques axées sur la publication de renseignements intéressants dans les médias imprimés et électroniques. Le site Web de la CSFO, à l'adresse www.fSCO.gov.on.ca, offre un grand nombre de documents éducatifs pour les consommateurs, notamment une série de brochures, des bulletins, des manuels, des formulaires de demande, des répertoires de conseillers financiers agréés et des rapports sur les poursuites.

Le Bureau de l'ombudsman mène des enquêtes sur les plaintes non réglées sur les pratiques commerciales des assureurs ou de leurs agents, tente de régler ces plaintes et rapporte les cas de conduite illégale au surintendant des services financiers aux fins d'action réglementaire. On trouvera les points saillants des activités du Bureau de l'ombudsman aux pages 33-34 de ce rapport annuel.

Élaboration des politiques

Le rôle d'élaboration des politiques de la CSFO a deux aspects. Premièrement, la CSFO élabore des politiques réglementaires qui guident l'administration de la loi dans le cadre de son mandat. Deuxièmement, elle recommande au ministre des Finances des changements à la loi qu'elle administre.

Pour assumer ces deux rôles, la CSFO doit constamment évaluer les tendances du marché et sa propre réponse. La participation des partenaires de la CSFO, à savoir fournisseurs et consommateurs de services financiers, administrateurs et participants de régimes de retraite, conseillers et consultants professionnels, est essentielle à la réussite de cette démarche. Les opinions des partenaires permettent à la CSFO d'identifier les nouvelles questions, d'y répondre efficacement et de recommander les politiques appropriées.

En 2000-2001, après avoir achevé un examen de ses modes de consultation externe, la CSFO a mis en œuvre des mécanismes rationalisés pour les consultations permanentes. Par exemple, des comités consultatifs sur les formulaires et l'homologation, les questions actuelles, la tarification technique et la souscription ont été mis sur pied dans le secteur de l'assurance automobile pour focaliser les efforts de consultation.

Optimisation des ressources de la CSFO

La CSFO est déterminée à offrir de la valeur en contrepartie des dollars qui lui ont été alloués – d'une part aux consommateurs en leur offrant une protection plus complète et efficace et d'autre part à l'industrie en diminuant les coûts de conformité et en créant un climat commercial plus positif. Pour y arriver, la CSFO tente de tirer le maximum de ses ressources humaines, financières et technologiques.

Préparation des futurs chefs

Le programme de perfectionnement des cadres de la CSFO intitulé AVENIR a terminé sa deuxième année en vue de préparer les futurs chefs de l'organisation. Dix-sept employés dont la prochaine phase de carrière pourrait comprendre un poste de direction ont participé à des projets d'entreprise axés sur l'acquisition d'une expérience en leadership. Ils étaient répartis en trois équipes. L'équipe en charge de la formation et du perfectionnement a organisé des séminaires sur divers sujets, notamment la gestion axée sur les personnes et les aptitudes en présentation; l'équipe en charge de la culture et de l'identité organisationnelle a animé une série de déjeuners-conférences avec des conférenciers tels que le sous-ministre adjoint, Qualité des services au Secrétariat à la restructuration de la fonction publique et a mené une enquête sur les pratiques de gestion; enfin, l'équipe en charge de l'intranet a élaboré un réseau interne de communications électroniques qui a récemment été lancé à la CSFO.

Examen des pratiques à l'échelle de l'organisme

La CSFO a entrepris des examens des pratiques à l'échelle de l'organisme dans le but d'analyser et de remanier ses activités en partenariat avec les secteurs de programmes. L'objectif est d'améliorer la prestation des services grâce au lancement de pratiques exemplaires, à la rationalisation des procédures, à la mise en œuvre de solutions électroniques, à l'évaluation du rendement, à l'élimination des tâches inutiles et à la réduction des coûts. Les changements apportés aux procédés administratifs permettent au personnel de se concentrer sur le travail analytique à valeur ajoutée qui est plus rentable pour l'organisation. Le système de demande de permis sur Internet de la CSFO, la préparation d'un rapport de synthèse sur les cotisations déterminées pour le secteur des régimes de retraite et l'établissement d'un centre d'appels centralisés comptaient parmi les projets entrepris pour 2000-2001.

Qualité des services

Un programme de qualité des services a été créé au sein de la CSFO. Ce programme, qui est conforme à une initiative mise en place à l'échelle du gouvernement, vise à mettre en valeur la réputation d'organisme axé sur les clients et les résultats de la CSFO. Trois des quatre secteurs cernés par l'initiative gouvernementale s'appliquent au programme de qualité des services de la CSFO : le téléphone, la correspondance et les normes relatives à la rétroaction et au règlement des plaintes. Le quatrième secteur, à savoir les normes s'appliquant au service au comptoir, ne s'applique pas à la CSFO de par la nature de ses activités.

Durant l'exercice, la CSFO a créé et comblé le poste de chef, Qualité des services et excellence organisationnelle.

La CSFO a également établi un processus administratif pour le traitement des commentaires des clients et le règlement des différends. Ce processus assure la prestation uniforme des services dans tous les secteurs d'activité et oblige la succursale appropriée à rendre

compte des plaintes. En outre, la CSFO fait un suivi de la nature et du volume de plaintes concernant ses activités afin d'améliorer la prestation des services à ses clients.

Au cours de l'exercice 2000-2001, une vérification interne des services a été effectuée au ministère des Finances, dont relève la CSFO. La vérification comportait un examen de conformité et une étude de suivi des mesures adoptées à la suite de l'examen initial; elle visait à déterminer dans quelle mesure la CSFO se conformait aux normes générales de service du gouvernement. Or, l'étude de suivi a révélé que le taux de conformité était plus élevé que celui de l'examen initial.

Des représentants de chaque direction de la CSFO ont été nommés à un comité de la qualité des services. Leur rôle sera d'assurer la conformité continue de la CSFO aux normes de service du gouvernement.

Rapport de rendement par rapport aux objectifs de la CSFO

En vertu de l'article 11 de la *Loi sur la Commission des services financiers de l'Ontario*, la Commission est tenue de soumettre au ministre des Finances et de publier, au plus tard le 30 juin de chaque année, un énoncé des priorités qu'elle propose de se donner pour l'exercice suivant. La CSFO évalue ses progrès par rapport aux objectifs énoncés dans l'Énoncé des priorités annuel.

La CSFO a publié son troisième Énoncé des priorités au début de l'été 2000. Les priorités stratégiques décrites dans l'énoncé, que la CSFO a commencé à mettre en œuvre immédiatement, sont les suivantes :

- **appliquer une approche équitable et équilibrée en matière de réglementation;**
- **être un chef de file de la réglementation des services financiers au Canada;**
- **promouvoir la conformité et appliquer rigoureusement les mécanismes pertinents;**
- **fournir un service à la clientèle de haut calibre;**
- **insister davantage sur la protection des consommateurs par le biais de l'éducation.**

La section suivante rend compte de l'avancement de ces priorités.

Approche équitable et équilibrée en matière de réglementation

Une approche équitable et équilibrée en matière de réglementation est essentielle au maintien de la confiance du public dans les secteurs réglementés. Pour mieux protéger les consommateurs sans nuire inutilement au développement d'un marché sain et concurrentiel, la CSFO s'engage à appliquer des mécanismes de réglementation efficaces et efficaces. Dans le cadre de son rôle consultatif, la CSFO recommande des changements aux lois et aux politiques gouvernementales en vue d'améliorer le cadre de réglementation. Étant donné que l'assurance-automobile est obligatoire pour les

conducteurs ontariens, un des principaux objectifs de la CSFO consiste à favoriser l'équité et la stabilité du système d'assurance-automobile.

Rationaliser les processus réglementaires

En février 2001, la CSFO a mis en œuvre des lignes directrices mises à jour au regard de la présentation de propositions de tarifs pour les assureurs automobiles. L'ensemble des lignes directrices, qui reflétait les commentaires d'un groupe de travail de l'industrie sur le rapport d'un expert-conseil externe, met en place un processus de présentation de propositions de tarifs rationalisé (connu sous le nom de Respond to Market (R2M)) pour les assureurs satisfaisant à certains critères. Le nouveau processus permet aux assureurs de s'adapter plus rapidement aux conditions du marché, car le système exige moins d'information détaillée et l'examen réglementaire de la FSCO est plus rapide.

Lorsqu'un employeur ayant un régime de retraite devient insolvable, le surintendant des services financiers nomme généralement un tiers administrateur chargé de liquider le régime. En consultation avec des administrateurs nommés, la CSFO a élaboré un processus rationalisé pour ordonner la liquidation de ces régimes.

Améliorer le cadre de réglementation

En 2000-2001, la CSFO a poursuivi son examen des exigences en matière de délivrance de permis et de supervision. Appuyée par un groupe de travail composé d'intervenants, elle a mis au point des projets de modification des exigences concernant, entre autres, les catégories de licences spécialisées, l'aiguillage et le partage des commissions, un fonds d'indemnisation, la distribution des polices d'assurances collectives, la reddition de comptes, la surveillance, les exigences en matière de propriété applicables aux distributeurs intégrés et le travail à temps partiel.

La CSFO a terminé ses entretiens avec divers intervenants à propos du rôle de l'actuaire désigné en matière de préservation de la stabilité financière des sociétés d'assurance et de la gestion prudente du portefeuille à l'égard des placements effectués par les assureurs. Elle s'est servi des commentaires recueillis pour élaborer des projets de modifications législatives sur ces questions.

En vertu de la *Loi de 1999 visant à réduire les formalités administratives*, la surintendante doit revoir la *Loi sur les courtiers en hypothèques* d'ici au 30 septembre 2001 et soumettre ses recommandations pour l'amélioration de l'efficacité et de l'administration de la *Loi*. La FSCO a entrepris des recherches préliminaires et a mis sur pied un comité consultatif sur les courtiers en hypothèques pour l'aider à revoir la *Loi* et la conseiller.

Maintenir l'équité du régime d'assurance-automobile

Appuyé par la CSFO, l'honorable George Adams a aidé le secteur de l'assurance-automobile et les fournisseurs de soins de santé à négocier les coûts et les directives d'utilisation des biens et services de réadaptation. L'industrie estime que ces directives joueront un rôle prioritaire dans la stabilisation des coûts au sein du régime d'assurance-automobile. On a conclu des ententes avec les psychologues, les audiologues et les orthophonistes.

Des experts mandatés par la FSCO ont élaboré un formulaire de facturation normalisé pour les fournisseurs de services médicaux et de réadaptation, dont la mise en œuvre sera dirigée par un comité directeur représentant la CSFO et les assureurs automobiles nouvellement créé. On s'attend à ce que ce formulaire facilite la cueillette de données pour le suivi des tendances et des coûts de la réadaptation.

La CSFO a reçu une étude de consultation sur la tarification en fonction du territoire au cours de l'été 2000, mais après avoir lu l'étude, elle a décidé de travailler de concert avec l'industrie pour recueillir plus de renseignements statistiques pour déterminer comment

protéger les consommateurs. Par ailleurs, elle a distribué un bulletin aux sociétés réitérant son opposition aux règles de souscription et aux variables de tarification fondées sur la situation financière de l'assuré.

La Facility Association offre une couverture d'assurance-automobile obligatoire aux conducteurs à risque. À la suite d'une étude menée en 2000-2001 par un conseiller, la CSFO s'efforcera, avec cette association, de maintenir l'équilibre entre les besoins des membres du public et ceux de l'industrie.

La Coalition canadienne contre la fraude à l'assurance a poursuivi son examen des coûts de la fraude et des moyens de la prévenir. La CSFO appuie les mesures prises par l'industrie pour lutter contre la fraude à l'assurance et elle est représentée au sein de la Coalition.

Un barème des droits et des évaluations équitables

La CSFO est déterminée à atteindre le recouvrement intégral des coûts et à imputer ses frais aux secteurs réglementés de manière équitable, tout en adhérant au principe de l'utilisateur-payeur. À la suite de vastes entretiens sectoriels, la CSFO a élargi son programme de recouvrement des coûts en 2000-2001 pour y ajouter un nouveau système d'évaluation du secteur des sociétés de prêt et de fiducie, et du secteur des caisses populaires et des credit unions. Elle a donc adopté un nouveau barème des droits et a modifié l'imputation des droits d'utilisateur-payeur afférents aux services de règlement des différends.

Chef de file de la réglementation des services financiers au Canada

Un marché unique des services financiers se fait jour au Canada. Les organismes de réglementation des différents secteurs de l'industrie et des diverses administrations réagissent en s'efforçant d'harmoniser les règles et les procédures et de combler les lacunes en matière de protection des consommateurs.

La CSFO est un chef de file de l'élaboration d'un cadre d'harmonisation national coordonné par le biais de sa participation à l'Association canadienne des organismes de contrôle des régimes de retraite (ACOR), le Conseil canadien des responsables de la réglementation d'assurance (CCRRA) et le Forum conjoint des Autorités de réglementation du marché financier qui regroupe l'ACOR, le CCRRA et les Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Les trois organismes nationaux abordent les principaux enjeux en formant des comités et en menant des projets dirigés par divers organismes de réglementation.

Coordination nationale

Pour appuyer les efforts permanents de coordination et d'harmonisation, le CCRRA et l'ACOCRR ont mis sur pied un secrétariat permanent. Les diverses administrations assument les frais des secrétariats, qui sont logés dans les bureaux de la CSFO.

Démarches intersectorielles

À l'automne 2000, le Forum conjoint a mis sur pied un groupe d'étude sur la résolution de conflits avec les consommateurs, réunissant des hauts représentants des secteurs public et privé. Chargé d'élaborer une approche intégrée au traitement des plaintes et à la résolution des conflits pour la clientèle des services financiers à l'échelle du pays, le groupe d'étude a entamé ses travaux en février 2001.

Au printemps 2000, le Forum conjoint a avalisé un plan biennal axé sur la mise en œuvre de 15 recommandations visant à harmoniser la réglementation des fonds communs de placement et des contrats individuels d'assurance variable (fonds distincts). Fondé sur des analyses et des consultations exhaustives, le plan vise à assurer que les consommateurs bénéficient d'une protection semblable à l'égard de ces deux types de véhicules de placement qui offrent des possibilités semblables. Appuyé par un groupe de travail de l'industrie, un sous-comité du Forum conjoint coprésidé par la CSFO coordonne la mise en œuvre. On a préparé l'ébauche

d'un guide sur les contrats individuels d'assurance variable pour sensibiliser les consommateurs et simplifier la divulgation, ainsi que des lignes directrices sur ces contrats aux fins de présentation aux organismes de réglementation de l'assurance.

Le Forum conjoint a entrepris un projet visant à établir des normes de compétence communes pour les intermédiaires de services financiers qui se présentent comme des planificateurs financiers. Estimant qu'il s'agit d'une initiative importante pour la protection des consommateurs, la CSFO et la CVMO collaborent à leur mise en œuvre en Ontario. Après avoir consulté des interlocuteurs, on a élaboré une règle sur les valeurs mobilières et un règlement en matière d'assurance renfermant des dispositions semblables. Des modifications visant à clarifier les normes ont fait l'objet de discussions avec les représentants de l'industrie au printemps 2001.

La CSFO prend part à un comité du Forum conjoint qui met au point des normes de pratique à l'échelle du pays – un code de conduite – devant s'appliquer aux intermédiaires de services financiers. Le comité a préparé une version préliminaire du code aux fins de consultation pour que la clientèle de tous les produits financiers jouisse d'un niveau de protection comparable. Il s'agit de la première de quatre étapes d'une démarche nationale plus vaste visant à harmoniser les compétences des intermédiaires et les exigences de délivrance des permis à l'échelle du pays.

Un autre projet du Forum conjoint porte sur la divulgation des placements des régimes de capitalisation offrant des prestations de retraite aux employés. La réglementation de ces plans n'étant pas uniforme dans les secteurs ou compétences, il faut établir des normes nationales en vue de protéger les participants aux régimes. On a rédigé un document de travail préconisant des règles de divulgation uniformes en matière de placement pour les régimes de retraite à cotisations déterminées, les régimes collectifs d'épargne-retraite, les régimes de participation aux bénéfices et les régimes de participation différée aux bénéfices.

Initiatives du domaine de l'assurance

En avril 2000, la CSFO a avalisé l'adoption d'une stratégie nationale de protection des consommateurs sur la divulgation au point de vente et sur le libellé des contrats d'assurance-vie. Un groupe de travail du CCRRA, présidé par la CSFO, énoncera plus en détail ces propositions, ainsi que des recommandations pour la couverture des erreurs et omissions.

En juin 2000, le Conseil a adopté un ensemble de principes qui guideront tous ses projets de protection des consommateurs, dont cinq normes de haut niveau – Information à fournir, Éducation des consommateurs, Des responsables de la réglementation efficaces, Intermédiaires bien renseignés et intègres et Recours des consommateurs – ainsi que 15 engagements précis. Par exemple, ces principes assureront la prestation de renseignements clairs et facilement accessibles aux consommateurs à propos de leurs contrats d'assurance.

Le CCRRA et les organismes de réglementation des services d'assurance canadiens ont avalisé une nouvelle norme nationale et harmonisée régissant les compétences de base requises de la part des agents d'assurance-vie, notamment des exigences plus strictes pour le niveau de débutant et un cours de formation préalable à l'obtention du permis. Il s'agit d'assurer que les compétences des nouveaux-venus dans le domaine répondent aux besoins des consommateurs d'aujourd'hui. Le comité des agents d'assurance-vie des organismes de réglementation des services d'assurance canadiens, dont fait partie la CSFO, ont dirigé la mise au point d'un cours de formation et d'un examen, ainsi que l'homologation des fournisseurs de cours.

Comme autre mesure d'harmonisation, le CCRRA propose de mettre au point un ensemble souple et accepté à l'échelle nationale de catégories d'assurance comptant un nombre moindre de catégories, ainsi qu'un processus d'autorisation simplifié pour l'ajout ou l'élimination de catégories. Ces changements accéléreraient la mise en marché des nouveaux produits. On a soumis les propositions à l'industrie aux fins de consultation en novembre 2000.

Le CCRRA est également en train de mettre au point un nouvel ensemble d'exigences minimales de capitalisation pour les sociétés d'assurance multirisques. Les organismes de réglementation entendent créer un système plus équitable en harmonisant les quatre tests de solvabilité existants et en mettant en œuvre une démarche de capitalisation fondée sur les risques.

Initiatives du domaine des pensions

L'ACOR a continué à tenter de régler de façon durable la réglementation des régimes de retraite relevant de plus d'une administration, qui préoccupe depuis longtemps les employeurs actifs dans plusieurs provinces, et elle a élaboré des principes pour encadrer l'élaboration d'une loi type sur les régimes de retraite. En complément à cette démarche, la CSFO a présidé un comité de l'ACOR chargé d'examiner les systèmes de réglementation des régimes de retraite en vigueur dans divers pays étrangers.

On a mis au point des lignes directrices communes pour la gestion des régimes de retraite ainsi qu'un outil de mise en œuvre aux fins de consultation. Cet effort relançait le travail de l'Association canadienne des administrateurs de régimes de retraite, de l'Association canadienne des gestionnaires de fonds de retraite, du Bureau du surintendant des institutions financières et des syndicats. On s'entend pour affirmer que le renforcement de la régie des régimes de retraite rehaussera la sécurité du programme de revenu de retraite.

La CSFO a joué un rôle actif au sein du comité des politiques de placement de l'ACOR, chargé de résoudre les problèmes de placement au nom des compétences qui ont adopté les règlements fédéraux en la matière. L'Ontario est l'une de ces compétences.

Promouvoir la conformité et appliquer rigoureusement les mécanismes pertinents

La CSFO s'efforce de protéger les consommateurs et les participants de régimes de retraite en veillant à ce que les secteurs réglementés exercent leurs activités dans le respect des lois pertinentes. Afin de promouvoir la conformité, la CSFO accroît la surveillance du secteur des régimes de retraite et met en place un mécanisme de surveillance fondé sur les risques pour cibler les régimes à examiner de plus près. Dans le secteur de l'assurance, on accorde une plus grande place à la surveillance des pratiques de l'industrie.

Promouvoir activement la conformité des régimes de retraite

En 2000-2001, la CSFO a renforcé ses activités de conformité dans le domaine des régimes de retraite, établissant une démarche progressive pour les interventions à l'endroit des régimes non conformes aux exigences de dépôt – y compris des poursuites en dernier recours. Il y a eu six poursuites réussies pour non-conformité aux exigences de dépôt durant l'année. La CSFO a aussi mis au point un processus de vérification des régimes de retraite qui visera chaque année un groupe sélectionné de régimes de retraite.

Les politiques de la CSFO en matière de régimes de retraite guident l'application et l'interprétation des lois à cet égard. Au cours des deux dernières années, la CSFO a examiné les politiques léguées par l'ancienne Commission des régimes de retraite de l'Ontario. Parmi 342 politiques, 70 ont été réémises telles quelles, 93 ont été remaniées et réémises par la CSFO, 136 ont été éliminées pour manque de pertinence ou d'actualisation, et 43 restent à examiner. Les politiques mises à jour favorisent la conformité en aidant l'industrie à mieux comprendre ses obligations. Nous avons affiché ces politiques au site Web de la CSFO à l'adresse www.fSCO.gov.on.ca pour en faciliter l'accès.

Tout comme les décisions anticipées en matière d'impôt, les décisions anticipées de la CSFO concernant les questions complexes de régimes de retraite pourraient aider ces derniers à se conformer aux exigences réglementaires. La CSFO a distribué un projet de politique à l'examen de l'industrie en 2000-2001 et entend poursuivre ses travaux dans ce domaine.

Surveillance des régimes de retraite axée sur le risque – Sommaire actuariel

La CSFO a ouvert la voie à une surveillance des régimes de retraite axée sur le risque, grâce à une meilleure utilisation de la technologie. Tous les rapports actuariels déposés aux fins de financement doivent désormais être accompagnés d'un sommaire actuariel, conformément aux nouvelles exigences en matière de dépôt de l'Ontario. Le sommaire actuariel renferme des données essentielles tirées d'un rapport actuariel et le format de présentation normalisé permet de saisir les données électroniquement et de recenser les régimes de retraite exigeant une surveillance plus étroite.

Mettre l'accent sur la surveillance des pratiques des sociétés d'assurance de personnes

En 2000-2001, la CSFO a présenté, en collaboration avec l'industrie, un programme d'examen des pratiques des sociétés d'assurance de personnes. La CCRRA a avalisé le programme et en a fait une initiative nationale pour accroître la confiance des consommateurs à l'égard des pratiques commerciales de l'industrie. Il s'agit d'un processus d'examen en deux étapes : les assureurs remplissent un questionnaire d'autoévaluation, puis chaque organisme de réglementation mène une vérification sur place. L'examen vise les systèmes de contrôle de gestion plutôt que des transactions précises. Durant la première année, on a mesuré la conformité aux exigences réglementaires et aux lignes directrices de l'industrie en matière de traitement des plaintes, de gestion des sinistres, de sélection et de surveillance des agents, et de déclaration à leur égard. À l'automne, la CSFO avait reçu tous les questionnaires d'autoévaluation, et des visites sur place ont eu lieu entre novembre 2000 et juin 2001.

Fournir un service à la clientèle de haut calibre

La CSFO s'impose la même stricte norme de service à la clientèle qu'elle s'attend de voir respectée par les secteurs qu'elle réglemente. Cet engagement souscrit à la détermination du gouvernement ontarien de mettre l'accent sur la clientèle. En réponse à l'évolution des attentes des clients, la CSFO accélère l'adoption du commerce électronique et la prestation de services électroniques, améliore le service offert aux intervenants du secteur des régimes de retraite et rehausse l'accès des consommateurs aux recours.

Mesure du rendement

Consciente de son obligation de rendre des comptes à l'industrie, la CSFO a mis au point un système amélioré de mesure du rendement axé sur les résultats. Les intervenants ont présenté leurs commentaires sur les mesures proposées. Ce nouveau système sera lancé au cours de la prochaine année et les résultats seront communiqués régulièrement aux intervenants.

Adoption du commerce électronique

La CSFO élargit le commerce électronique et la prestation de services électroniques dans le but de faciliter l'échange de renseignements, d'accélérer les transactions, de diminuer la paperasserie et de sensibiliser le public. Le projet de commerce électronique de la CSFO a cerné diverses possibilités.

Durant l'année, la CSFO a mis en œuvre la phase initiale d'un système d'inscription des agents d'assurance axé sur Internet, le premier du genre au Canada, devant entrer en vigueur au printemps 2001. Les agents pourront renouveler leur permis, mettre à jour leurs renseignements personnels, modifier le statut de leur permis et verser les droits qui s'appliquent en ligne, 24 heures sur 24, sept jours sur sept. Le nouveau

processus de permis prendra quelques minutes, comparativement à cinq jours pour le système fondé sur le papier.

Le Groupe de règlement des différends a mis en œuvre un répertoire des dossiers, accessible sur Internet et protégé par mot de passe, permettant aux sociétés d'assurance-automobile d'obtenir des renseignements à jour sur l'état de leurs dossiers actifs de médiation, d'arbitrage et d'appel. L'accès aux renseignements les plus récents favorise un règlement plus rapide des différends portant sur les indemnités d'accident.

Un projet de formulaires électroniques a compilé un inventaire des plus de 400 formulaires de la CSFO qui sera consolidé, autant que possible, converti en format électronique au besoin et affiché sur le site Web de la CSFO.

Dans l'objectif d'éliminer les obstacles au commerce électronique, la CSFO a entrepris un examen approfondi des lois et règlements qu'elle administre. Cet examen portera sur l'analyse juridique de plans précis de commerce électronique, particulièrement à l'égard des questions de confidentialité et de sécurité.

En collaboration avec d'autres organismes de réglementation, la CSFO cherche des moyens d'encourager l'essor du commerce électronique et de mener des activités réglementaires par voie électronique. En 2000-2001, la CSFO a appuyé la création de sites Web pour le CCRRA et l'ACOR. En tant que membre du comité de travail sur le commerce électronique du CCRRA, la CSFO a poursuivi l'élaboration de lignes directrices régissant la communication électronique entre les participants des régimes de retraite et leurs administrateurs. L'ACOR a également créé un comité de travail sur le commerce électronique avec l'aide de la CSFO.

Amélioration du service aux intervenants des régimes de retraite

Le 1^{er} mai 2000, Le Règlement 242/00 de l'Ontario a modifié le Règlement 909 pris en application de la *Loi sur les régimes de retraite* pour permettre la présentation de demandes à la CSFO en vue d'avoir accès aux comptes de retraite avec immobilisation des fonds, aux fonds de revenu viager et aux fonds de revenu de retraite immobilisés en cas de difficultés financières. On a établi une unité spéciale pour traiter ces demandes, élaboré un formulaire de demande facile à utiliser et préparé de la documentation en langage simple à l'intention des consommateurs. En date du 31 mars 2001, on avait reçu 3 811 demandes, dont 3 365 ont été approuvées pour un montant total de 38 109 979 de dollars en fonds dégagés. En même temps, le Tribunal a présenté des procédures simplifiées pour répondre aux demandes d'audience relatives aux décisions rendues par la surintendante sur l'accès aux comptes de retraite avec immobilisation des fonds en cas de difficultés financières.

Les sociétés d'assurance administrent la plupart des régimes de retraite à cotisations déterminées en Ontario. La CSFO et l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. ont mis au point un rapport normalisé de liquidation des régimes à cotisations déterminées. Le nouveau formulaire simplifiera la préparation des rapports de liquidation et permettra à la CSFO de traiter les rapports plus rapidement et efficacement, accélérant ainsi le dégagement des sommes dues aux participants.

La CSFO a formulé un calendrier de traitement des transactions prioritaires pour les régimes de retraite et confirmé ces normes de service lors d'entretiens avec les intervenants.

Favoriser l'accès des consommateurs aux recours

La CSFO s'efforce d'offrir et d'élargir les méthodes de résolution des plaintes des consommateurs, dont font l'objet les secteurs réglementés, de manière rapide, équitable et économique.

Durant l'année, elle a étudié des possibilités d'étendre à d'autres types de conflits son service de règlement des différends en matière d'indemnisation des victimes de blessures subies lors d'un accident de la route. Cette initiative a suscité un vif intérêt parmi les intervenants. La CSFO mettra aussi à l'essai la possibilité d'élargir les services de règlement des différends de l'ombudsman des assurances à d'autres secteurs. Ces initiatives seront envisagées dans le cadre du groupe de travail du Forum conjoint sur le règlement des différends.

Insister sur la protection des consommateurs par le biais de l'éducation

Vu la complexité du marché moderne des services financiers, il est essentiel que les consommateurs comprennent les risques et les avantages des produits qu'ils achètent et des services qu'ils utilisent. De concert avec un éventail d'intervenants, la CSFO cherche à appuyer l'amélioration des compétences et des connaissances des consommateurs et l'accès à une information opportune et pertinente.

Pour aider les consommateurs à mieux comprendre les produits financiers qu'ils achètent et les services financiers qu'ils utilisent, la CSFO a publié, en mai 2000, sept publications à l'intention des consommateurs, nouvelles ou remaniées. En collaboration avec Actualité Canada, elle a publié des articles dans les journaux locaux et disséminé de l'information par les services de radiotélédiffusion. Par le biais de Canada NewsWire, elle a diffusé des communiqués sur des questions d'intérêt.

Le site Web de la CSFO, www.fsco.gov.on.ca, offre aux consommateurs un accès immédiat à une source exhaustive de renseignements. L'information en ligne comprend des brochures destinées aux consommateurs et des bulletins renfermant de l'information à jour sur les secteurs réglementés, ainsi qu'un système de dépôt des plaintes sur les pratiques de l'industrie et des listes à jour des agents d'assurance, des courtiers en hypothèques et autres professionnels autorisés.

La CSFO a publié le troisième sondage annuel sur la satisfaction des demandeurs, qui évalue le service de règlement des demandes offert par 49 sociétés d'assurance et l'Association des assureurs. Fondés sur un sondage indépendant des clients dont les demandes ont été closes en 1999, les résultats fournissent des renseignements sur la qualité des services qui permettent aux consommateurs de faire un choix. À l'échelle de l'industrie, la satisfaction totale s'établissait en moyenne à 85 pour 100 – une augmentation de 1 pour 100 par rapport à l'année précédente. Les résultats du sondage sur la satisfaction des demandeurs figurent dans le guide *L'achat d'une assurance-automobile* de la CSFO affiché sur le site Web et disponible en version imprimée.

Rapport du Bureau de l'ombudsman des assurances

Le Bureau de l'ombudsman des assurances a été créé en novembre 1996 pour renforcer la protection des consommateurs et leur confiance dans le marché. Le Bureau constitue la dernière étape du système ontarien d'examen informel des plaintes des consommateurs sur les produits d'assurance et les pratiques commerciales des compagnies d'assurance et de leurs agents.

Aux termes du système d'instruction des plaintes par l'industrie d'abord, le traitement des plaintes incombe tout d'abord aux compagnies d'assurance. L'ombudsman fait enquête uniquement sur les plaintes que ces dernières n'ont pas réglées dans un délai raisonnable. Chaque compagnie est tenue d'avoir un protocole d'instruction des plaintes et de nommer un agent de liaison avec l'ombudsman chargé de diriger le processus de traitement des plaintes. Le protocole doit prévoir certaines procédures requérant des compagnies qu'elles préviennent les consommateurs qu'une plainte non réglée peut être soumise au Bureau de l'ombudsman et envoient une lettre expliquant leur position finale.

Renforcement du système d'instruction des plaintes par l'industrie d'abord

Depuis janvier 2001, les compagnies sont tenues de recueillir des données sur le nombre et la nature des plaintes qu'elles traitent et de présenter des rapports trimestriels au Bureau à cet égard. Conjuguées aux renseignements sur les plaintes envoyés au Bureau, ces données indiqueront la proportion des plaintes présentées à l'industrie. Un groupe de travail de l'industrie a élaboré un processus de recueil des données; ces dernières serviront également à faire le suivi des tendances et à identifier les problèmes associés aux pratiques du marché.

Pour offrir un traitement équitable aux consommateurs et assurer l'uniformité du service dans l'ensemble de l'industrie, le Bureau préconise une approche normalisée pour le traitement des plaintes. À cette fin, on a créé un groupe de travail mixte de l'industrie chargé

d'élaborer des normes sectorielles pour les opérations d'instruction des plaintes au sein des compagnies.

L'ombudsman travaille étroitement avec les représentants de l'industrie pour renforcer et mettre au point l'instruction des plaintes par l'industrie d'abord. Outre ses réunions biannuelles régulières, le Bureau a organisé en novembre la première conférence des agents de liaison avec l'ombudsman. L'événement a permis aux participants de discuter des pratiques exemplaires en matière de traitement des plaintes.

Plaintes

En 2000-2001, le Bureau a été saisi de 6 770 plaintes – 84 pour 100 reçues par téléphone et 16 pour 100 déposées par écrit. Dans bien des cas, la prestation de renseignements objectifs sur les pratiques et produits d'assurance contribue à régler les plaintes. Mais lorsqu'il doit enquêter, le Bureau utilise divers modes de règlement des différends, notamment, recherche des faits, analyse et négociation.

Douze pour cent des 294 enquêtes closes portaient sur les pratiques commerciales de compagnies et l'ombudsman a recommandé certains changements; les compagnies ont accepté les recommandations et ont entrepris de les mettre en œuvre ou de prendre les décisions qui s'imposaient. Voici quelques exemples :

- Une demande de règlement a été refusée parce que l'agent avait omis de joindre un formulaire médical à la demande du consommateur; la compagnie a réglé la demande et a accepté d'améliorer ses procédures de souscription en vérifiant l'exhaustivité des demandes reçues.

- Une dispute portait sur les dépenses associées à un traitement de physiothérapie autorisées par téléphone; la compagnie a donné au consommateur le bénéfice du doute et a accepté de payer quatre des dix séances réclamées parce que la transcription de l'autorisation donnée par téléphone était ambiguë.
- Un contrat d'assurance-santé en voyage excluait les pertes encourues par suite d'un trouble médical récurrent; la compagnie révisé ses programmes de formation des agents pour assurer que les clients reçoivent des renseignements pertinents sur les contrats d'assurance et les exclusions aux points de vente.

Le Bureau a également répondu à des plaintes et à des rapports concernant l'inconduite des agents d'assurance. Sur 163 cas clos en 2000-2001, l'ombudsman a conclu qu'il y avait des motifs pour recommander une action réglementaire dans 79 cas.

Guichet unique pour les plaintes des autres secteurs

Le Bureau a commencé à faire office de guichet unique pour la CSFO pour la réception, la coordination et le suivi des plaintes concernant les *credit unions* et les caisses populaires, les sociétés de prêt et de fiducie, les coopératives, les courtiers en hypothèques et les régimes de retraite, ainsi que le secteur de l'assurance. L'approche centralisée fournit un point d'accès unique aux services de traitement des plaintes.

Diffusion de l'information

Comme les années passées, l'ombudsman s'est efforcé de sensibiliser le public au système de plaintes et au rôle du Bureau par le truchement d'entrevues avec les médias et de présentations d'exposés. L'ombudsman a également contribué à l'établissement de la Canadian Ombudsman Association, un organisme cadre pour les ombudsmans du Canada. Un des objectifs de l'association est d'élaborer et d'appuyer des normes de conduite professionnelle et un code de déontologie pour les bureaux des ombudsmans du pays.

Plaintes concernant les compagnies ou les agents d'assurance

Type	2000-2001	1999-2000
Plaintes reçues		
Par téléphone	5 683	5 427
Par écrit	1 087	1 112
Total	6 770	6 539
Enquêtes		
Commencées	275	245
Closes	294	349

Rapport du Tribunal des services financiers

Le Tribunal des services financiers est un organisme d'arbitrage indépendant qui tient audience sur certaines décisions réglementaires et certaines décisions réglementaires proposées de la surintendante des services financiers. Il comprend un président, deux vice-présidents et jusqu'à 12 membres, tous nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil.

On trouvera le profil des membres actuels du Tribunal des services financiers sur le site Web de la CSFO à l'adresse www.fsco.gov.on.ca.

Le mandat du Tribunal est d'offrir un examen spécialisé qui soit accessible, rapide et impartial. Ses procédures sont guidées par les *Règles provisoires de pratique et de procédure* et les *Instruction(s) relative(s) à la pratique* qui ont été adoptées après d'importantes consultations avec les intervenants.

Le Tribunal revoit actuellement ses règles de pratique et procédure avec l'aide du Comité consultatif juridique qui a été créé pour lui donner des conseils sur le processus d'arbitrage. Des mesures et des normes du rendement visant à rehausser la qualité et l'efficacité des procédures d'audience et le processus décisionnel sont en voie constante d'élaboration. Pour la commodité des participants des audiences, le Tribunal affiche son calendrier d'audiences en ligne.

En 2000-2001, le Tribunal des services financiers a mis en œuvre des procédures rationalisées pour traiter les demandes de retrait des fonds immobilisés en cas de difficultés financières. Le Tribunal s'est donné comme priorité d'assurer que ces audiences sont convoquées rapidement et les décisions rendues promptement. Quatorze audiences ont eu lieu pour ce genre de cas.

Tribunal des services financiers 2000-2001

Activité	Régimes de retraite (hormis les difficultés financières)	Régimes de retraite (difficultés financières seulement)	Courtiers en hypothèques	Assurance	Total
Nombre de nouveaux cas reçus	9	17	1	4	31
Nombre d'audiences tenues*	12	14	2	3	31
Nombre de dates d'audience (conférence préparatoire à l'audience, téléconférence, audiences)*	45	17	21	6	89
Dossiers clos sans audience*	0	1	0	0	1

*Les chiffres peuvent refléter des dossiers ouverts avant l'exercice 2000-2001.

Rapport du tribunal des services financiers

Sommaire des audiences – du 1^{er} avril 2000 au 31 mars 2001

Audiences/parties	Nature de l'audience	Dates pertinentes : Date de demande d'une audience ou d'une conférence préparatoire à l'audience et dates des audiences	Résultats
Dossier P0013 du TSF Régime de retraite des employés de Monsanto Canada Inc., numéro d'enregistrement 341230 Demandeur : Monsanto Canada Inc. Mis en cause : Surintendante des services financiers; L'Association canadienne des administrateurs de régimes de retraite; un groupe des employés de Monsanto mis à pied	Loi sur les régimes de retraite Demande d'audience relative à l'avis de proposition de la surintendante en date du 30 novembre 1998 de refuser l'approbation d'un rapport de liquidation partielle.	Demande d'audience : le 31 décembre 1998. CPA : le 7 avril 1999. Audience sur les questions de compétence : le 2 juin 1999. CPA : le 23 septembre 1999. Audience sur le fond : du 10 au 12 janvier, du 7 au 11 février 2000.	Motifs de la décision indiqués le 14 avril 2000. Avis d'appel déposé par la surintendante des services financiers le 12 mai 2000 en Cour divisionnaire de l'Ontario. Dates prévues pour l'audience : les 21, 22, 23 novembre 2000. Décision rendue le 19 mars 2001.
Dossier P0054 du TSF Régime de retraite des employés de l'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario, numéro d'enregistrement 353854 Demandeur : Conseil d'administration de l'Université de Toronto Mis en cause : Surintendante des services financiers; Métallurgistes unis d'Amérique; ancienne association professionnelle de l'IEPO; Association des professeurs de l'Université de Toronto (UTFA)	Loi sur les régimes de retraite Demande d'audience eu égard à l'avis de proposition de la surintendante en date du 30 avril 1999 de liquider partiellement le régime.	Demande d'audience : le 1^{er} juin 1999. CPA – le 17 septembre 1999. Audience – le 10 mai 2000.	Un accord de règlement a été conclu en mai 2000.
Dossier P0059-1999 du TSF Régime de retraite des Journaliers du Centre et de l'Est du Canada, numéro d'enregistrement 573188 Demandeur : Conseil d'administration du Régime de retraite des Journaliers du Centre et de l'Est du Canada Mis en cause : Surintendante des services financiers	Loi sur les régimes de retraite Demande d'audience en vertu de l'art. 88 eu égard à l'avis de proposition de la surintendante en date du 18 mai 1999.	Demande d'audience : le 15 juin 1999.	Ajournée <i>sine die</i> le 18 août 1999. L'avis de proposition de la surintendante a été retiré le 19 mai 2000, le demandeur s'étant conformé aux modalités.
Dossier P0060-1999 du TSF Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (M^{me} Anne Stairs), numéro d'enregistrement 345785 Demandeur : Conseil du régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario Mis en cause : Surintendante des services financiers; M^{me} Anne Stairs	Loi sur les régimes de retraite Demande d'audience eu égard à l'avis de proposition de la surintendante du 6 mai 1999 d'ordonner au demandeur de se conformer à l'article 51 et au paragraphe 48 (13) et de verser à M^{me} Anne Stairs des montants ou des prestations aux termes d'un contrat familial.	Demande d'audience : le 16 juin 1999. CPA : le 21 juillet 1999; le 31 août 1999. Audience : le 27 mars 2000.	Motifs de la décision indiqués le 31 mai 2000. Un avis d'appel en date du 30 juin 2000 a été déposé devant la Cour divisionnaire, Cour supérieure de justice.

Audiences/parties	Nature de l'audience	Dates pertinentes : Date de demande d'une audience ou d'une conférence préparatoire à l'audience et dates des audiences	Résultats
Dossier P0068-1999 du TSF Régime de retraite II des Emballages Consumers, numéro d'enregistrement 998682 « Prestations acquises » Demandeur : Emballages Consumers Inc. Mis en cause : Surintendante des services financiers; Métallurgistes unis d'Amérique	Loi sur les régimes de retraite Demande d'audience eu égard à l'avis de proposition de la surintendante du 30 avril 1999 de refuser l'approbation d'un rapport de liquidation partielle.	Demande d'audience : le 18 juin 1999. CPA : le 19 août 1999. Conférence de règlement : le 31 janvier 2000. Audience – les 7, 8 et 9 mars 2000.	Demande retirée le 2 mars 2000. Requête en vue d'obtenir les coûts réclamés par le syndicat le 6 mars 2000. Motifs de la décision indiqués le 8 décembre 2000.
Dossier P0071-1999 du TSF Régime de retraite des fonctionnaires/Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (Gerry Menard) Demandeur : Gerald Menard Mis en cause : Surintendante des services financiers	Loi sur les régimes de retraite Demande d'audience eu égard à la décision de 1992 de la surintendante de refuser de transférer le fonds de pension des employés de la division des Services environnementaux, ministère de l'Environnement, au Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario.	Demande d'audience : le 16 décembre 1999. CPA – le 21 février 2000.	L'affaire a été ajournée <i>sine die</i> le 21 février 2000. Le demandeur a demandé à la surintendante de rendre une ordonnance en vertu de l'article 80 ou 87 de la <i>Loi sur les régimes de retraite</i>.
Dossier M0073-1999 du TSF Sussman Mortgage Funding Inc. Demandeur : Sussman Mortgage Funding Inc. Mis en cause : Surintendante des services financiers	Loi sur les courtiers en hypothèques Demande d'audience eu égard à l'avis de proposition de la surintendante en date du 24 août 1999 d'annuler l'inscription.	Demande d'audience : le 7 septembre 1999. CPA : le 29 octobre 1999; le 18 janvier 2000; le 27 octobre 2000. Conférence de règlement : le 14 décembre 1999 Motion de conditions provisoires : les 11, 23 et 29 novembre 1999 Audience sur le fond – les 8 et 9 février 2000; 9 mai, 6 et 7 juin 2000; 29 et 30 novembre, 11, 14 et 15 décembre 2000; 17, 18, 23, 24, 30 et 31 janvier 2001; 13 et 14 février 2001; 27, 29 et 30 mars 2001; du 10 au 12 et du 18 au 20 avril 2001; du 24 au 27 et du 30 juillet au 3 août 2001	Affaire en cours Motifs de l'ordonnance indiqués le 30 novembre 2000.

Audiences/parties	Nature de l'audience	Dates pertinentes : Date de demande d'une audience ou d'une conférence préparatoire à l'audience et dates des audiences	Résultats
Dossier P0076-1999 du TSF Consumers' Gas Ltd. Demandeur : Consumers' Gas Company Ltd. Mis en cause : Surintendante des services financiers; un groupe d'anciens employés comprenant le Telesis Group	Loi sur les régimes de retraite Demande d'audience eu égard à l'avis de proposition de la surintendante en date du 19 août 1999 de refuser une liquidation partielle.	Demande d'audience : le 20 septembre 1999. CPA : les 15 novembre 1999, 2 décembre 1999, 3 avril 2000, 5 mai 2000, 27 juin 2000	Ajournée <i>sine die</i> le 27 juin 2000.
Dossier P0085-1999 du TSF Régime de retraite des employés salariés de Produits Pour Soins de Santé Schering-Plough Canada Inc., numéro d'enregistrement 297903 Demandeur : Schering-Plough HealthCare Products Canada Inc. Mis en cause : Surintendante des services financiers; un groupe de participants au régime en cause	Loi sur les régimes de retraite Demande d'audience eu égard à l'avis de proposition de la surintendante en date du 14 octobre 1999 concernant un rapport de liquidation partielle.	Demande d'audience : le 10 novembre 1999. CPA – le 24 février 1999.	Ajournée <i>sine die</i> le 18 mai 2000.
Dossier P0092-1999 du TSF Régime de retraite des employés de BICC Phillips Inc., numéro d'enregistrement 293761 Demandeur : BICC Cables Canada Inc. Mis en cause : Surintendante des services financiers	Loi sur les régimes de retraite Demande d'audience relative à l'avis de proposition de la surintendante en date du 10 novembre 1999 de refuser l'approbation d'un rapport de liquidation partielle.	Demande d'audience : le 20 décembre 1999 CPA – le 17 avril 2000; le 19 septembre 2000 (conférence téléphonique); le 10 octobre 2000 (conférence téléphonique); Audience – le 12 octobre 2000	Motifs de la décision indiqués le 16 novembre 2000. Avis d'appel en date du 15 décembre 2000 déposé devant la Cour supérieure de justice l'Ontario (Cour divisionnaire). Date de l'audience – le 20 avril 2001.
Dossier P0095-2000 du TSF Régime de retraite de Dustbane Enterprises Limited, numéro d'enregistrement 229419 Demandeur : Dustbane Enterprises Limited; F.J. Wadden & Sons Limited. Mis en cause : Surintendante des services Financiers; Robinson Sanitation	Loi sur les régimes de retraite Demande d'audience eu égard à l'avis de proposition du 21 décembre 1999 de la surintendante.	Demande d'audience : le 26 janvier 2000 (Dustbane); le 9 février 2000 (F.J. Wadden & Sons Limited). CPA : les 14 avril, 2 juin et 21 juin 2000. Conférence de règlement – le 10 juillet 2000. Conférence téléphonique – le 13 juillet 2000. Audience – les 3, 4, 5 et 16 octobre 2000.	Demande d'audience de F.J. Wadden retirée le 4 avril 2000. Ordonnance en date du 18 juillet 2000. Motifs de la décision indiqués le 15 février 2001.

Audiences/parties	Nature de l'audience	Dates pertinentes : Date de demande d'une audience ou d'une conférence préparatoire à l'audience et dates des audiences	Résultats
Dossier P0099-2000 du TSF Régime de retraite de Brewers Retail pour les employés de l'unité de négociation, numéro d'enregistrement 336081 Demandeur : United Brewers Warehouse Workers Mis en cause : Surintendante des services financiers; Brewers Retail Inc. (employeur); UBWW/TUAC (syndicat);	Loi sur les régimes de retraite Demande d'audience eu égard au refus de la surintendante d'ordonner à l'administrateur de cesser d'administrer le régime avec un comité consultatif.	Demande d'audience : le 25 février 2000. CPA – le 17 mai 2000. Audiences : Émission de préavis (conférence téléphonique) : le 16 novembre 2000; disposition de préavis : le 7 mars 2001; compétence : le 28 septembre 2001.	Affaire en cours.
Dossier P0100-2000 du TSF Régime de retraite du personnel de London Life, Compagnie d'Assurance-Vie, numéro d'enregistrement 0343368 Demandeur : London Life, Compagnie d'Assurance-Vie Mis en cause : Surintendante des services financiers; M. Alex Murphy et autres membres du comité des participants de London Life	Loi sur les régimes de retraite Demande d'audience eu égard à l'avis de proposition du 17 février 2000 de liquider partiellement le régime.	Demande d'audience : le 6 mars 2000. CPA : le 28 avril 2000; le 11 juillet 2000. Conférence téléphonique – le 19 juillet 2000. Audience sur les motions – le 29 août 2000. Audience sur les témoignages – du 11 au 15 décembre 2000. Audience – plaidoirie – les 19 et 20 décembre 2000.	Motifs de l'ordonnance indiqués le 25 juillet 2000. Motifs de l'ordonnance indiqués le 18 septembre 2000. Motifs de la décision indiqués le 7 février 2001. Les membres exécutifs du comité des participants et la surintendante ont demandé un examen de la décision du Tribunal. La décision relative à la demande d'examen en date du 16 mars 2001 a été rendue.
Dossier P0102-2000 du TSF Régime de retraite des employés de NORR Group Consultants Limited et des sociétés participantes, numéro d'enregistrement 551101 Demandeur : Anciens participants au régime Mis en cause : Surintendante des services financiers	Loi sur les régimes de retraite Demande d'audience eu égard à l'avis de proposition du 8 février 2000 de consentir au paiement d'un excédent à 1280979 Ontario Inc.	Demande d'audience : le 9 mars 2000.	Demande d'audience retirée le 24 mai 2000.
Dossier P0103-2000 du TSF Régime de revenu de retraite des employés horaires de Hudson Bay Diecasting Limited, numéro d'enregistrement 362178 Demandeur : TCA-Canada et sa section locale 1285 Mis en cause : Surintendante des services financiers; Ventra Door Systems	Loi sur les régimes de retraite Demande d'audience eu égard à l'avis de proposition du 21 février 2000 de la surintendante de liquider le régime dans sa totalité.	Demande d'audience : le 17 mars 2000. CPA : le 5 mai 2000; le 12 juin 2000; le 11 septembre 2000 – ajournée <i>sine die</i> avec le consentement des parties.	Demande d'audience retirée le 14 septembre 2000.

Audiences/parties	Nature de l'audience	Dates pertinentes : Date de demande d'une audience ou d'une conférence préparatoire à l'audience et dates des audiences	Résultats
Dossier I0109-2000 du TSF Executive Barter Exchange Inc. Demandeur : Executive Barter Exchange Inc. Mis en cause : Surintendante des services financiers	Loi sur les assurances Demande d'audience eu égard à l'ordonnance provisoire de cesser et de s'abstenir émise par la surintendante le 4 mai 2000.	Demande d'audience – le 6 juin 2000. CPA – le 18 août 2000.	Les parties ont conclu une entente. Ordonnance sur consentement du 29 septembre 2000 reflétant l'entente signée par le groupe.
Dossier I0110-2000 du TSF Crump Barter Services Inc. Demandeur : Joseph Crump/Crump Barter Services Inc. Mis en cause : Surintendante des services financiers	Loi sur les assurances Demande d'audience eu égard à l'ordonnance provisoire de cesser et de s'abstenir émise par la surintendante le 10 avril 2000.	Demande d'audience – le 25 mai 2000. CPA : (conférence téléphonique) le 18 juillet 2000; (conférence téléphonique) le 2 août 2000. Audience – le 20 octobre 2000.	Motifs de l'ordonnance en date du 30 octobre 2000 rendus.
Dossier P0116-2000 du TSF Régime de retraite de la fonction publique de l'Ontario, numéro d'enregistrement 208777 (Victor Burns) Demandeur : Commission du régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario Mis en cause : Surintendante des services financiers; M. Victor Burns	Loi sur les régimes de retraite Demande d'audience eu égard à l'avis de proposition du 12 juillet 2000 de la surintendante suite à une requête de M. Victor Burns.	Demande d'audience – le 1 ^{er} août 2000. CPA – le 23 novembre 2000. Audience : les 30 avril et 1 ^{er} mai 2001.	Affaire en cours.
Dossier P0117-2000 du TSF Régime de retraite de Eaton Yale Ltd. pour les employés salariés de Cutler-Hammer Canada Operations, numéro d'enregistrement 440396 Demandeur : Eaton Yale Ltd., a/s Eaton Corporation Mis en cause : Surintendante des services financiers	Loi sur les régimes de retraite Demande d'audience eu égard à l'avis de proposition du 22 juin 2000 de la surintendante d'exiger la liquidation partielle du régime de retraite de Eaton Yale Ltd. pour les employés salariés de Cutler-Hammer Canada Operations.	Demande d'audience – le 4 août 2000.	Ajournée <i>sine die</i> le 9 novembre 2000.
Dossier P0119-2000 du TSF Dr Louis Gliksman (Régime de retraite de la fonction publique de l'Ontario, numéro d'enregistrement 208777) Demandeur : Dr Louis Gliksman Mis en cause : Surintendante des services financiers; The Hospitals of Ontario Pension Plan (HOOPP); Commission du régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario	Loi sur les régimes de retraite Demande d'audience eu égard au refus de la surintendante de rendre une ordonnance en vertu de l'article 87 suite à une requête du Dr Gliksman.	Demande d'audience – le 21 août 2000. CPA – (conférence téléphonique) le 2 octobre 2000; (conférence téléphonique) le 15 novembre 2000.	Demande d'audience retirée le 9 janvier 2001.

Audiences/parties	Nature de l'audience	Dates pertinentes : Date de demande d'une audience ou d'une conférence préparatoire à l'audience et dates des audiences	Résultats
Dossier P0120-2000 du TSF David Horgan (Régime de retraite de la fonction publique de l'Ontario, numéro d'enregistrement 208777) Demandeur : M. David Horgan Mis en cause : Surintendante des services financiers; Commission du régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario	Loi sur les régimes de retraite Demande d'audience eu égard à l'avis de proposition du 12 juillet 2000 de la surintendante refusant de rendre une ordonnance concernant la demande de M. Horgan à propos du Régime de retraite de la fonction publique de l'Ontario, numéro d'enregistrement 208777.	Demande d'audience – le 14 août 2000. CPA – le 23 novembre 2000; le 13 février 2001 (conférence téléphonique); le 26 février 2001 (conférence téléphonique). Audience : les 11, 12 et 13 juillet 2001.	Affaire en cours.
Dossier P0122-2000 du TSF Penberthy Canada Products, Inc. Demandeur : Penberthy Canada Products, Inc. Mis en cause : Surintendante des services financiers	Loi sur les régimes de retraite Demande d'audience eu égard à l'avis de proposition du 22 juin 2000 de la surintendante ordonnant à Penberthy Canada Products, Inc. de verser à M^{me} L. Hambling les prestations de survivant auxquelles elle a droit.	Demande d'audience – le 12 septembre 2000. CPA : le 27 novembre 2000; Le 4 janvier 2001 (conférence téléphonique); Conférence de règlement : le 24 janvier 2001.	Affaire en cours.
Dossier U0123-2000 du TSF Difficultés financières Mis en cause : Surintendante des services financiers	Loi sur les régimes de retraite Demande d'audience eu égard à une requête présentée à la surintendante des services financiers pour obtenir le consentement de retirer de l'argent à cause de difficultés financières.	Demande d'audience – le 24 août 2000. CPA – le 27 septembre 2000 (conférence téléphonique).	Retirée le 3 janvier 2001.
Dossier U0124-2000 du TSF Difficultés financières Mis en cause : Surintendante des services financiers	Loi sur les régimes de retraite Demande d'audience eu égard à une requête présentée à la surintendante des services financiers pour obtenir le consentement de retirer de l'argent à cause de difficultés financières.	Demande d'audience – le 12 septembre 2000. CPA – le 29 septembre 2000 (conférence téléphonique). Audience : le 4 décembre 2000 (conférence téléphonique).	Motifs en date du 21 décembre 2000.

Audiences/parties	Nature de l'audience	Dates pertinentes : Date de demande d'une audience ou d'une conférence préparatoire à l'audience et dates des audiences	Résultats
Dossier U0126-2000 du TSF Difficultés financières Mis en cause : Surintendante des services financiers	<i>Loi sur les régimes de retraite</i> Demande d'audience eu égard à une requête présentée à la surintendante des services financiers pour obtenir le consentement de retirer de l'argent à cause de difficultés financières.	Demande d'audience – le 7 novembre 2000; motifs en date du 9 janvier 2001.	Motifs en date du 18 janvier 2001.
Dossier U0127-2000 du TSF Difficultés financières Mis en cause : Surintendante des services financiers	<i>Loi sur les régimes de retraite</i> Demande d'audience eu égard à une requête présentée à la surintendante des services financiers pour obtenir le consentement de retirer de l'argent à cause de difficultés financières.	Demande d'audience – le 10 novembre 2000. CPA : les 16 février et 22 mars 2001.	Retirée le 22 mars 2001.
Dossier P0130-2000 du TSF Régime de retraite de la Compagnie pétrolière impériale Ltée (1988), numéro d'enregistrement 347054 et le régime de retraite de la Compagnie pétrolière impériale Ltée pour les anciens employés de McColl Frontenac Inc., numéro d'enregistrement 344002 Demandeur : Compagnie pétrolière impériale Ltée Mis en cause : Surintendante des services financiers	<i>Loi sur les régimes de retraite</i> Demande d'audience eu égard à l'avis de proposition du 3 octobre 2000 de refuser l'approbation des rapports de liquidation partielle.	Demande d'audience – le 31 octobre 2000. CPA : le 19 juin 2001.	Affaire en cours.
Dossier U0132-2000 du TSF Difficultés financières Mis en cause : Surintendante des services financiers	<i>Loi sur les régimes de retraite</i> Demande d'audience eu égard à une requête présentée à la surintendante des services financiers pour obtenir le consentement de retirer de l'argent à cause de difficultés financières.	Demande d'audience – le 4 décembre 2000.	Motifs en date du 22 janvier 2001.
Dossier U0133-2000 du TSF Difficultés financières Mis en cause : Surintendante des services financiers	<i>Loi sur les régimes de retraite</i> Demande d'audience eu égard à une requête présentée à la surintendante des services financiers pour obtenir le consentement de retirer de l'argent à cause de difficultés financières.	Demande d'audience – le 6 décembre 2000.	Motifs en date du 26 janvier 2001.

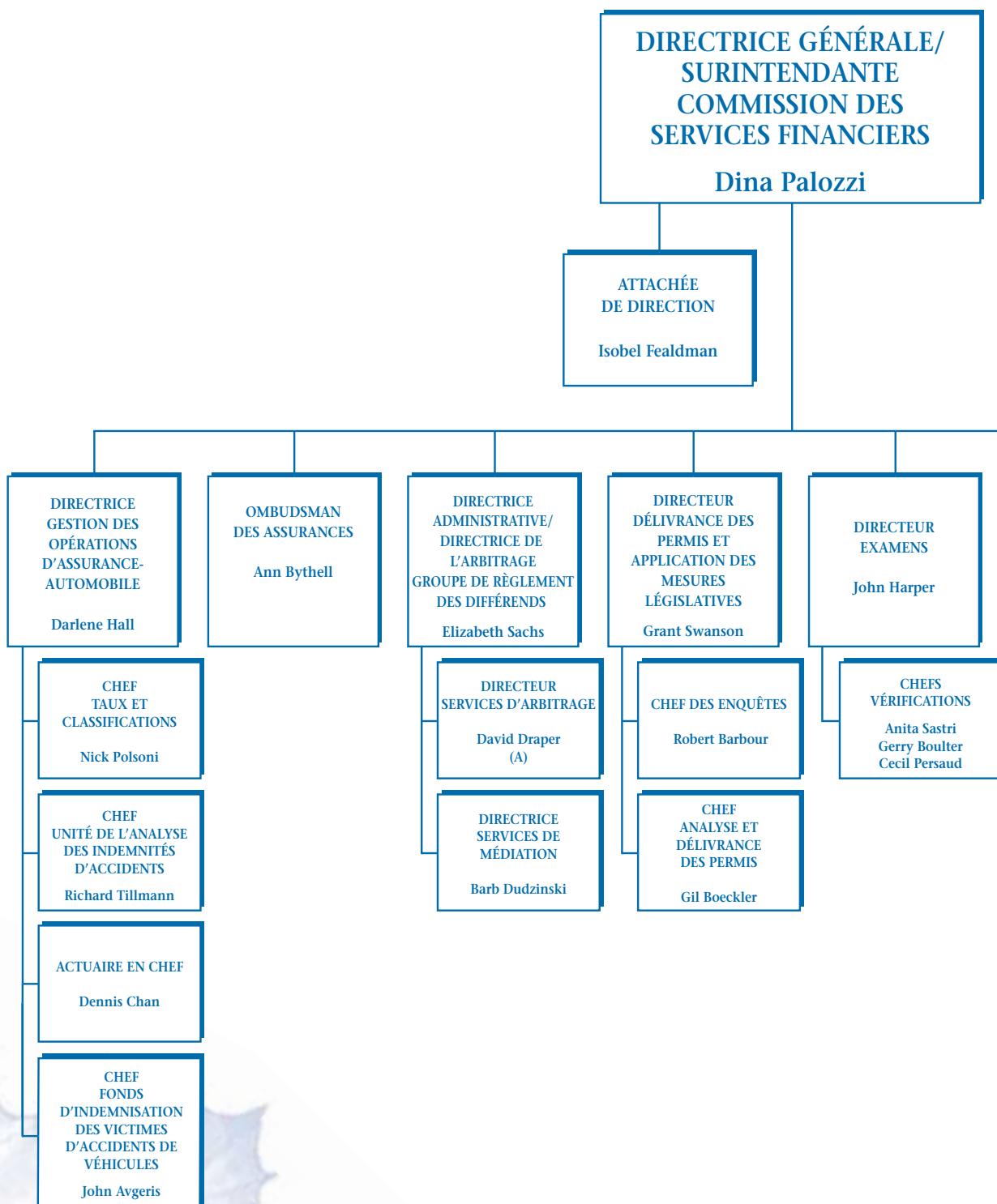
Audiences/parties	Nature de l'audience	Dates pertinentes : Date de demande d'une audience ou d'une conférence préparatoire à l'audience et dates des audiences	Résultats
Dossier M0134-2000 du TSF VR Mortgages (894182 Ontario Limited) Mis en cause : Surintendante des services financiers	<i>Loi sur les courtiers en hypothèques</i> Demande d'audience eu égard à un avis de proposition du 27 novembre 2000 de la surintendante de refuser l'enregistrement.	Demande d'audience – le 11 décembre 2000. CPA : le 13 février 2001 (conférence téléphonique). Audience : le 7 mars 2001.	Affaire en cours.
Dossier U0135-2000 du TSF Difficultés financières Mis en cause : Surintendante des services financiers	<i>Loi sur les régimes de retraite</i> Demande d'audience eu égard à une requête présentée à la surintendante des services financiers pour obtenir le consentement de retirer de l'argent à cause de difficultés financières.	Demande d'audience – le 12 décembre 2000. CPA : le 6 mars 2001.	La surintendante émettra un consentement modifié.
Dossier U0136-2000 du TSF Difficultés financières Mis en cause : Surintendante des services financiers	<i>Loi sur les régimes de retraite</i> Demande d'audience eu égard à une requête présentée à la surintendante des services financiers pour obtenir le consentement de retirer de l'argent à cause de difficultés financières.	Demande d'audience – le 22 décembre 2000.	Abandonnée.
Dossier U0137-2000 du TSF Difficultés financières Mis en cause : Surintendante des services financiers	<i>Loi sur les régimes de retraite</i> Demande d'audience eu égard à une requête présentée à la surintendante des services financiers pour obtenir le consentement de retirer de l'argent à cause de difficultés financières.	Demande d'audience – le 27 décembre 2000.	Motifs en date du 29 janvier 2001.
Dossier I0138-2000 du TSF Jatinder S. Suri Demandeur : M. Jatinder S.Suri Mis en cause : Surintendante des services financiers	<i>Loi sur les assurances</i> Avis d'appel de la surintendante des services financiers eu égard à la révocation du permis d'agent d'assurance-vie (niveau II).	Avis d'appel : le 20 décembre 2000. Le 5 février 2001 : (conférence téléphonique) – requête en vue de faire suspendre l'ordonnance de la surintendante par le Tribunal. CPA : le 7 mars 2001 (conférence téléphonique). Audience : le 8 mai 2001.	Requête refusée.

Audiences/parties	Nature de l'audience	Dates pertinentes : Date de demande d'une audience ou d'une conférence préparatoire à l'audience et dates des audiences	Résultats
Dossier U0139-2001 du TSF Difficultés financières Mis en cause : Surintendante des services financiers	<i>Loi sur les régimes de retraite</i> Demande d'audience eu égard à une requête présentée à la surintendante des services financiers pour obtenir le consentement de retirer de l'argent à cause de difficultés financières.	Demande d'audience – le 4 janvier 2001.	Motifs en date du 27 février 2001.
Dossier U0140-2001 du TSF Difficultés financières Mis en cause : Surintendante des services financiers	<i>Loi sur les régimes de retraite</i> Demande d'audience eu égard à une requête présentée à la surintendante des services financiers pour obtenir le consentement de retirer de l'argent à cause de difficultés financières.	Demande d'audience – le 11 janvier 2001.	Motifs en date du 30 janvier 2001.
FST File U0141-2001 Difficultés financières Mis en cause : Surintendante des services financiers	<i>Loi sur les régimes de retraite</i> Demande d'audience eu égard à une requête présentée à la surintendante des services financiers pour obtenir le consentement de retirer de l'argent à cause de difficultés financières.	Demande d'audience – le 12 janvier 2001. CPA : le 12 février 2001 (conférence téléphonique).	Affaire en cours.
Dossier U0145-2001 du TSF Difficultés financières Mis en cause : Surintendante des services financiers	<i>Loi sur les régimes de retraite</i> Demande d'audience eu égard à une requête présentée à la surintendante des services financiers pour obtenir le consentement de retirer de l'argent à cause de difficultés financières.	Demande d'audience – le 30 janvier 2001.	Motifs en date du 21 février 2001.
Dossier P0147-2001 du TSF Rupinder Anand (Régime de retraite de la fonction publique de l'Ontario, numéro d'enregistrement 1012046) Demandeur : Rupinder Anand Mis en cause : Surintendante des services financiers; Fiducie de pension du Syndicat des employés et employées de la fonction publique de l'Ontario	<i>Loi sur les régimes de retraite</i> Demande d'audience eu égard à un avis de proposition du 4 janvier 2001 de la surintendante de refuser de rendre une ordonnance concernant M. Anand.	Demande d'audience : le 6 février 2001. CPA : le 13 février 2001, le 26 février 2001. Audience : les 11, 12 et 13 juillet 2001.	Affaire en cours.

Audiences/parties	Nature de l'audience	Dates pertinentes : Date de demande d'une audience ou d'une conférence préparatoire à l'audience et dates des audiences	Résultats
Dossier U0148-2001 du TSF Difficultés financières Mis en cause : Surintendante des services financiers	Loi sur les régimes de retraite Demande d'audience eu égard à une requête présentée à la surintendante des services financiers pour obtenir le consentement de retirer de l'argent à cause de difficultés financières.	Demande d'audience : le 8 février 2001. CPA : le 6 mars 2001.	Affaire en cours.
FST File U0149-2001 Difficultés financières Mis en cause : Surintendante des services financiers	Loi sur les régimes de retraite Demande d'audience eu égard à une requête présentée à la surintendante des services financiers pour obtenir le consentement de retirer de l'argent à cause de difficultés financières.	Demande d'audience : le 27 février 2001.	Motifs en date du 28 mars 2001.
Dossier P0150-2001 Régime de retraite des employés salariés de Marshall Steel Limited et sociétés associées, numéro d'enregistrement 0968081 Demandeur : Marshall-Barwick Inc. Mis en cause : Surintendante des services financiers	Loi sur les régimes de retraite Demande d'audience relative à l'avis de proposition de la surintendante en date du 12 décembre 2000 de refuser l'approbation d'un rapport de liquidation partielle.	Demande d'audience : le 16 janvier 2001.	Affaire en cours.
FST File I0151-2001 Universal Settlements International Inc. Demandeur : Universal Settlements Mis en cause : Surintendante des services financiers	Loi sur les assurances Demande d'audience eu égard à l'avis de proposition d'ordonnance de cesser et de s'abstenir imposée par la surintendante à Universal Settlements International Inc., Derek O'Brien et Tony Duscio.	Demande d'audience : le 12 mars 2001.	Affaire en cours.
FST File U0152-2001 Difficultés financières Mis en cause : Surintendante des services financiers	Loi sur les régimes de retraite Demande d'audience eu égard à une requête présentée à la surintendante des services financiers pour obtenir le consentement de retirer de l'argent à cause de difficultés financières.	Demande d'audience : le 7 mars 2001.	Affaire en cours.

Audiences/parties	Nature de l'audience	Dates pertinentes : Date de demande d'une audience ou d'une conférence préparatoire à l'audience et dates des audiences	Résultats
FST File U0153-2001 Difficultés financières Mis en cause : Surintendante des services financiers	<i>Loi sur les régimes de retraite</i> Demande d'audience eu égard à une requête présentée à la surintendante des services financiers pour obtenir le consentement de retirer de l'argent à cause de difficultés financières.	Demande d'audience : le 7 mars 2001.	Affaire en cours.
FST File P0154-2001 Régime de retraite des employés salariés de National Steel Car Limited (« régime salarial ») et Régime de retraite des employés horaires de National Steel Car Limited (« le régime horaire »), numéros d'enregistrement 0215020 et 0215038 Demandeur : Employeurs salariés de National Steel Car Limited Mis en cause : Surintendante des services financiers; National Steel Car Limited; Métallurgistes unis d'Amérique, section locale 7135	<i>Loi sur les régimes de retraite</i> Demande d'audience eu égard au consentement de la surintendante de transférer la totalité de l'actif du Régime de retraite des employés salariés de National Steel Car Limited (« régime salarial ») au Régime de retraite des employés horaires de National Steel Car Limited.	Demande d'audience – le 7 mars 2001.	Affaire en cours.

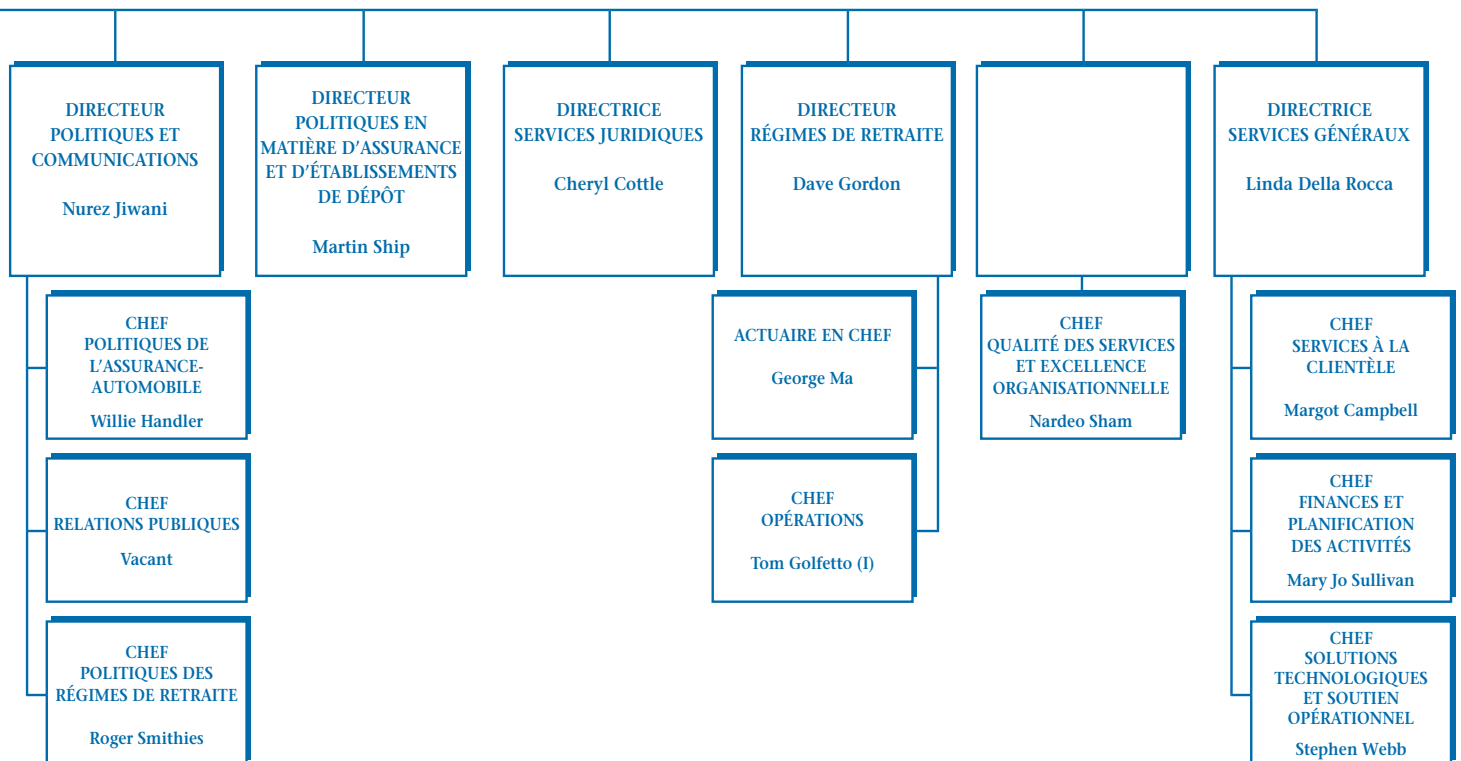




Au 31 mars 2001

Commission des services financiers de l'Ontario

Organigramme





COMMISSION DES SERVICES FINANCIERS DE L'ONTARIO

ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2001



Bureau du vérificateur provincial de l'Ontario

Office of the
Provincial Auditor
of Ontario



Bureau du
vérificateur provincial
de l'Ontario

Box 105, 15th Floor, 20 Dundas Street West, Toronto, Ontario M5G 2C2
B.P. 105, 15^e étage, 20, rue Dundas ouest, Toronto (Ontario) M5G 2C2
(416) 327-2381 Fax: (416) 327-9862

Rapport du vérificateur

Présenté à la Commission des services financiers de l'Ontario
et au ministre des Finances

Je déclare avoir vérifié les états des recettes et des dépenses de la Commission des services financiers de l'Ontario pour l'exercice clos le 31 mars 2001. Ledit état demeure la responsabilité de la direction de la Commission. Mes responsabilités consistent à exprimer une opinion fondée sur les résultats de ma vérification.

J'ai effectué ma vérification conformément aux normes généralement reconnues, qui sous-tendent que telle vérification doit être planifiée et exécutée en vue d'acquiescer une certitude raisonnable que les états financiers sont exempts de toute inexactitude importante. Une vérification comporte l'examen, par sondage, des documents à l'appui des montants et divulgations énoncés dans les états financiers. Une vérification englobe également l'évaluation des principes comptables utilisés et des principales prévisions formulées par la direction, ainsi que l'examen de la présentation générale des états financiers.

À mon avis, ces états financiers fournissent une représentation juste, à tous égards, des recettes et des dépenses de la Commission pour l'exercice clos le 31 mars 2001, conformément aux conventions comptables décrites à la note 2 des états financiers.

Toronto, Ontario
Le 24 août 2001



J.R. McCarter, CA
Vérificateur provincial adjoint

COMMISSION DES SERVICES FINANCIERS DE L'ONTARIO

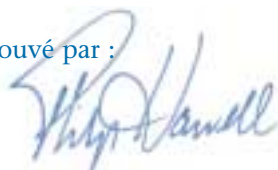
**ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2001**

	2001 \$ (en milliers)	2000 \$ (en milliers)
Recettes (Note 3)		
Cotisations	21 331	22 727
Droits et permis	12 912	11 679
Inscriptions	588	614
Autres	121	129
	<u>34 952</u>	<u>35 149</u>
Dépenses (Note 3)		
Salaires et traitements	19 442	18 474
Avantages sociaux (Note 4)	3 256	3 574
Transports et communications	754	790
Services	11 613	11 250
Fournitures et matériel	1 537	1 890
Paieement de transfert	40	—
	<u>36 642</u>	<u>35 978</u>
Moins : Recouvrements	<u>192</u>	<u>15</u>
	<u>36 450</u>	<u>35 963</u>
Excédent des dépenses par rapport aux recettes	<u>1 498</u>	<u>814</u>

Éventualités (Note 5)

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Approuvé par :



 Directeur général et surintendant (intérimaire)
Commission des services financiers de l'Ontario

COMMISSION DES SERVICES FINANCIERS DE L'ONTARIO**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2001**

1. FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION

La Commission des services financiers de l'Ontario (la « Commission ») a été établie par la *Loi de 1997 sur la Commission des services financiers de l'Ontario*. La Commission a pour mandat de renforcer la confiance des consommateurs et la foi du public dans les activités réglementaires de l'Ontario régissant les régimes de retraite, les assurances, les sociétés de fiducie, les *credit unions* et les caisses populaires, les coopératives et les courtiers en hypothèques, et de faire des recommandations au ministre des Finances sur les questions touchant les secteurs réglementés. La Commission administre les lois suivantes : la *Loi sur les assurances*, la *Loi sur les régimes de retraite*, la *Loi sur les caisses populaires et les credit unions*, la *Loi sur les sociétés de prêt et de fiducie*, la *Loi sur les courtiers en hypothèques* et la *Loi sur les sociétés coopératives*.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les présents états financiers ont été préparés par la direction suivant les principales conventions ci-dessous :

(a) Méthode de comptabilité

Les états financiers ont été préparés selon la méthode de la comptabilité de caisse, modifiée de façon à prévoir une période additionnelle de 30 jours pour le règlement des produits et services applicables à l'exercice récemment clos.

(b) Immobilisations

Les immobilisations sont imputées au poste des dépenses durant l'année d'acquisition.

COMMISSION DES SERVICES FINANCIERS DE L'ONTARIO

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2001**
3. RECETTES ET DÉPENSES

(a) Les recettes sont transmises au Trésor de la province de l'Ontario.

Au cours de l'exercice financier, l'application des lois et règlements suivants administrés par la Commission ont engendré les recettes indiquées ci-dessous :

	2001	2000
	\$ (en milliers)	\$ (en milliers)
<i>Loi sur les assurances</i>		
Droits, permis et autres	18 622	22 037
Cotisations des assureurs	4 532	2 439
<i>Loi sur les régimes de retraite</i>		
Droits d'agrément et droits relatifs à la déclaration annuelle	8 280	8 296
<i>Loi sur les caisses populaires et les credit unions</i>		
Cotisations des credit unions	2 205	690
Autres	240	73
<i>Loi sur les sociétés de prêt et de fiducie</i>		
Cotisations des sociétés de prêt et de fiducie	504	—
Droits, permis et inscriptions	77	1 183
<i>Loi sur les courtiers en hypothèques</i>		
Inscriptions	464	404
<i>Loi sur les sociétés coopératives</i>		
Droits et autres	28	27
	<u>34 952</u>	<u>35 149</u>

COMMISSION DES SERVICES FINANCIERS DE L'ONTARIO**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2001**

- (b) Les dépenses sont prélevées sur les fonds alloués par l'Assemblée législative de l'Ontario. Certaines dépenses administratives ont été absorbées par le ministère des Finances. La Commission des services financiers de l'Ontario adopte graduellement le système de la récupération complète des coûts. Entre-temps, toute différence entre les dépenses et les recettes est absorbée par le Trésor.

4. RÉGIME DE RETRAITE

La Commission offre des prestations de retraite à tous ses employés permanents participant à la caisse de retraite des fonctionnaires et à la caisse de retraite du Syndicat des employées et employés de la fonction publique de l'Ontario (caisse de retraite du SEEFPO) créées par la province de l'Ontario. Intégré aux avantages sociaux, le montant des cotisations versées par la Commission à ces deux caisses s'est élevé à 964 632 \$ (en 2000 : 1 187 700 \$).

5. ÉVENTUALITÉS

La Commission est actuellement partie à diverses actions en justice intentées dans le cours normal de ses activités. Il n'est pas possible, à ce stade, de se prononcer sur l'issue de ces actions.

6. ÉTABLISSEMENT D'UN SEUL ORGANISME DE RÉGLEMENTATION DU SECTEUR FINANCIER

Dans le budget du 2 mai 2000, le ministre des Finances a annoncé que la Commission des services financiers de l'Ontario et la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario seront fusionnées en un seul organisme qui assurera la réglementation des marchés financiers et des différents secteurs des services financiers. Il faudra adopter une loi pour créer le nouvel organisme et préciser ses responsabilités et ses pouvoirs en matière de réglementation. Le ministère des Finances a publié un projet de loi appuyant cette initiative aux fins de commentaires en avril 2001.

COMMISSION DES SERVICES FINANCIERS DE L'ONTARIO

ÉTAT DU FONDS DE GARANTIE DES PRESTATIONS DE RETRAITE

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2001



Bureau du vérificateur provincial de l'Ontario

Office of the
Provincial Auditor
of Ontario



Bureau du
vérificateur provincial
de l'Ontario

Box 105, 15th Floor, 20 Dundas Street West, Toronto, Ontario M5G 2C2
B.P. 105, 15^e étage, 20, rue Dundas ouest, Toronto (Ontario) M5G 2C2
(416) 327-2381 Fax: (416) 327-9862

Rapport du vérificateur

Présenté à la Commission des services financiers de l'Ontario
et au ministre des Finances

Je déclare avoir vérifié les états financiers du Fonds de garantie des prestations de retraite de la Commission des services financiers de l'Ontario pour l'exercice clos le 31 mars 2001. Ledit état demeure la responsabilité de la direction de la Commission. Mes responsabilités consistent à exprimer une opinion fondée sur les résultats de ma vérification.

J'ai effectué ma vérification conformément aux normes généralement reconnues, qui sous-tendent que telle vérification doit être planifiée et exécutée en vue d'acquiescer une certitude raisonnable que les états financiers sont exempts de toute inexactitude importante. Une vérification comporte l'examen, par sondage, des documents à l'appui des montants et divulgations énoncés dans les états financiers. Une vérification englobe également l'évaluation des principes comptables utilisés et des principales prévisions formulées par la direction, ainsi que l'examen de la présentation générale des états financiers.

À mon avis, ces états financiers fournissent une représentation juste, à tous égards, des recettes, dépenses et variations du solde du fonds de garantie de la Commission pour l'exercice clos le 31 mars 2001, conformément aux conventions comptables décrites à la note 2 des états financiers.

Toronto, Ontario
Le 24 août 2001



J.R. McCarter, CA
Vérificateur provincial adjoint

COMMISSION DES SERVICES FINANCIERS DE L'ONTARIO

**ÉTAT DU FONDS DE GARANTIE DES PRESTATIONS DE RETRAITE
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2001**

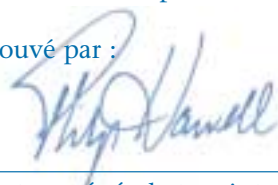
	2001	2000
	\$ (en milliers)	\$ (en milliers)
Recettes		
Recettes provenant des cotisations	27 404	43 665
Revenu de placement (Note 3)	11 540	7 634
Recouvrements	108	380
	<u>39 052</u>	<u>51 679</u>
Débours		
Moins Demandes de prestations	1 134	5 237
Frais de gestion de placement	247	223
Frais administratifs (Note 4)	202	—
	<u>1 583</u>	<u>5 460</u>
Excédent des recettes par rapport aux dépenses	37 469	46 219
(Pertes)/Gains non matérialisés de la valeur marchande	2 525	(589)
	<u>39 994</u>	<u>45 630</u>
Solde du Fonds en début d'exercice	<u>188 994</u>	<u>143 364</u>
Solde du Fonds en fin d'exercice	<u><u>228 988</u></u>	<u><u>188 994</u></u>
Composé de :		
Encaisse et dépôts à court terme	132 395	124 783
Obligations d'État/de sociétés, à la valeur marchande (Coût : 91 846 \$; en 2000 : 62 848 \$)	93 365	61 842
Intérêts courus	3 228	2 369
	<u><u>228 988</u></u>	<u><u>188 994</u></u>

Éventualités (Note 5)

Événement subséquent (Note 6)

Voir les notes complémentaires ci-jointes.

Approuvé par :



 Directeur général et surintendant (intérimaire)
Commission des services financiers de l'Ontario

COMMISSION DES SERVICES FINANCIERS DE L'ONTARIO**ÉTAT DU FONDS DE GARANTIE DES PRESTATIONS DE RETRAITE –
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2001**

1. OBJECTIF DU FONDS

L'objectif du Fonds consiste à garantir le versement des prestations de retraite de certains régimes de retraite à prestations déterminées mis en liquidation, conformément aux conditions précisées dans la *Loi sur les régimes de retraite* et les règlements y afférents. Le montant des primes que les répondants des régimes de retraite doivent verser au Fonds est également prescrit dans les règlements. En vertu de la *Loi de 1997 sur la Commission des services financiers de l'Ontario*, le surintendant de la Commission des services financiers de l'Ontario est responsable de l'administration du Fonds.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les présents états financiers ont été préparés par la direction en faisant appel aux principales conventions comptables résumées ci-dessous :

(a) Méthode de comptabilité

Les états financiers ont été préparés selon la méthode de la comptabilité de caisse, à l'exception du revenu de placement, fondé sur la méthode de la comptabilité d'exercice.

(b) Placements

Les dépôts à court terme ont une valeur marchande qui avoisine la valeur comptable.

Les placements dans les obligations d'État et les obligations de sociétés sont indiqués selon leur valeur à la cote. Les changements non matérialisés de la valeur marchande sont représentatifs des variations de gains ou de pertes non réalisés, découlant des investissements détenus au cours de l'exercice.

3. PLACEMENTS

La Commission des services financiers de l'Ontario a adopté un Énoncé des principes et directives en matière de placement, qui définit l'objectif du Fonds et en précise les lignes directrices pour la gestion.

Le Fonds investit dans les dépôts à court terme et le marché des valeurs à revenu fixe, émises ou garanties par les gouvernements fédéral et provinciaux, ainsi que les sociétés canadiennes. Les dépôts à court terme produisent un rendement moyen de 5,22 pour 100 (2000 – 5,28 pour 100) et seront échus d'ici un an. Les placements dans les obligations d'État et les obligations de sociétés donnent un rendement moyen de 5,93 pour 100 (2000 – 6,14 pour 100) et arriveront à échéance dans sept ans.

COMMISSION DES SERVICES FINANCIERS DE L'ONTARIO**ÉTAT DU FONDS DE GARANTIE DES PRESTATIONS DE RETRAITE –
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2001**

Le revenu de placement se compose de l'intérêt des valeurs mobilières productrices d'intérêt, assorti des gains ou pertes matérialisés provenant de la vente de valeurs mobilières. La perte nette découlant de la vente des valeurs mobilières s'est élevée à 703 340 \$ (2000 – perte de 1 232 904 \$). Les (pertes)/gains non matérialisés de la valeur marchande figurent sur une ligne séparée dans les états financiers.

4. FRAIS ADMINISTRATIFS

La *Loi sur les régimes de retraite* autorise la Commission des services financiers de l'Ontario à imputer au Fonds les dépenses encourues lors de l'administration du Fonds. Au cours de l'exercice 2001, des frais administratifs de 202 000 \$ (en 2000 : aucuns) ont été payés à la Commission des services financiers de l'Ontario.

5. ÉVENTUALITÉS

La fermeture de 24 entreprises et la liquidation de leur régime de retraite a suscité 29 revendications potentielles. La responsabilité du Fonds à l'égard de ces revendications est évaluée à environ 20,3 millions de dollars. Le montant du règlement y afférent sera comptabilisé durant l'exercice au cours duquel il a été versé.

6. ÉVÉNEMENT SUBSÉQUENT

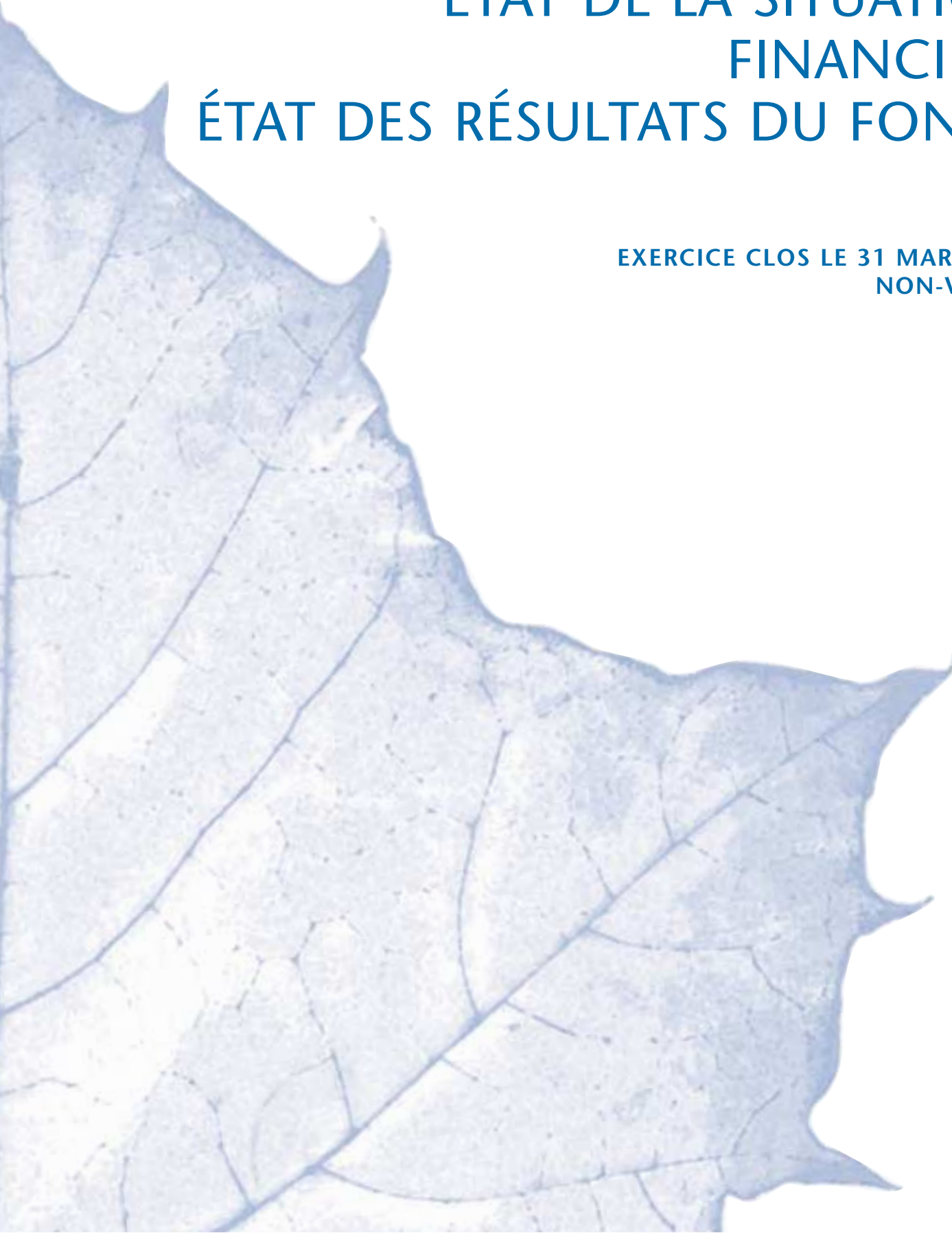
Le 23 avril 2001, on a appris l'existence d'une revendication potentielle importante pouvant excéder le solde du Fonds. Au cas où une telle revendication serait déposée, la *Loi sur les régimes de retraite* prévoit ce qui suit. S'il advient que le montant porté au crédit du Fonds s'avère insuffisant pour acquitter les demandes de paiement, la lieutenant-gouverneure ou le lieutenant-gouverneur en conseil peut autoriser le ministre des Finances de l'Ontario à effectuer un prêt provenant des fonds du Trésor, conformément aux conditions stipulées par la lieutenant-gouverneure.



FONDS D'INDEMNISATION DES VICTIMES D'ACCIDENTS
DE VÉHICULES AUTOMOBILES

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE ÉTAT DES RÉSULTATS DU FONDS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2001
NON-VÉRIFIÉ



FONDS D'INDEMNISATION DES VICTIMES D'ACCIDENTS DE VÉHICULES AUTOMOBILES

(établi en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles*)

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31 MARS 2001 NON-VÉRIFIÉ

ACTIF

	2001 \$	2000 \$
Fonds en dépôt auprès du ministre des Finances	<u>7 174 158</u>	<u>6 098 586</u>
	<u>7 174 158</u>	<u>6 098 586</u>

PASSIF ET SOLDE DU FONDS

Solde net du Fonds	<u>7 174 158</u>	<u>6 098 586</u>
	<u>7 174 158</u>	<u>6 098 586</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Approuvé par :



Dina Palozzi,
directrice générale et
surintendante des services financiers

FONDS D'INDEMNISATION DES VICTIMES D'ACCIDENTS DE VÉHICULES AUTOMOBILES

(établi en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles*)

ÉTAT DES RÉSULTATS DU FONDS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2001 NON-VÉRIFIÉ

	2001 \$	2000 \$
RECETTES		
Délivrance et renouvellement des permis de conduire	8 821 318	8 366 323
Remboursement des créances	2 382 261	2 567 995
Recouvrements afférents aux exercices précédents	<u>543 393</u>	<u>483 493</u>
TOTAL DES RECETTES	<u>11 746 972</u>	<u>11 417 811</u>
DÉCAISSEMENTS		
Paiements à des fins particulières		
Demandes par des tiers		
Jugements, frais compris	3 107 710	4 712 439
Règlements à l'amiable	66 869	94 031
Délits de fuite, frais compris	<u>985 807</u>	<u>603 318</u>
	<u>4 160 386</u>	<u>5 409 788</u>
Indemnités d'accident		
Indemnités d'accident légales	<u>3 550 972</u>	<u>5 264 804</u>
Total partiel	<u>7 711 358</u>	<u>10 674 592</u>
Frais d'administration		
Salaires et traitements	767 755	762 330
Avantages sociaux	136 365	148 302
Transports et communications Services	15 268	104 117
Services		
Demandes (honoraires d'avocat, etc.)	1 415 379	987 910
Frais liés aux demandes d'indemnité	516 812	615 132
Autres	95 323	655 722
Fournitures et matériel	<u>13 140</u>	<u>31 975</u>
Total partiel	<u>2 960 042</u>	<u>3 305 488</u>
TOTAL DES DÉCAISSEMENTS	<u>10 671 400</u>	<u>13 980 080</u>
Augmentation/(diminution) du solde du Fonds au cours de l'exercice	1 075 572	(2 562 269)
Solde d'ouverture du Fonds dont le ministre des Finances était dépositaire au début de l'exercice	<u>6 098 586</u>	<u>8 660 855</u>
Solde de fermeture du Fonds dont le ministre des Finances était dépositaire à la fin de l'exercice	<u>7 174 158</u>	<u>6 098 586</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers.

FONDS D'INDEMNISATION DES VICTIMES D'ACCIDENTS DE VÉHICULES AUTOMOBILES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

1. Autorité réglementaire

Le Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles (le « Fonds ») fonctionne sous l'autorité réglementaire de la *Loi sur l'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles* (la « Loi »), L.R.O., chapitre M.41, ainsi modifiée.

2. Fonctionnement du Fonds

Le Fonds a été créé pour indemniser les victimes d'accidents de véhicules automobiles causés en Ontario par des conducteurs non assurés ou en délit de fuite. Les conducteurs non assurés étaient tenus de verser des frais annuels au fonds. Toutefois, depuis le 1^{er} mars 1980, à la suite de l'entrée en vigueur de la *Loi sur l'assurance-automobile obligatoire*, tous les conducteurs sont tenus d'être munis d'une assurance de responsabilité civile, y compris une garantie non-assurance des tiers. En 1990, on a mis sur pied une nouvelle disposition qui stipulait le versement d'indemnités d'accident par le Fonds.

Le Fonds verse des indemnités en vertu de quatre régimes d'indemnisation d'assurance-automobile :

1. délits civils – préalablement au 22 juin 1990
2. RPAO – du 22 juin 1990 au 31 décembre 1993
3. projet de loi 164 – du 1^{er} janvier 1994 au 31 octobre 1996
4. projet de loi 59 – depuis le 1^{er} novembre 1996

La garantie offerte par le Fonds est similaire à la couverture minimale offerte par la police standard d'assurance-automobile, telle qu'elle est approuvée par la réglementation provinciale. À l'encontre des sociétés d'assurance, le Fonds ne traite pas les demandes pour les accidents qui se produisent à l'extérieur de l'Ontario.

3. État des résultats du Fonds

Méthode comptable

Le Fonds fait appel à la méthode de la comptabilité de caisse qui a été modifiée pour prévoir une période supplémentaire de 30 jours de règlement des biens et services inscrits dans l'exercice qui vient de se terminer. À cet égard, certains paiements engagés à la fin de l'exercice pourront être reportés au premier mois du nouvel exercice financier.

Recettes

Les droits correspondent aux frais de un dollar par année que chaque ancien ou nouveau conducteur de la province de l'Ontario verse en payant son permis de conduire.

Les comptes débiteurs impayés sont inscrits aux recettes et imputés à l'exercice où ils sont encaissés (voir plus loin l'explication des comptes débiteurs).

Palements à des fins particulières

Les indemnités payées par le Fonds aux victimes d'accident automobile, lorsqu'il n'y a pas d'assurance pour répondre à la demande d'indemnité, sont comptabilisées comme des dépenses et ventilées selon le type d'indemnisation, conformément à la *Loi*. Ces versements sont légalement recouvrables après des conducteurs responsables non assurés et ce, pour toutes les réclamations de responsabilité civile tierce partie.

Frais d'administration

Les frais administratifs (salaires, avantages sociaux, transports et communications, services, fournitures et matériel) sont payés au cours de l'exercice à même le Trésor. À la fin de chaque exercice financier, le lieutenant-gouverneur en conseil

autorise le paiement par le Fonds des montants nécessaires au remboursement du Trésor pour les dépenses engagées dans le cadre de l'administration du Fonds.

4. État de la situation financière

Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles

Au 31 mars 2001, le Fonds faisait état de recettes dépassant les décaissements de 1,1 million de dollars, portant le solde de fermeture du Fonds à 7,2 millions à la fin de l'exercice. Ce montant est gardé dans un compte spécial du Trésor et est comptabilisé à titre d'élément de passif dans l'État de la situation financière de la province de l'Ontario.

Comptes débiteurs

Le Fonds est doté d'un portefeuille de comptes débiteurs, compilé au cours des années à la suite d'indemnités de responsabilité civile versées aux victimes non assurées. Conformément à la *Loi*, ces règlements qui deviennent des créances, sont recouvrables auprès des conducteurs non assurés. Depuis le 31 mars 1999, on a modifié la méthode utilisée pour estimer la provision pour créances douteuses. Le processus prévoit une méthode de classement chronologique des comptes qui a été adaptée aux besoins du Fonds en matière de règlements. Au 31 mars 2001, les comptes débiteurs s'élevaient à un total de 51,1 millions de dollars. La provision pour créances douteuses correspond, selon les calculs, à 29,8 millions de dollars, produisant une valeur de réalisation nette de 21,3 millions de dollars.

Gains éventuels

Certaines indemnités d'accident sont payées par le Fonds sous forme de règlements échelonnés. Ces indemnités ont des périodes de garantie allant de 10 à 25 ans et, pendant cette période, le droit réversif reviendrait à Sa Majesté du chef de l'Ontario telle qu'elle est représentée par le ministre des Finances, en cas de décès du prestataire.

Même s'il est peu probable que le prestataire décède pendant la période de garantie, le Fonds a néanmoins calculé le montant approximatif du droit réversif au 31 mars 2001, à titre d'information.

Au 31 mars 2001, le montant payé par le Fonds pour les demandes d'indemnités d'accident sous forme de règlements échelonnés s'élevait à environ 3,9 millions de dollars et le droit réversif était d'environ 2,8 millions de dollars.

Immobilisations

Le coût des immobilisations, constituées principalement de mobilier, de matériel et de travaux de réparation aux installations, est imputé au fonctionnement de la période au cours de laquelle ces frais ont été engagés.

Passif non capitalisé

Au 31 mars 2001, le Fonds avait un passif éventuel pour les demandes d'indemnités en cours, les demandes qui se sont produites mais qui n'ont pas encore été rapportées et les dépenses nécessaires au règlement des demandes. Selon une évaluation actuarielle, les paiements estimatifs découlant dans l'avenir des demandes en cours et des obligations de règlement des demandes s'élèvent à 92,2 millions de dollars. Ce montant comprend une provision de 4,2 millions de dollars en cas d'écart négatif. Une fois déduit du solde du Fonds, qui est de 7,2 millions de dollars et du montant net des comptes débiteurs de 21,3 millions de dollars (tel qu'il est indiqué dans les comptes débiteurs ci-dessus), le passif non capitalisé s'élève à 63,7 millions de dollars.

De cette somme totale de 92,2 millions de dollars, on prévoit déboursier environ 12,1 millions de dollars au cours de l'exercice financier 2000-2001.



RAPPORT SUR LES ASSURANCES 2000 DE LA SURINTENDANTE



RAPPORT DE LA SURINTENDANTE 2000

Les renseignements suivants proviennent des documents déposés annuellement par les assureurs et, dans le cas des assureurs réglementés au niveau fédéral, de documents du Bureau du surintendant des institutions financières. Nous avons cherché à assurer le plus possible l'exactitude du présent rapport. Cependant, il est conseillée de consulter d'autres sources avant de prendre une décision ayant trait à l'assurance et de ne pas tenir compte uniquement des renseignements contenus dans ce document. On avisera le ministre des Finances de toute modification importante des renseignements figurant dans ce rapport, et un avis sera publié dans la **Gazette de l'Ontario**.

Les renseignements sont disposés par catégorie d'assureur, et les assureurs apparaissent en ordre alphabétique dans chaque groupe.

Table des matières

Renseignements financiers sommaires	73
Renseignements sur l'industrie de l'assurance	74
Compagnies d'assurances IARD	76
Compagnies d'assurance-vie	92
Compagnies de réassurance	100
Bourses d'assurance réciproque ou d'interassurance	104
Sociétés fraternelles	106
Notes relatives au sommaire financier	110

L'honorable James M. Flaherty
Ministre des Finances
7 Queen's Park Crescent
Toronto (Ontario) M7A 2H6

Monsieur le Ministre,

En vertu de l'article 36 de la *Loi sur les assurances*, j'ai le plaisir de vous présenter le 122^e rapport annuel pour l'exercice terminé le 31 décembre 2000. Ce rapport était publié par le surintendant des assurances avant la création de la Commission des services financiers de l'Ontario.

Outre les renseignements que contient le présent rapport, une liste de tous les assureurs autorisés est publiée annuellement au mois de juillet dans la *Gazette de l'Ontario*. Cette liste contient le nom des assureurs, leurs adresses et numéros de téléphone, le nom de leurs principaux agents ainsi que leurs champs d'activité. Des renseignements sur les assureurs nouvellement autorisés et les changements apportés aux permis déjà délivrés sont également publiés au courant de l'année dans les bulletins d'information de la Commission des services financiers de l'Ontario. Les courtiers et les particuliers peuvent vérifier si un assureur est autorisé en appelant nos bureaux au (416) 590-7286, poste 5500. Ces renseignements figurent également sur le site Internet de la CSFO – www.fsco.gov.on.ca.

Des communiqués de presse contenant d'autres renseignements d'intérêt public sont diffusés pendant l'année. Ces annonces peuvent effectivement atteindre une bonne partie de la population de l'Ontario. De l'information est également fournie aux associations sectorielles pour qu'elles puissent l'inclure dans leurs publications destinées à un auditoire plus spécialisé. Les bulletins d'information de la Commission des services financiers de l'Ontario sont publiés au besoin pour fournir des renseignements aux assureurs et aux personnes qui s'intéressent au domaine des assurances.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma plus haute considération.

La surintendante des services financiers,



Dina Palozzi
Surintendante des services financiers

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS SOMMAIRES

SOMMAIRE DES COMPAGNIES AUTORISÉES, PAR TYPE D'ACTIVITÉS COMMERCIALES *au 31 décembre 2000 et au 31 décembre 1999*

Analyse du total de 2000

Type d'entreprise	Total 1999	Ajouts	Retraits	Total 2000	Ontario	Extérieur de la province	Fédéral
Compagnies d'assurance IARD	233	5	7	231	69	9	153
Compagnies d'assurance-vie	113	3	6	110	5	12	93
Compagnies de réassurance	50	0	3	47	2	1	44
Bourses d'assurance réciproque et d'interassurance	9	0	0	9	8	0	1
Sociétés fraternelles	28	0	0	28	3	0	25
Totaux	433	8	16	425	87	22	316

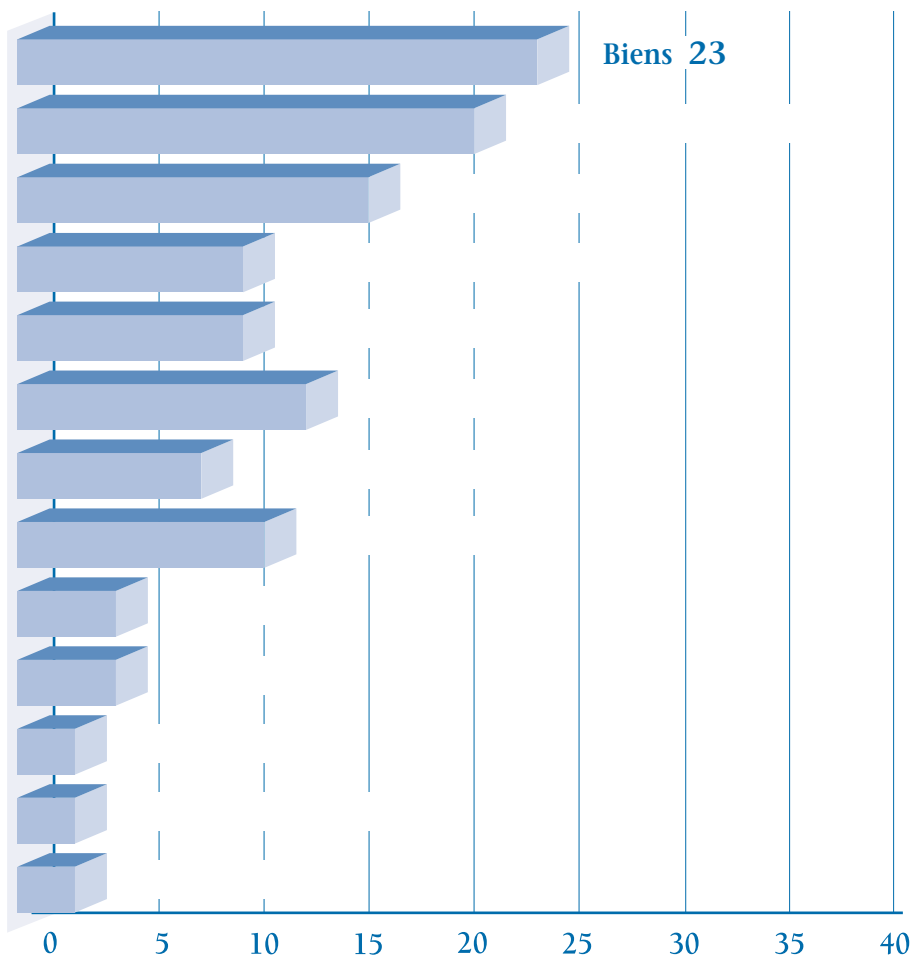
Notes :

- 1 Les compagnies qui font souscrire des contrats d'assurance IARD et d'assurance-vie sont classées dans la catégorie compagnies d'assurance-vie. Dans le rapport qui suit, leur rendement financier est indiqué séparément par type d'entreprise.
- 2 L'exploitation des succursales est incluse dans les totaux du fédéral.
- 3 Le rapport de la surintendante de 2000 fait état des données à la fin de l'année civile (31 décembre 2000). Le rapport annuel de 2000-2001 de la Commission des services financiers de l'Ontario fait état des données à la fin de l'exercice financier (31 mars 2001).

Afin d'évaluer le niveau de concurrence, la CSFO calcule le nombre de compagnies ou groupes de compagnies dont les principaux produits représentent 80 pour 100 du marché.

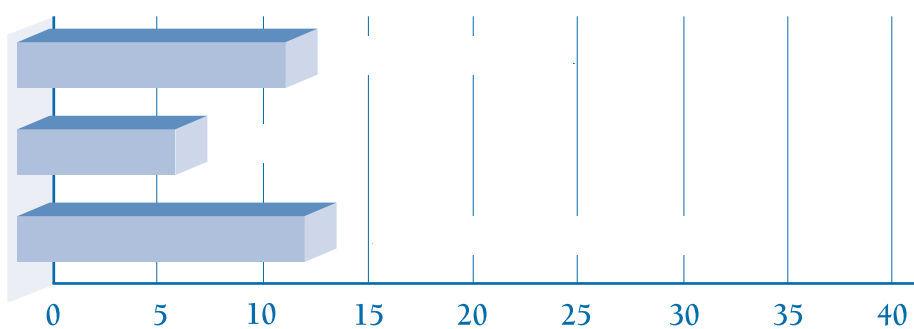
Assureurs IARD en 2000

Nombre de groupes de compagnies affiliées représentant 80 pour 100 de l'ensemble du marché ontarien



Assureurs-vie en 2000

Nombres de groupes de compagnies affiliées représentant 80 pour 100 de l'ensemble du marché ontarien

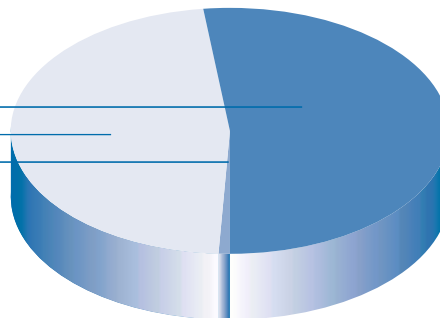


Le secteur des assurances constitue un marché de 22 milliards de dollars en Ontario. En 2000, 51,1 pour 100 du montant total des primes ont été versés au secteur de l'assurance-vie et 48,0 pour 100 aux assureurs IARD (y compris l'assurance-automobile).

Volume de primes souscrites en Ontario en 2000

Total, en millions de dollars : 21 999

Compagnies d'assurance-vie	11 247	(51,1 %)
Compagnies d'assurance IARD	10 550	(48,0 %)
Autres	202	(0,9 %)

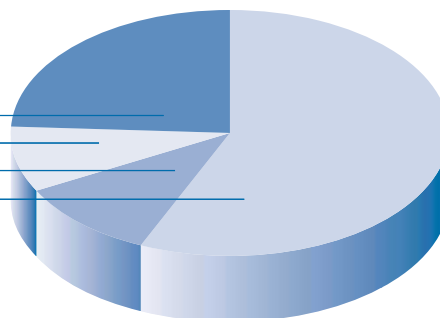


En 2000, 10,6 milliards de dollars ont été versés en primes aux assureurs IARD. La répartition entre l'assurance-automobile et l'assurance IARD est également demeurée inchangée, année après année.

Compagnies d'assurance IARD : Primes directes souscrites en Ontario en 1999, par catégorie d'assurance

Total, en millions de dollars : 10 550

Biens	2 510	(23,8 %)
Autres	940	(8,9 %)
Responsabilité civile	1 098	(10,4 %)
Automobile	6 002	(56,9 %)

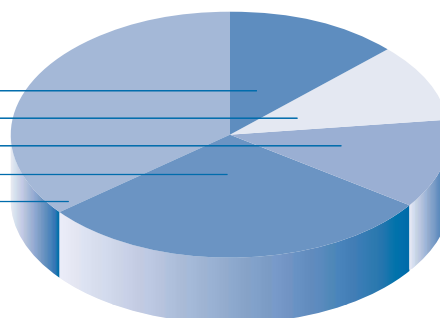


De même, la situation au sein des compagnies d'assurance-vie est restée constante. Parmi les 11 milliards de dollars versés en primes à des compagnies d'assurance-vie, 19,3 pour 100 ont servi à l'achat d'une rente, 42,7 pour 100 à l'acquisition d'une assurance individuelle ou collective, et 38 pour 100 à la souscription d'assurances accidents et maladie.

Compagnies d'assurance-vie : Primes directes souscrites en Ontario en 2000

Total, en millions de dollars : 11 247

Assurance-vie collective	1 377	(12,2 %)
Rentes collectives	988	(8,8 %)
Rentes individuelles	1 178	(10,5 %)
Assurance-vie individuelle	3 427	(30,5 %)
Accidents et maladie	4 277	(38,0 %)





COMPAGNIES D'ASSURANCE IARD

SOMMAIRE FINANCIER

PORTEFEUILLE ONTARIEN

Exercice terminé le 31 décembre 2000 (en milliers)

Primes
directes
souscrites
\$

Sinistres
directs
réalisés
\$

Note

ONTARIO

	Algoma Mutual Insurance Company	4 449	2 903
	Amherst Island Mutual Fire Insurance Company	223	21
	Ayr Farmers' Mutual Insurance Company	7 056	5 134
	Bay of Quinte Mutual Insurance Co.	8 685	6 853
	Bertie and Clinton Mutual Insurance Company	4 100	3 777
	Blanshard Mutual Insurance Company	1 732	1 009
	Brant Mutual Insurance Company	2 478	1 844
	CAA Insurance Company (Ontario)	70 410	47 305
	Canadian Millers' Mutual Insurance Company	4 253	2 025
	Caradoc Delaware Mutual Fire Insurance Company	777	498
	Cayuga Mutual Fire Insurance Company	1 971	859
	Coachman Insurance Company	29 626	22 018
	Compagnie d'assurances commerce et industrie du Canada	28 113	41 972
	Coronation Insurance Company, Limited	0	-96
	Culross Mutual Insurance Company	1 835	2 182
	Downie Mutual Insurance Company, The	2 704	2 169
	Dufferin Mutual Insurance Company	4 769	2 886
	Dumfries Mutual Insurance Company	5 513	2 595
1	East Williams Mutual Fire Insurance Company	1 037	448
2	Ekfrid Mutual Insurance Company	688	556
	Elma Mutual Insurance Company	6 659	5 080
	Erie Mutual Fire Insurance Company	2 722	1 887
	Farmers' Mutual Fire Insurance Company (Lindsay)	35 121	25 580
	Formosa Mutual Insurance Company	13 750	12 707
	Gerling Canada Insurance Company	56 264	19 814
	Germania Farmers' Mutual Fire Insurance Company	3 077	2 276
	Glengarry Farmers' Mutual Fire Insurance Company	3 048	1 104
	Grenville Mutual Insurance Company	5 799	3 723
	Grey & Bruce Mutual Insurance Company	984	580
	Halwell Mutual Insurance Company	6 237	4 019



PORTEFEUILLE GLOBAL

Total de l'actif \$	Total du passif \$	Excédent de l'actif sur le passif \$	Sinistres réalisés par rapport aux primes acquises %	Bénéfice net/ (perte nette) \$
8 126	5 063	3 063	70	278
917	180	737	17	136
21 132	8 553	12 579	83	332
17 673	7 797	9 876	79	-262
23 324	7 187	16 137	73	869
6 064	1 969	4 095	77	-16
8 981	2 430	6 551	62	192
168 679	121 875	46 804	68	4 851
11 180	7 925	3 255	60	249
7 052	1 106	5 946	64	248
11 573	2 104	9 469	48	559
68 583	56 787	11 796	91	-2 917
481 342	433 089	48 253	87	10 461
6 675	2 978	3 697	s.o.	192
3 300	2 160	1 140	95	-298
9 601	3 180	6 421	89	-277
12 150	6 170	5 980	51	332
19 210	5 530	13 680	56	1 320
6 618	758	5 860	57	313
5 246	582	4 664	73	182
13 026	7 182	5 844	87	-756
15 437	2 617	12 820	78	604
91 884	57 782	34 102	78	1 269
31 225	21 738	9 487	83	-572
362 935	298 725	64 210	67	6 567
10 460	2 994	7 466	71	-192
8 195	1 905	6 290	38	933
36 773	9 538	27 235	68	1 497
4 249	674	3 575	75	-55
15 424	5 194	10 230	71	91



COMPAGNIES D'ASSURANCE IARD

SOMMAIRE FINANCIER

PORTEFEUILLE ONTARIEN

Exercice terminé le 31 décembre 2000 (en milliers)

Primes
directes
souscrites
\$

Sinistres
directs
réalisés
\$

Note

ONTARIO cont.

	Hamilton Township Farmers' Mutual Fire Insurance Company, The	10 475	6 302
	Hay Mutual Insurance Company	4 242	2 977
	Heritage General Insurance Company	10 159	1 866
	Howard Mutual Fire Insurance Company	4 301	2 946
	Howick Mutual Insurance Company	5 755	7 105
	Kent & Essex Mutual Insurance Company	5 763	3 381
	Kingsway General Insurance Company	101 675	68 768
	Lambton Mutual Insurance Company	7 629	4 821
	Lanark Mutual Insurance Company	10 503	8 107
	Lawyers' Professional Indemnity Company	66 736	63 189
	Lennox and Addington Mutual Fire Insurance Company, The	2 194	1 798
3	Lobo Mutual Insurance Company	574	433
	Loyalist Insurance Company, The	7 285	6 219
	Markham General Insurance Company	19 447	4 697
	McKillop Mutual Insurance Company	2 787	3 529
	Middlesex Mutual Insurance Co.	4 276	3 573
	Norfolk Mutual Insurance Company	3 131	2 519
	North Blenheim Mutual Insurance Company	4 154	2 508
	North Kent Mutual Fire Insurance Company	2 728	1 925
4	Optimum Frontier Insurance Company	51 229	39 779
	Oxford Mutual Insurance Company	5 840	6 420
	Pembridge Insurance Company	65 396	11 249
	Peel and Maryborough Mutual Insurance Company	6 445	3 988
	Peel Mutual Insurance Company	13 533	8 448
	Pilot Insurance Company	360 205	242 023
	Premier Insurance Company	25	0
	Prescott Mutual Insurance Company	584	307
	Scottish & York Insurance Co. Limited	105 321	89 194
5	Sherway Insurance Company Limited	0	0
	South Easthope Mutual Insurance Company	6 328	7 486



PORTEFEUILLE GLOBAL

Total de l'actif \$	Total du passif \$	Excédent de l'actif sur le passif \$	Sinistres réalisés par rapport aux primes acquises %	Bénéfice net/ (perte nette) \$
20 185	10 684	9 501	67	609
22 047	4 685	17 362	86	634
19 278	9 075	10 203	55	1 585
24 886	5 518	19 368	65	846
15 055	7 628	7 427	95	-211
27 697	6 780	20 917	64	899
291 570	261 535	30 035	86	66
31 981	10 977	21 004	67	714
33 221	10 061	23 160	74	1 007
394 390	330 783	63 607	118	3 919
6 060	2 054	4 006	70	24
3 085	442	2 643	63	86
17 109	10 686	6 423	65	258
35 803	24 987	10 816	79	-6 793
9 451	4 030	5 421	99	-117
17 189	5 135	12 054	85	299
7 550	4 004	3 546	73	-103
13 135	3 589	9 546	72	566
17 253	2 558	14 695	76	179
121 132	107 612	13 520	68	-104
15 851	9 790	6 061	100	-996
382 150	281 081	101 069	72	8 580
13 666	4 964	8 702	54	953
35 291	19 357	15 934	73	396
994 184	671 950	322 234	68	57 843
3 633	623	3 010	0	2
914	425	489	44	8
374 963	334 639	40 324	97	-13 714
0	0	0	s.o.	0
21 246	9 298	11 948	90	189



COMPAGNIES D'ASSURANCE IARD

SOMMAIRE FINANCIER

PORTEFEUILLE ONTARIEN

Exercice terminé le 31 décembre 2000 (en milliers)

Primes
directes
souscrites
\$

Sinistres
directs
réalisés
\$

Note

ONTARIO cont.

Townsend Farmers' Mutual Fire Insurance Company	2 227	1 652
TTC Insurance Company Limited	0	0
Usborne and Hibbert Mutual Fire Insurance Company	3 550	2 974
6 Wabisa Mutual Insurance Company	3 262	1 752
West Elgin Mutual Insurance Company	8 470	6 334
West Wawanosh Mutual Insurance Company, The	13 997	11 174
Westminster Mutual Insurance Company, The	4 338	3 290
Yarmouth Mutual Fire Insurance Company, The	1 499	1 387
York Fire & Casualty Insurance Company	48 435	33 603
	1 288 578	891 451

À L'EXTÉRIEUR DE LA PROVINCE

Alberta Motor Association Insurance Company's	0	0
7 AXA Assurances Inc.	0	-236
Canassurance, Compagnie d'Assurances Générales Inc.	65	-132
Compagnie d'assurance Belair Inc., La	124 307	124 499
8 ING Western Union Insurance Company	242	97
Mutuelle d'Eglise de L'Inter-Ouest, La	29	0
Sécurité, assurances générales inc., La	11	11
SGI CANADA Insurance Services Ltd.	210	200
Trans Global Insurance Comany	3 181	366
Union Canadienne, Compagnie d'assurances, L'	392	-724
	128 437	124 081

FÉDÉRAL

Allstate du Canada, Compagnie d'assurance	306 452	258 294
Ancienne République, Compagnie d'Assurance du Canada, L'	28 784	26 711
AXA Assurances (Canada)	189 816	144 061
AXA Pacifique Compagnie d'Assurance	13 662	15 074
Canada-Vie Compagnie D'Assurances Générales	79 849	45 754
Cercle d'Or, Compagnie d'Assurance	0	0



PORTEFEUILLE GLOBAL

Total de l'actif \$	Total du passif \$	Excédent de l'actif sur le passif \$	Sinistres réalisés par rapport aux primes acquises %	Bénéfice net/ (perte nette) \$
8 851	3 641	5 210	60	349
27 914	27 814	100	s.o.	0
23 848	4 435	19 413	96	620
9 247	5 298	3 949	62	218
19 704	10 263	9 441	81	312
29 508	18 919	10 589	88	-318
7 857	5 795	2 062	86	-470
9 467	1 324	8 143	83	4
156 252	133 702	22 550	66	2 319
4 749 657	3 451 913	1 297 744		86 788
265 173	184 850	80 323	84	8 649
901 255	615 952	285 303	65	31 463
7 600	1 780	5 820	19	365
520 876	424 163	96 713	75	7 415
603 397	495 177	108 220	75	14 775
3 928	182	3 746	10	301
138 968	96 904	42 064	71	8 552
18 284	8 581	9 703	79	-747
10 692	4 201	6 491	12	3 278
157 977	120 733	37 244	66	2 985
2 628 150	1 952 523	675 627		77 036
1 135 255	853 060	282 195	83	12 129
89 107	72 270	16 837	92	811
534 951	434 134	100 817	80	2 193
450 840	349 629	101 211	69	6 356
269 488	222 132	47 356	72	9 255
4 026	41	3 985	s.o.	439



COMPAGNIES D'ASSURANCE IARD

SOMMAIRE FINANCIER

PORTEFEUILLE ONTARIEN

Exercice terminé le 31 décembre 2000 (en milliers)

 Primes
directes
souscrites
\$

 Sinistres
directs
réalisés
\$

Note

FÉDÉRAL cont.

	CGU, Compagnie d'Assurance du Canada	467 232	390 815
	Chieftain Insurance Company	1 590	1 217
	Chubb du Canada Compagnie d'Assurance	176 294	146 729
	CIGNA du Canada Compagnie d'Assurance sur la Vie	49 669	23 130
	Citadelle Compagnie d'Assurances Générales, La	99 631	89 501
	Commonwealth Insurance Company	8 610	5 619
	Compagnie Canadienne d'Assurances Générales Lombard	137 330	96 216
	Compagnie d'Assurance Temple, La	22 287	6 576
16	Compagnie d'Assurance Transit, La	0	0
	Compagnie d'Assurance Zenith	17 614	13 033
	Compagnie d'Assurance Allianz du Canada	236 177	198 216
	Compagnie d'Assurance COSECO	100 793	101 123
	Compagnie d'Assurance d'Hypothèques du Canada, La	3	-1 331
	Compagnie d'Assurance d'Hypothèques GE Capital (Canada)	86 729	8 073
	Compagnie d'Assurance du Québec	2	0
	Compagnie d'Assurance Everest du Canada, La	704	361
	Compagnie d'Assurance GE Capital Casualty, Canada	0	0
	Compagnie d'assurance Générale Co-operators, La	529 747	348 687
	Compagnie d'Assurance Générale CUMIS, La	14 897	9 979
	Compagnie d'assurance générale Dominion du Canada	433 192	328 832
	Compagnie d'Assurance Generale RBC	38 878	21 223
	Compagnie d'Assurance Halifax, La	462 365	372 836
	Compagnie d'Assurance Liberté du Canada	84 802	70 138
	Compagnie d'Assurance Lombard	101 856	66 733
	Compagnie d'Assurance London Garantie	57 521	16 350
	Compagnie d'Assurance Missisquoi, La	-1 603	17 413
	Compagnie d'Assurance Trafalgar du Canada	97 243	75 977
13	Compagnie d'Assurance Voyage RBC	77 887	26 908
10	Compagnie d'Assurance ING Wellington	77 075	49 522
	Compagnie d'Assurances Générales Legacy	3 243	350
15	Compagnie d'Assurances Générales TD	29 802	29 018



PORTEFEUILLE GLOBAL

Total de l'actif \$	Total du passif \$	Excédent de l'actif sur le passif \$	Sinistres réalisés par rapport aux primes acquises %	Bénéfice net/ (perte nette) \$
3 110 871	2 484 920	625 951	75	66 743
11 504	1 374	10 130	85	-1 291
852 645	646 697	205 948	64	20 401
435 038	361 832	73 206	76	10 878
495 677	374 384	121 293	88	94
565 518	455 756	109 762	96	4 195
726 531	577 763	148 768	75	8 278
279 270	152 900	126 370	64	7 394
0	0	0	s.o.	0
61 214	37 884	23 330	78	1 365
1 261 706	1 013 444	248 262	79	-3 493
299 393	265 695	33 698	81	2 043
384 139	49 615	334 524	-6	16 223
771 843	458 557	313 286	28	33 015
403 754	318 752	85 002	77	11 068
51 292	5 617	45 675	75	2 352
12 899	702	12 197	s.o.	467
2 403 026	1 772 227	630 799	80	21 342
66 352	50 237	16 115	69	1 077
1 350 233	1 006 187	344 046	77	33 965
148 146	44 760	103 386	88	-11 979
1 088 609	912 083	176 526	75	20 032
295 032	232 000	63 032	90	-620
357 849	281 084	76 765	60	9 688
252 792	201 985	50 807	18	12 673
205 212	162 173	43 039	69	1 655
225 491	197 629	27 862	79	-1 252
138 712	76 468	62 244	36	8 810
505 199	393 607	111 592	75	22 267
21 545	1 993	19 552	13	2 288
88 699	67 549	21 150	84	909



COMPAGNIES D'ASSURANCE IARD

SOMMAIRE FINANCIER

PORTFEUILLE ONTARIEN

Exercice terminé le 31 décembre 2000 (en milliers)

Primes
directes
souscrites
\$

Sinistres
directs
réalisés
\$

Note

FÉDÉRAL cont.

	Compagnie d'Assurances Jevco, La	5 888	4 473
	Compagnie de Cautionnement Alta, La	4	165
	Compagnie d'Indemnité du Nord, Inc., La	7 136	870
	Compagnie d'Inspection et d'Assurance Chaudières et Machinerie, La	12 064	14 487
	Constitution Insurance Company of Canada	0	-513
	Echelon General Insurance Company	17 953	19 149
	Economical, Compagnie Mutuelle d'Assurance	479 044	409 069
	Elite Insurance Company	31 294	12 222
	Federated, Compagnie d'Assurance du Canada, La	24 005	21 865
	Fédération Compagnie d'Assurances du Canada, La	80 172	58 292
	Foresters Indemnity Company	0	0
9	Galt Insurance Company	0	0
	Garantie, Compagnie d'Assurance de l'Amérique du Nord, La	103 300	60 686
	Gore Mutual Insurance Company	84 128	64 680
	Grain Insurance and Guarantee Company	3 742	781
	Granite Compagnie d'Assurances	0	132
	Groupe Commerce Compagnie d'Assurances, Le	0	0
	Hartford Insurance Company of Canada	28 999	17 706
	ING Novex Compagnie d'Assurance du Canada	16 037	11 776
	La Sécurité, Assurances Générales inc.	163 927	108 692
	London et Midland Compagnie d'Assurance Générale, La	28 193	6 477
	Markel Compagnie d'Assurance du Canada	44 683	31 831
	Nord-Américaine, Première Compagnie d'Assurance, La	4 955	1 622
	Nordique Compagnie d'Assurance du Canada, La	-296	2 568
	North Waterloo Farmers Mutual Insurance Company, The	20 028	13 654
	Omnimonde, Compagnie d'Assurances	32 213	18 541
12	Personal Direct Insurance, The	135 043	130 092
	Personnelle, Compagnie d'Assurance du Canada, La	141 127	98 524
	Perth, Compagnie d'Assurance	21 008	13 964
	Portage La Prairie Mutual Insurance Company, The	6 303	3 308
	Progressive du Canada Compagnie d'Assurance Générale	0	0



PORTEFEUILLE GLOBAL

Total de l'actif \$	Total du passif \$	Excédent de l'actif sur le passif \$	Sinistres réalisés par rapport aux primes acquises %	Bénéfice net/ (perte nette) \$
147 010	114 626	32 384	66	5 098
732	512	220	275	-54
73 647	24 053	49 594	14	4 895
119 948	73 954	45 994	31	9 489
5 805	2 972	2 833	s.o.	96
104 316	86 684	17 632	120	309
1 986 880	1 335 352	651 528	83	19 643
166 785	123 552	43 233	71	2 413
145 255	114 937	30 318	79	1 219
296 871	251 605	45 266	80	-845
3 187	835	2 352	s.o.	-1 292
0	0	0	s.o.	0
629 684	289 772	339 912	67	26 270
250 211	163 329	86 882	78	2 126
38 915	25 347	13 568	54	1 108
6 410	3 686	2 724	s.o.	-174
1 081 936	849 309	232 627	75	19 536
83 880	67 737	16 143	45	2 892
93 756	77 865	15 891	75	186
664 067	585 272	78 795	71	4 934
147 721	103 624	44 097	36	12 085
235 709	190 217	45 492	80	1 098
24 530	9 387	15 143	19	521
1 008 014	782 966	225 048	75	34 587
43 327	23 608	19 719	64	851
645 716	488 234	157 482	83	-3 594
286 985	203 386	83 599	81	-15 649
471 314	349 186	122 128	83	-1 073
65 259	45 941	19 318	72	2 729
132 498	85 946	46 552	67	4 404
17 615	817	16 798	s.o.	-80



COMPAGNIES D'ASSURANCE IARD

SOMMAIRE FINANCIER

PORTEFEUILLE ONTARIEN

Exercice terminé le 31 décembre 2000 (en milliers)

Primes
directes
souscrites
\$

Sinistres
directs
réalisés
\$

Note

FÉDÉRAL cont.

	Royal & Sun Alliance du Canada, Societe d'Assurances	584 828	470 497
	Scotia Générale, compagnie d'assurance	3 726	3 138
11	Société D'Assurance Langdon	0	0
	Souveraine, Compagnie d'Assurance générale, La	29 924	18 688
14	TD Assurance Directe Inc.	0	0
	Traders General Insurance Company	198 315	175 538
	Travelers, Compagnie d'assurance dommages et de cautionnement du Canada	12 521	4 713
	Unifund, Compagnie d'Assurance	88 780	55 374
	Waterloo, Compagnie d'Assurance	21 042	17 833
	Wawanesa Mutual Insurance Company, The	207 220	182 898
	Western Assurance Company	54 888	29 214
	Western Surety Company	528	-606
		6 722 855	5 085 538

SUCCURSALES

	Aegon Insurance Company (U.K.) Limited	0	-90
	Affiliated FM Insurance Company	4 219	1 162
	Allendale Mutual Insurance Company	33 980	9 073
	Allstate, Compagnie d'Assurance	0	0
	American Bankers Compagnie d'Assurances Générales de la Floride	43 731	6 720
	American Credit Indemnity Company	11 065	2 809
	American Home Assurance Company	149 843	79 815
	American National Fire Insurance Company	791	420
	American Re-Insurance Company	878	244
	American Road Insurance Company, The	3 549	2 059
	Assurances Reliance	6 619	18 676
	Assurances Trade Indemnity	0	-63
	Avemco Insurance Company	1 159	335
	Aviation & General Insurance Company Limited	0	-157
	Balboa Insurance Company	0	0
	British Aviation Insurance Company Limited, The	1 597	-317



PORTEFEUILLE GLOBAL

Total de l'actif	Total du passif	Excédent de l'actif sur le passif	Sinistres réalisés par rapport aux primes acquises	Bénéfice net/ (perte nette)
\$	\$	\$	%	\$
2 963 591	2 391 724	571 867	77	71 533
186 789	6 698	180 091	68	5 508
0	0	0	s.o.	0
252 157	204 771	47 386	63	877
11 398	66	11 332	s.o.	251
741 048	582 018	159 030	91	-24 380
89 289	49 285	40 004	27	5 043
272 459	199 390	73 069	66	14 697
68 805	37 796	31 009	87	655
2 459 704	1 364 492	1 095 212	86	73 366
134 188	118 153	16 035	77	386
17 882	9 887	7 995	-2	938
35 529 151	25 976 131	9 553 020		614 372
4 434	2 385	2 049	s.o.	189
43 115	25 669	17 446	32	4 082
293 078	129 021	164 057	62	20 824
22 539	3 258	19 281	11	2 982
127 622	68 138	59 484	15	4 652
61 566	34 329	27 237	36	4 697
1 379 371	1 026 891	352 480	88	61 608
7 014	5 284	1 730	49	139
351 550	160 895	190 655	92	9 590
37 240	1 261	35 979	80	2 096
293 602	189 154	104 448	155	-11 270
3 552	726	2 826	s.o.	153
14 097	6 474	7 623	26	1 120
3 696	1 285	2 411	s.o.	142
29 970	101	29 869	s.o.	1 374
27 183	17 011	10 172	72	722



COMPAGNIES D'ASSURANCE IARD

SOMMAIRE FINANCIER

PORTEFEUILLE ONTARIEN

Exercice terminé le 31 décembre 2000 (en milliers)

Primes
directes
souscrites
\$

Sinistres
directs
réalisés
\$

Note

SUCCURSALES cont.

Centennial Compagnie d'assurances	554	401
Chicago Title Insurance Company	662	345
Chrysler, Compagnie d'assurance	2 284	2 429
Commercial Union Assurance Company PLC	5 375	1 684
Compagnie d'assurance Titres First American	16 653	1 235
Compagnie d'assurance mutuelle Utica	293	433
Compagnie d'assurance nippone incendie et maritime, Limitée	258	40
Compagnie d'assurance Providence Washington	1 142	621
Compagnie d'Assurance Saint Paul	63 915	72 298
Compagnie d'assurance-incendie de Niagara	0	0
Compagnie d'assurances maritime et incendie Sumitomo, Ltée	2 501	1 875
Compagnie d'assurances New Hampshire, La	950	608
Compagnie d'assurance-titres Stewart	12 249	1 210
Compagnie d'assurance Continental Casualty, La	17 212	16 865
Compagnie d'Assurance Générale Liberté Mutuelle, La	1 360	4 093
Compagnie d'assurance Great American	8 123	305
Compagnie d'assurance incendie Hartford, La	6 293	-9 610
Compagnie d'Assurance Liberté Mutuelle, La	433 928	378 211
Compagnie d'assurance Lumbermens Mutual Casualty, La	89 194	63 526
Compagnie d'assurance maritime limitée, La	8 198	4 580
Compagnie d'assurance Motors, La	119 006	63 575
Compagnie d'assurance titres Lawyers	974	616
Compagnie d'assurances Fédérale	2 105	1 550
Compagnie d'assurances maritime et incendie Mitsui, Ltée	1 589	703
Compagnie de réassurance NAC, La	340	754
Compagnie de sûreté Virginia Inc.	1 120	6 603
Compagnie Maryland Casualty	0	225
Continental Insurance Company, The	27 348	23 521
Eagle Star Insurance Company Limited	1 321	1 067
Employers Reinsurance Corporation	13 976	4 022
First National Insurance Company of America	0	105

PORTEFEUILLE GLOBAL

Total de l'actif \$	Total du passif \$	Excédent de l'actif sur le passif \$	Sinistres réalisés par rapport aux primes acquises %	Bénéfice net/ (perte nette) \$
8 554	5 103	3 451	112	-412
3 324	1 047	2 277	6	-164
29 585	1 888	27 697	92	1 293
95 915	51 511	44 404	15	7 919
14 733	4 471	10 262	7	1 374
22 734	3 779	18 955	80	1 043
28 120	6 425	21 695	-26	3 512
14 550	7 864	6 686	64	454
618 585	385 403	233 182	80	6 302
152 004	90 879	61 125	106	-9 890
25 207	12 295	12 912	63	869
104 134	59 066	45 068	31	6 960
6 530	2 465	4 065	10	1 601
160 788	118 739	42 049	128	-8 604
79 457	18 233	61 224	268	3 544
44 892	25 280	19 612	49	1 329
247 928	114 174	133 754	63	17 013
1 200 617	698 955	501 662	84	30 839
299 493	117 961	181 532	70	6 888
26 373	17 078	9 295	61	342
334 805	231 060	103 745	80	10 428
2 528	1 111	1 417	42	-419
19 065	6 355	12 710	68	913
16 403	9 237	7 166	81	599
54 509	32 368	22 141	60	2 991
85 830	31 984	53 846	81	7 064
4 135	1 114	3 021	s.o.	268
266 777	146 881	119 896	74	949
34 461	17 399	17 062	54	1 743
567 451	312 922	254 529	66	19 007
3 550	806	2 744	s.o.	157



COMPAGNIES D'ASSURANCE IARD

SOMMAIRE FINANCIER

PORTEFEUILLE ONTARIEN

Exercice terminé le 31 décembre 2000 (en milliers)

Primes
directes
souscrites
\$

Sinistres
directs
réalisés
\$

Note

SUCCURSALES cont.

General Insurance Company of America	0	5
General Reinsurance Corporation	0	0
Hanover Insurance Company, The	0	-74
Home Insurance Company, The	0	-903
ICAROM Public Limited Company	0	-21
Pearl Assurance Public Limited Company	0	0
Phoenix Insurance Company, The	0	0
Progressive Casualty Insurance Company	-294	10 219
Protectrice, société d'assurance, La	108	80
SAFECO Insurance Company of America	0	-962
Security Insurance Company of Hartford	5 837	5 232
Skandia Société Anonyme d'Assurances	0	-137
Société d'Assurance TIG	6 777	9 780
Société d'Assurance Mutuelle des Employeurs de Wausau	1 769	734
Société des Assurances Ecclésiastiques	22 266	18 115
Société mutuelle d'assurance Sentry, La	290	-182
Souscripteurs du Lloyd's, Les	213 863	86 416
17 Specialty National Insurance Company	0	-28
State Farm Fire and Casualty Company	178 547	150 984
State Farm Mutual Automobile Insurance Company	493 669	447 596
Tokio, Compagnie d'assurance maritime et incendie Ltée	7 867	1 518
Travelers, Compagnie d'indemnité, La	-16	-2 635
UAP - New Rotterdam Insurance Company NV	-3	514
Underwriters Reinsurance Company	0	0
Yasuda Fire and Marine Insurance Company, Limited, The	1 284	-396
Zurich Compagnie d'Assurances	381 416	282 507
	2 409 734	1 772 938
TOTAL	10 549 604	7 874 008



PORTEFEUILLE GLOBAL

Total de l'actif \$	Total du passif \$	Excédent de l'actif sur le passif \$	Sinistres réalisés par rapport aux primes acquises %	Bénéfice net/ (perte nette) \$
19 676	3 983	15 693	s.o.	1 322
442 337	326 939	115 398	86	1 894
4 946	142	4 804	s.o.	209
56 640	17 963	38 677	s.o.	2 975
4 415	1 088	3 327	s.o.	135
1 714	79	1 635	s.o.	-66
3 489	17	3 472	s.o.	114
117 058	81 270	35 788	179	363
8 118	894	7 224	102	152
20 737	6 176	14 561	s.o.	186
109 331	75 363	33 968	90	4 543
22 853	1 453	21 400	s.o.	1 591
52 119	34 609	17 510	134	-7 265
98 090	20 515	77 575	87	5 319
109 941	75 069	34 872	71	2 181
17 350	1 869	15 481	-6	1 092
1 386 719	1 166 356	220 363	67	-35 413
8 833	2 412	6 421	s.o.	224
397 082	259 971	137 111	85	-28 972
1 724 943	1 137 406	587 537	86	14 613
42 162	17 004	25 158	32	3 599
131 469	68 378	63 091	3	9 155
9 458	4 777	4 681	s.o.	-150
19 968	9 888	10 080	103	209
21 270	3 596	17 674	12	1 647
2 070 860	1 506 881	563 979	86	-10 587
14 174 244	9 029 833	5 144 411		188 082
57 081 202	40 410 400	16 670 802		966 278



COMPAGNIES D'ASSURANCE-VIE

SOMMAIRE FINANCIER

Exercice terminé le 31 décembre 2000 (en milliers)

PORTEFEUILLE ONTARIEN

Primes
directes
souscrites
\$

Indemnités et
paiements aux
titulaires de polices
\$

Note

ONTARIO

Assurance Financière CT, L'	97 446	29 619
Compagnie d'assurance-vie la Sécurité	0	28 882
Gerling Globale, Compagnie d'Assurance-vie, La	0	0
Ingle, compagnie d'assurance-vie et Santé	26 493	11 439
Union du Canada Assurance-vie	1 045	985
	124 984	70 925

EXTÉRIEUR DE LA PROVINCE

18 Acadie Vie	0	0
Aegis Insurance Corporation	7	0
Assomption Compagnie d'Assurance-Vie	1 583	959
Assurance Vie Desjardins-Laurentienne Inc.	30 991	55 306
Assurance-vie Banque Nationale	7 394	2 575
7 AXA Assurance Inc.	488	453
Canassurance, compagnie d'assurance-vie inc.	41 226	34 660
Corporation d'assurance First Canadian, La	12 655	1 924
19 Corporation d'assurances de personnes La Laurentienne, La	0	0
Industrielle-Alliance Compagnie d'Assurance sur la Vie, L'	157 312	124 581
SSQ, Société d'assurance-vie inc.	4 036	2 986
Trans Global Life Insurance Company	593	200
	256 285	223 644

FÉDÉRAL

Allstate du Canada, Compagnie d'Assurance-Vie	0	-53
Chrysler Compagnie D'Assurance-Vie du Canada	0	0
CIGNA du Canada compagnie d'assurance sur la vie	27 087	8 625
Clarica, compagnie d'assurance sur la vie	1 326 816	1 672 456
Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie, La	1 128 967	1 214 738
Compagnie d'assurance Standard Life	4 917	2 123
Compagnie d'assurance vie RBC	137 381	63 957
Compagnie d'Assurance-Vie AIG du Canada, La	90 232	37 756



PORTEFEUILLE GLOBAL

Total de l'actif	Total du passif	Excédent de l'actif sur le passif	Bénéfice net/ (perte nette)
\$	\$	\$	\$
42 385	26 126	16 259	4 363
266 156	259 160	6 996	9
74 712	31 696	43 016	1 775
33 711	28 095	5 616	-3 148
59 812	49 640	10 172	459
476 776	394 717	82 059	3 458
0	0	0	0
19 091	13 532	5 559	655
401 153	363 391	37 762	3 405
5 353 294	4 610 394	742 900	81 892
100 336	74 609	25 727	7 236
200 627	133 322	67 305	4 515
84 921	60 943	23 978	40
83 807	63 347	20 460	2 781
0	0	0	0
5 586 686	4 506 771	1 079 915	102 006
1 141 641	998 401	143 240	12 121
7 293	600	6 693	786
12 978 849	10 825 310	2 153 539	215 437
3 238	833	2 405	2 465
6 624	54	6 570	211
75 024	65 936	9 088	1 346
26 677 004	23 812 534	2 864 470	339 091
23 095 317	19 957 444	3 137 873	381 471
112 854	105 716	7 138	122
1 209 333	994 552	214 781	19 394
407 107	322 961	84 146	1 654



COMPAGNIES D'ASSURANCE-VIE

SOMMAIRE FINANCIER

PORTEFEUILLE ONTARIEN

Exercice terminé le 31 décembre 2000 (en milliers)

Primes
directes
souscrites
\$

Indemnités et
paiements aux
titulaires de polices
\$

Note

FÉDÉRAL cont.

	Compagnie d'assurance-vie CIBC Limitée	44 396	26 530
	Compagnie d'Assurance-Vie CNA du Canada	12 277	3 711
	Compagnie d'Assurance-Vie Croix Bleue du Canada	3 504	4 580
	Compagnie d'Assurance-Vie CUMIS, La	59 210	34 814
	Compagnie d'Assurance-Vie Federated du Canada, La	6 662	3 626
	Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers, La	1 388 293	1 676 100
	Compagnie D'Assurance-Vie Penncorp, La	16 375	4 787
	Compagnie d'assurance-vie Première du Canada	37 174	5 781
	Compagnie d'Assurance-Vie Primerica du Canada, La	57 188	13 105
	Compagnie d'assurance-vie Toronto Mutuelle, La	12 375	7 942
23	Compagnie d'Assurance-vie Transamerica du Canada	250 362	245 824
	Compagnie d'Assurance-Vie Union Commerciale du Canada, La	62 855	37 855
	Compagnie d'Assurance-vie Wawanesa, La	10 809	7 883
	Concordia compagnie d'assurance-vie	31 055	19 377
20	Confédération, Compagnie d'Assurance-Vie, La	0	0
	Co-Operators, Compagnie d'Assurance-Vie	174 472	126 633
	Crown, Compagnie d'Assurance-Vie	0	0
	Empire, Compagnie d'Assurance-Vie, L'	170 325	175 086
	Équitable Compagnie d'Assurance-Vie du Canada, L'	164 747	146 275
	Great-West, Compagnie d'assurance-vie, La	1 107 024	1 091 905
	Impériale, compagnie d'assurance-vie, L'	247 148	332 595
21	Industrielle-Alliance Compagnie d'Assurance sur la Vie, L'	50 475	36 123
	London Life, Compagnie d'Assurance-Vie	843 043	1 013 253
	Maritime Compagnie d'Assurance-vie, La	722 482	609 246
	Nationale du Canada, Compagnie d'Assurance-Vie, La	269 023	244 047
22	NN Compagnie d'Assurance-Vie du Canada	0	0
	Norwich Union du Canada, Compagnie d'assurance-vie	54 435	58 131
	Reliable, Compagnie D'Assurance-Vie, La	24 086	12 248
	Royal & Sun Alliance du Canada, société d'assurance-vie	87 595	103 047
	Scotia-Vie compagnie d'assurance	4 567	822
	Société d'assurance-vie SIAP	0	0

PORTEFEUILLE GLOBAL

Total de l'actif	Total du passif	Excédent de l'actif sur le passif	Bénéfice net/ (perte nette)
\$	\$	\$	\$
49 211	24 971	24 240	11 111
32 622	-3 876	36 498	2 371
100 029	74 326	25 703	1 529
464 019	402 100	61 919	7 710
46 845	34 788	12 057	1 625
29 563 638	22 375 046	7 188 592	1 082 424
65 270	34 849	30 421	-1 773
55 766	8 176	47 590	3 498
213 444	-9 246	222 690	53 568
132 855	110 430	22 425	1 860
2 887 850	2 253 121	634 729	39 930
1 099 965	1 000 058	99 907	8 112
316 634	271 169	45 465	3 316
679 406	607 283	72 123	6 519
0	0	0	0
1 511 513	1 279 912	231 601	27 963
1 276 885	773 750	503 135	30 130
1 797 619	1 431 502	366 117	34 431
781 441	677 934	103 507	15 032
10 565 059	8 014 118	2 550 941	717 778
3 217 198	2 871 762	345 436	-4 042
1 691 869	1 485 078	206 791	22 911
17 474 102	16 090 483	1 383 619	159 049
6 845 208	6 051 588	793 620	90 754
1 773 350	1 525 301	248 049	30 896
0	0	0	0
517 886	420 911	96 975	17 732
46 420	32 553	13 867	906
999 944	851 346	148 598	17 610
31 943	-3 540	35 483	3 664
10 453	32	10 421	-44



COMPAGNIES D'ASSURANCE-VIE

SOMMAIRE FINANCIER

PORTEFEUILLE ONTARIEN

Exercice terminé le 31 décembre 2000 (en milliers)

 Primes
directes
souscrites
\$

 Indemnités et
paiements aux
titulaires de polices
\$

Note

FÉDÉRAL cont.

Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie	1 069 237	1 267 688
Toronto Dominion, Compagnie d'assurance-vie	4 791	892
Western Compagnie d'Assurance-Vie	2 503	802
Zurich du Canada compagnie d'assurance-vie	76 564	69 973
	9 780 452	10 380 283

SUCCURSALES

Aetna-Vie	2 878	2 699
Allianz Life Insurance Company of North America	66 901	29 295
Allstate du Canada, Compagnie d'Assurance-Vie	0	-203
American Bankers Compagnie d'Assurances-Vie de la Floride	48 276	9 534
American Income Life Insurance Company	7 036	1 072
AMEX Compagnie d'Assurance	794	200
Associates Financial Life Insurance Company	6 153	2 165
Balboa, compagnie d'assurance-vie, La	3 922	741
Compagnie d'Assurance Bankers Life and Casualty, La	1 606	1 285
Compagnie d'Assurance Combined d'Amérique	30 304	11 315
Compagnie d'assurance mutuelle Massachusetts, La	38	309
Compagnie d'assurance Standard Life du Canada	541 864	760 591
Compagnie d'assurance sur la vie Connecticut Général, La	9 277	6 948
Compagnie d'Assurance United American, La	578	615
36 Compagnie d'Assurances Continental	0	0
Compagnie D'Assurances Life Investors D'Amérique	4 459	1 994
Compagnie d'assurances New York Life	16 942	14 340
Compagnie d'Assurance-vie de la Pennsylvanie, La	3 368	5 031
Compagnie d'assurance-vie First Allmerica Financial	32	-230
Compagnie d'Assurance-Vie General American	344	124
Compagnie d'Assurance-Vie Household	5 877	1 551
Compagnie d'assurance-vie J.C. Penney	58	37
Compagnie D'Assurance-Vie John Alden, La	0	13
Compagnie d'Assurance-vie John Hancock	825	1 745

PORTEFEUILLE GLOBAL

Total de l'actif	Total du passif	Excédent de l'actif sur le passif	Bénéfice net/ (perte nette)
\$	\$	\$	\$
33 773 034	27 248 268	6 524 766	807 712
21 181	815	20 366	486
31 177	21 115	10 062	12
847 490	717 643	129 847	7 000
170 507 827	141 933 796	28 574 031	3 947 534
47 456	23 691	23 765	1 451
224 958	154 199	70 759	-9 934
2 749	274	2 475	266
127 716	74 982	52 734	3 623
58 846	7 305	51 541	8 791
6 059	294	5 765	652
70 339	41 290	29 049	3 518
32 039	228	31 811	2 064
4 748	378	4 370	236
390 392	212 740	177 652	13 846
13 322	5 165	8 157	669
11 471 921	10 633 880	838 041	50 166
61 306	45 174	16 132	-315
19 524	6 069	13 455	871
0	0	0	0
148 276	84 661	63 615	9 320
196 223	80 234	115 989	4 971
158 176	103 955	54 221	2 441
4 022	3 025	997	458
769 916	379 118	390 798	113 772
49 069	7 550	41 519	5 506
24 464	1 696	22 768	1 340
2 315	1 306	1 009	-77
11 907	5 716	6 191	196



COMPAGNIES D'ASSURANCE-VIE

SOMMAIRE FINANCIER

Exercice terminé le 31 décembre 2000 (en milliers)

PORTEFEUILLE ONTARIEN

Primes
directes
souscrites
\$

Indemnités et
paiements aux
titulaires de polices
\$

Note

SUCCURSALES cont.

	Compagnie d'Assurance-Vie Liberté de Boston, La	41 225	5 128
	Compagnie d'Assurance-Vie MIC, La	0	0
	Compagnie d'Assurance-vie Minnesota	368	638
	Compagnie d'Assurance-Vie National Fidelity	362	80
	Compagnie d'Assurance-Vie North America, La	1 568	2 122
	Compagnie d'assurance-vie Principal	223	453
	Compagnie d'Assurance-Vie Union Fidelity	0	0
	Compagnie Mutuelle D'Assurances Commercial Travelers	0	0
	Equitable Life Assurance Society of The United States, The	74	440
	Ford Life Insurance Company	0	0
	Forethought Life Insurance Company	26 783	4 243
	Hartford, compagnie d'assurance-vie	32	693
	Lincoln Heritage Life Insurance Company, The au soin de Superior Life Ins.	329	81
	Lincoln National Life Insurance Company, The	0	0
	Métropolitaine, compagnie d'Assurance vie, La	2 996	5 793
	Mutuelle d'Omaha, Compagnie d'Assurance, La	0	0
37	Paul Revere Compagnie d'Assurance-Vie	0	0
	Phoenix Home Life Compagnie mutuelle d'assurance	0	36
	Pierce Nationale, Compagnie d'assurance-vie	9 168	3 231
	Provident Compagnie d'Assurance-vie et Accident	182 103	155 460
	Prudentielle d'Amérique, Compagnie d'Assurance, La	12 205	17 923
24	Reassure America Life Insurance Company	12	113
	Société d'Assurance CUNA Mutuelle, La	399	758
	State Farm Life Insurance Company	55 944	44 083
35	Travelers, Compagnie d'Assurance, La	0	328
38	UNUM d'Amérique, Compagnie d'Assurance-vie, L'	0	0
		1 085 323	1 092 774
	TOTAL	11 247 044	11 767 626



PORTEFEUILLE GLOBAL

Total de l'actif	Total du passif	Excédent de l'actif sur le passif	Bénéfice net/ (perte nette)
\$	\$	\$	\$
53 883	38 633	15 250	1 304
3 694	258	3 436	723
3 097	125	2 972	-38
5 326	2 494	2 832	-226
38 223	18 481	19 742	1 942
10 025	7 065	2 960	337
6 033	5	6 028	106
0	0	0	0
27 472	16 385	11 087	1 652
4 249	0	4 249	0
85 393	77 844	7 549	-1 872
20 817	20 588	229	-3 382
9 563	437	9 126	322
371 246	174 470	196 776	-25 628
1 585 441	612 640	972 801	53 366
1 315	144	1 171	180
0	0	0	0
2 237	878	1 359	15
167 083	140 451	26 632	2 394
1 700 523	1 280 425	420 098	47 817
478 821	336 874	141 947	18 572
11 921	5 940	5 981	231
30 948	16 743	14 205	560
650 056	516 877	133 179	3 760
29 314	12 455	16 859	-66
0	0	0	0
19 192 423	15 153 142	4 039 281	315 900
203 155 875	168 306 965	34 848 910	4 482 329



COMPAGNIES DE RÉASSURANCE

SOMMAIRE FINANCIER

PORTEFEUILLE ONTARIEN

Exercice terminé le 31 décembre 2000 (en milliers)

Primes
acceptées

Pertes nettes
réalisées

Ce tableau ne contient que le nom des compagnies autorisées
à faire uniquement de la réassurance.

\$

\$

Note

ONTARIO

Farm Mutual Reinsurance Plan Inc.	47 934	42 771
Gerling Globale Compagnie de Réassurances, La	37 428	11 839
	85 362	54 610

À L'EXTÉRIEUR DE LA PROVINCE

Optimum Réassurance Inc.	31 370	1 458
--------------------------	--------	-------

FÉDÉRAL

Anglo Canada General Insurance Company	49 964	38 620
Compagnie Suisse de Réassurance Canada	114 895	36 165
Munich du Canada, Compagnie de Réassurance, La	127 923	26 474
Odyssey, société canadienne de réassurance	-5 567	0
RGA Compagnie de réassurance-vie du Canada	121 576	10 953
SCOR Canada Compagnie de Réassurance	55 769	33 963
25 Suecia Reinsurance Company of Canada	-17	314
Suisse de Réassurances Vie et Santé Canada	188 010	52 554
	652 553	199 043

SUCCURSALES

26 AXA Corporate Solutions	57 914	40 681
Caisse centrale de réassurance	212	861
Cologne Reinsurance Company	187	-65
Compagnie D'Assurance-Vie ReliaStar	20 924	29 322
Compagnie de réassurance Toa d'Amérique, La	7 402	3 416
Compagnie de réassurance Transatlantique, La	38 375	5 775
Compagnie suisse de réassurances	111 021	15 612
Employers Reassurance Corporation	9 880	8 588
ERC Frankona Rückversicherungs-Aktien-Gesellschaft	14 204	11 680
Everest Reinsurance Company	42 607	38 808
Folksamerica Reinsurance Company	14 959	15 098
GE Reinsurance Company	8 415	3 944



PORTEFEUILLE GLOBAL

Total de l'actif \$	Total du passif \$	Excédent de l'actif sur le passif \$	Sinistres réalisés par rapport aux primes acquises %	Bénéfice net/ (perte nette) \$
310 145	200 786	109 359	103	11 436
214 956	161 075	53 881	75	2 706
525 101	361 861	163 240		14 142
187 687	153 188	34 499	s.o.	2 961
153 907	114 029	39 878	81	1 470
908 389	735 323	173 066	71	33 713
705 290	578 924	126 366	74	11 760
7 812	1 227	6 585	s.o.	1 830
1 238 484	1 007 813	230 671	s.o.	9 835
320 866	248 056	72 810	75	8 749
14 441	4 193	10 248	s.o.	91
2 414 953	2 090 545	324 408	s.o.	73 543
5 764 142	4 780 110	984 032		140 991
686 927	287 043	399 884	82	16 571
11 983	2 179	9 804	56	584
27 086	5 571	21 515	-67	1 731
80 401	44 552	35 849	s.o.	-6 095
42 905	25 265	17 640	71	-72
298 810	207 670	91 140	49	15 621
648 611	322 731	325 880	77	20 812
429 254	252 694	176 560	s.o.	-98 905
185 531	120 139	65 392	93	9 310
332 655	247 610	85 045	102	-3 906
89 890	60 283	29 607	101	-4 551
99 488	61 520	37 968	60	3 569



COMPAGNIES DE RÉASSURANCE

SOMMAIRE FINANCIER

PORTEFEUILLE ONTARIEN

Exercice terminé le 31 décembre 2000 (en milliers)

Ce tableau ne contient que le nom des compagnies autorisées à faire uniquement de la réassurance.

Primes
acceptées

Pertes nettes
réalisées

\$

\$

Note

SUCCURSALES cont.

27	General & Cologne Life Re of America	0	0
	Hannover Ruckversicherungs-Aktiengesellschaft	39 291	22 254
	Insurance Corporation of New York, The	118	-401
	Le Mans Ré	13 489	12 627
	Life Reassurance Corporation of America	0	0
	Munich, Compagnie de Réassurance, La	411 139	472 733
	National Reinsurance Corporation	0	-117
	Nationwide Mutual Insurance Company	3 061	-129
	Nederlandse Reassurantie Groep N.V.	-2	-274
	Nordisk Reinsurance Company A/S	0	20
	NRG Victory Reinsurance Limited	-22	0
	NW Reinsurance Corporation Limited	8	246
28	Odyssey American Reinsurance Corporation	27 426	19 235
	Philadelphia Reinsurance Corporation	0	816
	Pohjola Insurance Company Ltd.	0	55
29	Rhine Re Ltd.	15 772	19 880
	SAFR Partner Re.	42 924	28 494
	SCOR Vie	28 484	10 377
	Sorema North America Reinsurance Company	31 613	15 072
	Swiss Re Italia S.P.A.	14	-23
39	Swiss Re Life & Health America Inc.	0	0
	Terra Nova Insurance Company Limited	13 562	11 262
	Unigard Security Insurance Company	0	0
	Winterthur Société d'Assurance sur la Vie	0	0
		952 977	785 847
	TOTAL	1 722 262	1 040 958

*pour les compagnies de réassurance exerçant leurs activités dans les secteurs vie et IARD, les sinistres réalisés par rapport aux primes acquises p



PORTEFEUILLE GLOBAL

Total de l'actif \$	Total du passif \$	Excédent de l'actif sur le passif \$	Sinistres réalisés par rapport aux primes acquises %	Bénéfice net/ (perte nette) \$
11 143	2 653	8 490	s.o.	2 068
213 429	146 265	67 164	75	3 320
26 511	3 984	22 527	-331	1 449
78 383	48 661	29 722	84	3 578
21 691	606	21 085	s.o.	5 953
2 961 300	2 227 274	734 026	73	40 586
2 884	780	2 104	s.o.	403
37 892	15 173	22 719	-418	3 180
7 055	2 606	4 449	s.o.	437
1 579	381	1 198	s.o.	13
42 257	15 848	26 409	s.o.	3 917
28 077	9 210	18 867	s.o.	911
94 159	66 824	27 335	88	1 716
4 025	1 290	2 735	s.o.	-638
2 022	742	1 280	s.o.	-121
120 900	81 428	39 472	108	-4 773
300 626	188 612	112 014	82	-6 814
174 305	132 826	41 479	s.o.	2 948
136 525	103 531	32 994	67	330
9 816	1 053	8 763	-232	399
0	0	0	s.o.	0
89 893	43 296	46 597	83	3 299
9 653	1 912	7 741	s.o.	366
8 154	2 315	5 839	s.o.	194
7 315 820	4 734 527	2 581 293		17 390
13 792 750	10 029 686	3 763 064		175 484

présentés dans le rapport se rapportent uniquement au secteur IARD.



BOURSES D'ASSURANCE RÉCIPROQUE OU D'INTERASSURANCE

SOMMAIRE FINANCIER

PORTEFEUILLE ONTARIEN

Exercice terminé le 31 décembre 2000 (en milliers)

Primes
directes
souscrites
\$

Sinistres
directs
réalisés
\$

Note

ONTARIO

Canadian Lawyers Liability Assurance Society	15 514	19 161
Canadian Universities Reciprocal Insurance Exchange	2 849	4 815
Community Newspaper Reciprocal Insurance Exchange	82	36
Healthcare Insurance Reciprocal of Canada	31 963	15 719
30 Metro Public Education Insurance Exchange	0	0
Municipal Electric Association Reciprocal Insurance Exchange	4 416	17 638
Ontario Municipal Insurance Exchange	13 322	11 163
Ontario School Boards' Insurance Exchange	20 382	15 911
	88 528	84 443

SUCCURSALES

Assureur Lumbermen's, L'	5 567	5 766
--------------------------	-------	-------

TOTAL

94 095

90 209

PORTEFEUILLE GLOBAL

Total de l'actif	Total du passif	Excédent de l'actif sur le passif	Sinistres réalisés par rapport aux primes acquises	Bénéfice net/ (perte nette)
\$	\$	\$	%	\$
70 449	59 760	10 689	88	556
28 560	21 865	6 695	139	-2 436
1 129	266	863	-14	142
192 421	122 688	69 733	67	22 508
0	0	0	s.o.	0
31 761	26 372	5 389	411	-9 857
43 410	37 874	5 536	87	1 897
111 206	86 972	24 234	93	3 942
478 936	355 797	123 139		16 752
80 793	45 842	34 951	78	-3 212
559 729	401 639	158 090		13 540



SOCIÉTÉS FRATERNELLES

SOMMAIRE FINANCIER

Exercice terminé le 31 décembre 2000 (en milliers)

PORTFEUILLE ONTARIEN

Primes
directes
souscrites
\$

Indemnités et
paiements aux
titulaires de polices
\$

Note

ONTARIO

Guaranteed Funeral Deposits of Ontario (Fraternal)	22 619	18 364
Metropolitan Toronto Police Widows' and Orphans' Fund	1 518	1 518
Société d'assurance-vie des enseignantes et enseignants (fraternelle), La	7 665	2 673
	31 802	22 555

FÉDÉRAL

Association Bénévole des Fils de l'Écosse	56	342
Association canadienne des professionnels de la vente, L'	648	657
Canadian Slovak League	34	98
Grand Orange Lodge of British America, The	908	1 276
Lutheran Life Insurance Society of Canada	11 210	17 731
Ordre des Italo-Canadiens, L'	17	110
Ordre Indépendant des Forestiers, L'	16 435	28 831
Société de secours mutuels des Slovaques du Canada	26	65
Société Fraternelle ACTRA, La	6 085	5 546
Ukrainian Fraternal Society of Canada	134	294
Ukrainian Mutual Benefit Association of St. Nicholas of Canada	7	11
Workers Benevolent Association of Canada	35	157
	35 595	55 118

SUCCURSALES

ACA Assurance	567	2 874
Chevaliers de Colomb	38 616	24 941
Conseil suprême de l'Arcane Royal, Le	56	104
Croatian Catholic Union of U.S.A. and Canada	22	16
31 First Catholic Slovak Ladies Association of The U.S.A., The	0	0
32 First Catholic Slovak Union of The United States of America & Canada	0	0
33 Serb National Federation	0	0
Ukrainian Fraternal Association of America	41	30
34 Ukrainian National Aid Association of America	0	0
Ukrainian National Association	132	179

PORTEFEUILLE GLOBAL

Total de l'actif \$	Total du passif \$	Excédent de l'actif sur le passif \$	Bénéfice net/ (perte nette) \$
152 314	151 650	664	-54
42 575	36 158	6 417	2 222
23 353	19 489	3 864	140
218 242	207 297	10 945	2 308
11 522	9 882	1 640	67
31 470	22 776	8 694	-276
1 730	1 552	178	-65
21 245	18 918	2 327	34
307 719	277 793	29 926	175
1 433	867	566	80
5 626 100	4 296 574	1 329 526	43 941
2 510	1 655	855	-5
51 045	33 300	17 745	89
7 130	6 152	978	129
4 975	3 707	1 268	33
4 185	3 659	526	-118
6 071 064	4 676 835	1 394 229	44 084
16 379	13 929	2 450	-827
841 509	714 201	127 308	16 717
10 104	4 600	5 504	508
486	350	136	28
0	0	0	0
0	0	0	0
0	0	0	0
4 525	2 721	1 804	272
0	0	0	0
14 452	6 665	7 787	827



SOCIÉTÉS FRATERNELLES

SOMMAIRE FINANCIER

Exercice terminé le 31 décembre 2000 (en milliers)

PORTEFEUILLE ONTARIEN

Primes
directes
souscrites
\$

Indemnités et
paiements aux
titulaires de polices
\$

Note

SUCCURSALES cont.

Union fraternelle croate	960	224
United Commercial Travelers of America, Order of	192	95
Woman's Life Insurance Society	281	314
	40 867	28 777
TOTAL	108 264	106 450

PORTEFEUILLE GLOBAL

Total de l'actif \$	Total du passif \$	Excédent de l'actif sur le passif \$	Bénéfice net/ (perte nette) \$
8 786	8 066	720	307
3 529	1 978	1 551	80
10 575	8 337	2 238	310
910 345	760 847	149 498	18 222
7 199 651	5 644 979	1 554 672	64 614

Notes relatives au sommaire financier

- 1 East Williams Mutual Fire Insurance Company, Ekfrid Mutual Insurance Company et Lobo Mutual Insurance Company ont fusionné. La compagnie issue de cette fusion utilisera le nom de Town & Country Mutual Insurance Company. Le permis de East Williams Mutual Fire Insurance Company a été révoqué le 1^{er} janvier 2001.
- 2 East Williams Mutual Fire Insurance Company, Ekfrid Mutual Insurance Company et Lobo Mutual Insurance Company ont fusionné. La compagnie issue de cette fusion utilisera le nom de Town & Country Mutual Insurance Company. Le permis de Ekfrid Mutual Insurance Company a été révoqué le 1^{er} janvier 2001.
- 3 East Williams Mutual Fire Insurance Company, Ekfrid Mutual Insurance Company et Lobo Mutual Insurance Company ont fusionné. La compagnie issue de cette fusion utilisera le nom de Town & Country Mutual Insurance Company. Le permis de Lobo Mutual Insurance Company a été révoqué le 1^{er} janvier 2001.
- 4 L'ancien nom de Optimum Mutual Insurance Company est National Frontier Insurance Company.
- 5 Aucun renseignement financier n'a été déposé en 2000 pour Sherway Insurance Company. La compagnie a reçu son permis le 30 novembre 2000.
- 6 L'ancien nom de Wabisa Mutual Insurance Company est Wabisa Mutual Fire Insurance Company.
- 7 AXA Assurance Inc. est autorisée à faire souscrire des contrats d'assurance-vie et d'assurances IARD. Les résultats des deux secteurs d'activité sont indiqués séparément aux pages 80 et 92 du rapport.
- 8 L'ancien nom de ING Western Union Insurance Company est Western Union Insurance Company.
- 9 Aucun renseignement financier n'a été déposé en 2000 pour Galt Insurance Company. La compagnie et Economical Mutual Insurance Company ont fusionné. Le permis de Galt Insurance Company a été révoqué le 7 février 2001.
- 10 L'ancien nom de Compagnie d'assurance Wellington ING est Compagnie d'assurance Wellington.
- 11 Aucun renseignement financier n'a été déposé en 2000 pour Société D'Assurance Langdon. La compagnie et Economical, Compagnie Mutuelle d'Assurance ont fusionné. Le permis de Société D'Assurance Langdon a été révoqué le 7 février 2001.
- 12 L'ancien nom de The Personal Direct Insurance est Compagnie d'assurance générale CIBC Limitée.
- 13 L'ancien nom de Compagnie d'Assurance Voyage RBC est Compagnie d'Assurance Voyageur.
- 14 L'ancien nom de TD Assurance Directe Inc. est Toronto Dominion Compagnie d'Assurance Générale.
- 15 L'ancien nom de Compagnie d'Assurances Générales TD est CT Direct Insurance Inc.
- 16 Aucun renseignement financier n'a été déposé en 2000 pour La Compagnie d'Assurance Transit. Le permis de La Compagnie d'Assurance Transit a été révoqué le 7 février 2001.
- 17 L'ancien nom de Specialty National Insurance Company est Compagnie d'assurance Calvert.

- 18 Aucun renseignement financier n'a été déposé en 2000 pour Acadie Vie. La compagnie a reçu son permis le 10 octobre 2000.
- 19 Aucun renseignement financier n'a été déposé en 2000 pour The Laurentian Life pour La Corporation d'assurances de personnes La Laurentienne. La compagnie et Assurance Vie Desjardins-Laurentienne Inc. ont fusionné. Le permis de La Corporation d'assurances de personnes La Laurentienne a été annulé le 19 mars 2001.
- 20 Aucun renseignement financier n'a été déposé pour Confédération, Compagnie d'Assurance-Vie. La compagnie est en voie de liquidation en vertu des dispositions de la *Loi sur les liquidations*.
- 21 The former name of Industrial-Alliance Pacific Life Insurance Company was The North West Life Assurance Company of Canada.
- 22 Aucun renseignement financier n'a été déposé en 2000 pour NN Compagnie d'Assurance-Vie du Canada. La compagnie et Compagnie d'Assurance-vie Transamerica du Canada ont fusionné. Le permis de NN Compagnie d'Assurance-Vie du Canada a été annulé le 7 février 2001.
- 23 L'ancien nom de Compagnie d'Assurance-vie Transamerica du Canada est Compagnie d'Assurance-Vie Transamerica du Canada.
- 24 L'ancien nom de Reassure America Life Insurance Company est Royal Maccabees Life Insurance Company.
- 25 L'ancien nom de Suecia Reinsurance Company of Canada est Trygg-Hansa Reinsurance Company of Canada.
- 26 L'ancien nom de AXA Corporate Solutions est AXA Réassurance.
- 27 L'ancien nom de General & Cologne Life Re of America est Cologne Life Reinsurance Company.
- 28 L'ancien nom de Odyssey American Reinsurance Corporation est TIG Reinsurance Company of America.
- 29 L'ancien nom de Rhine Re Ltd. est Rhine Reinsurance Company Ltd.
- 30 Aucun renseignement financier n'a été déposé en 2000 pour Metro Public Education Insurance Exchange qui a cessé d'établir des contrats d'assurance en 1993 et qui a conclu un accord de réassurance avec l'Ontario School Boards' Insurance Exchange en 1995.
- 31 Aucun renseignement financier n'a été déposé en 2000 au sujet de The First Catholic Slovak Ladies Association of The U.S.A. La compagnie est en voie de liquidation.
- 32 Aucun renseignement financier n'a été déposé en 2000 au sujet de The First Catholic Slovak Ladies Association of The United States of America & Canada. La compagnie est en voie de liquidation et son passif a été transféré à La Compagnie d'assurance-vie Toronto Mutuelle.
- 33 Aucun renseignement financier n'a été déposé en 2000 au sujet de Serb National Federation. La compagnie est en voie de liquidation.
- 34 Aucun renseignement financier n'a été déposé en 2000 au sujet de United National Aid Association of America. La compagnie est en voie de liquidation.
- 35 Aucun renseignement financier n'a été déposé en 2000 au sujet de La Travelers, Compagnie d'Assurance.

- 36 Aucun renseignement financier n'a été déposé en 2000 au sujet de Compagnie d'Assurances Continental.
- 37 Aucun renseignement financier n'a été déposé en 2000 au sujet de Paul Revere Compagnie d'Assurance-Vie.
- 38 Aucun renseignement financier n'a été déposé en 2000 au sujet de L'UNUM d'Amérique, Compagnie d'Assurance-vie.
- 39 Aucun renseignement financier n'a été déposé en 2000 au sujet de Swiss Re Life & Health America Inc.

